
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00005730 7


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

HISTOIRE
DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC

DU MÊME AUTEUR:

Aux Editions Albert Lévesque, Montréal.

Littérature Française Moderne.
La Vérendrye, découvreur canadien.
Artisans du miracle canadien.
Marie Barbier.

Aux Editions du Zodiaque, Montréal.

Chefs de File.
Mercier.
Mgr Laflèche et son temps.

A la Librairie Ernest Flammarion, Paris.

Sir Wilfrid Laurier.
Sainte-Anne-de-Beaupré.
Papineau.

A la Librairie Larousse, Paris.

Canada, album (en collaboration avec Paul Bertin).

Chez Bouasse Jeune et Cie, Paris.

Kateri Tekakwitha, illustré par Paul Coze.

Aux Editions Spes, Paris.

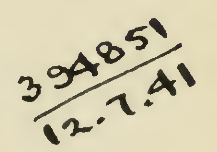
Marguerite Bourgeoys.

ROBERT RUMILLY

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

IV

Les "Castors"



Éditions Bernard Valiquette
1564, rue Saint-Denis Montréal

A la mémoire

du sénateur

Charles Bourgeois,

Trifluvien.

I

MOUSSEAU, OMBRE DE CHAPLEAU

---

*Brochure de "Castor": les ultramontains contre Chapleau et Mousseau — Rivalité de Québec et de Montréal — Mercier, chef de l'opposition — Fondation de l'*Etendard.

1882

Mousseau constitua ainsi le sixième ministère de la province, le 31 juillet 1882:

J.-A. Mousseau, premier ministre et procureur général;

W.-W. Lynch, commissaire des Terres de la Couronne;

J.-S.-C. Wurtele, trésorier provincial;

Elisée Dionne, commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics;

Jean Blanchet, secrétaire provincial;

Henry Starnes, commissaire des Chemins de fer.

Louis-Onésime Loranger, procureur général dans le cabinet Chapleau, esprit prudent et lieutenant dévoué, devenait juge de la Cour Supérieure, où l'un de ses frères l'avait précédé. Le remanie-

ment laissait tomber Flynn et Paquet, mais introduisait dans le cabinet un autre libéral, Henry Starnes, à titre de partisan de la vente du chemin de fer. Mousseau communiqua aux journaux un programme rééditant, en somme, celui qu'avait annoncé Chapleau dans son discours du 1er novembre 1879 à Lévis. Les ultramontains et le *Journal des Trois-Rivières* firent grise mine au nouveau gouvernement qui ne comprenait aucun des leurs. Le groupe de Boucherville-Ross-Beaubien-Tarte ne fut pas plus satisfait: à la place qu'ils estimaient leur revenir, ces messieurs voyaient installer Henry Starnes, ancien ministre du cabinet Joly. Cependant on croyait la composition du ministère provisoire, ou du moins incomplète, et l'on attendit un moment avant de lancer l'assaut des critiques.

Pour les mandats législatifs, Chapleau permutait avec Nantel. Tous deux remirent leur mandat, et se représentèrent devant les électeurs de Terrebonne; cette fois, Chapleau se présentait au fédéral et Nantel au provincial. Pour Mousseau, Narcisse LeCavalier renonçait au mandat provincial de Jacques-Cartier, qu'il détenait depuis la Confédération.

Les libéraux pensèrent opposer A.-E. Poirier à Chapleau, et Oscar Gaudet à Nantel. Sans espoir de succès, simplement pour enlever à Chapleau le prestige d'une élection par acclamation. Poirier, jeune, ardent, bon tribun, était exaspéré par une campagne de la *Minerve* l'accusant d'être franc-maçon. Depuis des années, il n'y avait guère d'homme politique qui n'eût été taxé de franc-maçonnerie par ses adversaires. Des portraits truqués circulaient, en période électorale, représentant les candidats en franc-maçon, avec le triangle et le

tablier en peau de cochon. Utilisé par les rouges presque autant que par les bleus, le procédé perdait son efficacité. D'aucuns haussaient les épaules. Mais Poirier, de tempérament vif, enrageait. Dans cet état d'esprit, et soutenu par Mercier, il donnerait tout de même du fil à retordre à Chapleau, en mauvais état de santé.

Chapleau voulait partir en Europe, se reposer et se soigner. Il espérait borner sa campagne à l'envoi d'un manifeste aux électeurs; la candidature de Poirier dérangeait bien ses plans. Il demanda une entrevue à Mercier et à McShane, organisateurs libéraux, et les pria d'indiquer à quelles conditions leur candidat se retirerait. Mercier, McShane, Rosaire Thibaudeau, Poirier et deux chefs locaux: le Dr Duchesneau et Thomas Lapointe, en délibérèrent. La première condition, pour Poirier, c'était une rétractation de la *Minerve* et le paiement des frais de son procès en cours contre ce journal. Chapleau promit: Mercier et lui rédigèrent ensemble la rétractation, que la *Minerve* publia. De plus, les libéraux exigèrent une indemnité de $3,000 au Dr Duchesneau, ex-préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, destitué par le gouvernement fédéral, et une indemnité de $800 pour les frais déjà subis dans le début de la campagne électorale— par exemple, les deux cents dollars de dépôt que Poirier abandonnerait en se retirant. Chapleau promit de faire payer les $3,800 par la caisse de son parti (Sénécal serait encore là pour un coup), et Poirier se désista. Bien entendu, ces tractations demeurèrent secrètes. Elles ne furent révélées qu'au mois de janvier suivant, à la suite d'un incident que nous dirons.

Chapleau publia (2 août 1882) un manifeste aux électeurs du comté de Terrebonne. Il rappela

ce qu'il avait accompli pour la province dans les domaines de l'agriculture, de la colonisation et des chemins de fer, et la part du comté de Terrebonne dans ce programme:

"C'est du comté de Terrebonne qu'est parti ce grand mouvement de colonisation qui, franchissant la barrière des Laurentides, va se frayer une route vers le nord et l'ouest, et va livrer aux populations futures de nouvelles régions, pleines de promesses d'avenir."

Dans la sphère fédérale, où se règle le commerce, il comptait parfaire cette œuvre, en procurant de vastes marchés aux produits de la province. Quant à la politique pure, Chapleau déclarait: "En devenant ministre fédéral, j'accepte sans réserve la responsabilité de la position que s'est faite le gouvernement de sir John-A. MacDonald..."

Oscar Gaudet se retira aussi; Chapleau et Nantel furent élus sans coup férir. Par contre, on joua un mauvais tour à Mousseau en présentant contre lui, au lieu d'un libéral, un membre du Club Cartier, J.-A. Descarries, "conservateur anti-sénécaliste". On espérait rallier contre le nouveau premier ministre les libéraux et les conservateurs mécontents. Mousseau fut élu tout de même.

Chapleau, sa santé réellement ébranlée, se crut enfin libre de voyager sans inquiétude. Il partit avec sa femme, et avec Sénécal qu'accompagnaient sa femme, sa fille, son futur gendre Blumhart, et son médecin le Dr Jean-Philippe Rottot (l'un des fondateurs de la faculté de Médecine Laval à Montréal). Le groupe fut accueilli, le 14 septembre, par Hector Fabre, qui avait installé, 6 rue Chabanais, la première agence canadienne à Paris.

* * *

Pendant quelque temps encore circulèrent des rumeurs sur l'achèvement du cabinet Mousseau. On parlait de nouveau d'une coalition avec Mercier. Au nom des "purs", la *Patrie* s'y opposa, répudiant toute idée de coalition ou de modération dans son libéralisme:

"Nous avons toujours cru que le programme du parti libéral était aujourd'hui ce qu'il a toujours été quand nous avions pour chefs les Papineau et les Dorion. Nous n'avons pas une idée, pas un mot, pas une virgule, à retrancher au programme d'autrefois... Nous avons le devoir et le droit de rester libéraux comme l'étaient nos devanciers. Et nous croyons que l'immense majorité du parti libéral pense comme nous à ce sujet."

On crut aussi que Mousseau inviterait J.-J. Ross à entrer dans son cabinet. Les conservateurs intransigeants, ceux qui avaient blâmé la présence de Flynn et de Paquet dans le ministère Chapleau, blâmaient la présence de Starnes dans le ministère Mousseau. D'aucuns reprochaient encore à Starnes son "apologie du Coup d'Etat" — c'est-à-dire son approbation du geste de Letellier de Saint-Just. Le Dr Dionne écrivit dans le *Courrier du Canada*: "Nous souhaitons un meilleur sort à M. Mousseau, mais il est très probable que s'il ne fait pas entrer dans son cabinet de nouveaux éléments, il lui arrivera malheur." Mousseau faisait la sourde oreille.

Alors les ultramontains partirent sur le sentier de la guerre. Dans l'affaire de l'Université Laval, ils n'avaient toujours pas cédé. Mgr Laflèche était rentré de Rome à la fin de mai; toute la ville des Trois-Rivières s'était portée à sa rencontre, les cloches avaient carillonné, les maisons s'étaient pavoisées, et du sénateur Trudel au Dr d'Orsonnens, la phalange irréductible s'était resserrée autour du

combatif évêque. Il communiqua son mémoire à Mgr Bourget et à Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, qui avait été son confrère et son ami dans les missions de l'Ouest; tous deux le trouvèrent concluant et l'approuvèrent sans réserve.[1] En juillet, les amis de l'Ecole de Médecine adressèrent à l'Exécutif fédéral une requête demandant le désaveu de la loi provinciale. Quand, le 3 octobre, l'Université Laval donna un éclat provocant à l'ouverture de ses cours, ses adversaires avaient déjà résolu de la frapper dans ses protecteurs politiques, et de tenter l'impossible pour abattre les amis d'Alexandre Lacoste et du Dr Rottot: Sénécal et Chapleau.

D'ailleurs le changement de gouvernement n'avait pas arrêté la campagne contre Sénécal. Les premières recettes de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, qui exploitait le tronçon Est acheté à la province, furent bonnes; et l'on accusa Sénécal d'être — exprès — meilleur gérant pour son propre compte que pour le compte de la province. Avant son départ pour la France, Sénécal avait eu des entrevues fréquentes avec les administrateurs du Pacifique et avec ceux du Grand-Tronc; et l'on sut que, jouant de la rivalité des deux grandes compagnies, chaque jour plus puissantes, il s'apprêtait à vendre son chemin de fer à l'une ou à l'autre — avec un bénéfice d'un million.

Plus encore. En octobre, Sénécal laissa un moment sa femme et ses amis en Europe pour faire un voyage-éclair au Canada. Au bout de quelques jours, il repartit. Cette fois, il emmenait Alexandre Lacoste, son conseiller juridique. Sénécal ne ca-

---

(1) *Les documents, cités dans notre volume "Mgr Laflèche et son temps", sont aux archives de l'évêché des Trois-Rivières.*

chait pas que ses voyages se rapportaient "à des questions de la plus haute importance, touchant de près au crédit et au développement des ressources de la province". Sur le même bateau s'embarquaient Arthur Dansereau, chargé de monter la bibliothèque du Parlement provincial, et ... Israël Tarte.

On sut bientôt quelles questions "touchant de près au crédit de la province" Louis-Adélard Sénécal allait régler en France. Il allait placer à 4 p. 100 l'emprunt d'un million et demi souscrit, sans fonds mais à 5 p. 100, par les courtiers Forget. L'opération laisserait un bénéfice de 1 p. 100, c'est-à-dire de quinze mille dollars, qui représenteraient le triple en monnaie d'aujourd'hui, et valaient la peine de quatre traversées océaniques. Cette somme suffirait à payer les vacances de Sénécal, de son futur gendre, de son conseiller juridique, de son médecin, et peut-être bien de Chapleau par surcroît. (En fait, la négociation, près d'aboutir, échoua; Forget dut abandonner les $30,000 d'arrhes constituant son dédit, mais le gouvernement provincial les lui remboursa plus tard.)

Les ultramontains, gens austères, s'en indignaient sincèrement. Un Tardivel, conformant ses actions à ses écrits, sa vie à ses principes, exigeait d'autrui la même rigueur. Déjà il s'étonnait de rencontrer, dans les rues escarpées de Québec, Tarte donnant un bras à Charles Langelier et l'autre à Pacaud, ses adversaires politiques. Il se choqua de la mission "littéraire" destinée à faire payer par la province le voyage d'Arthur Dansereau. Il se choqua plus encore lorsque Mousseau créa la charge de chef de la police secrète pour le marchand de vins et intermédiaire politique Jean

de Beaufort, dont le commerce périclitait. La politique et les affaires avaient fini par contracter une alliance cynique. Les partis ressemblaient fort à des consortiums d'intérêt. Sans doute Chapleau n'avait-il pas inauguré la coutume; le scandale des Tanneries en fournit la preuve. Mais c'est bien Chapleau qui a inauguré à Québec ce qu'on pourrait appeler les gouvernements d'affaires. Et Sénécal, admirable pour son esprit d'entreprise et son activité, porte sa grande part de responsabilité dans cet abaissement de l'idéal politique. L'argent coulait. Endetté trois ou quatre ans plus tôt, Chapleau vivait maintenant à l'aise. La probité des Trudel et des Tardivel s'en offusquait. Et leurs rancunes contre Chapleau, auteur de ministères dont ils étaient exclus et protecteur de l'Université Laval, renforçaient leur vertueuse indignation.

Au mois d'octobre parut, sous le pseudonyme de *Castor,* une brochure retentissante intitulée : "Le Pays, le Parti et le Grand Homme."(1) Tous les griefs des ultramontains contre Chapleau et Sénécal s'y trouvaient exposés avec une extrême violence: c'était une rupture définitive, une déclaration de guerre.

Castor se plaignait que l'ordre des préséances fût celui-ci: le Grand Homme (Chapleau), le Parti, le Pays; au lieu de l'ordre inverse et normal: le Pays, le Parti, le Grand Homme.

Et d'ailleurs, poursuivait Castor, Chapleau est-il bien un grand homme? A-t-il même tout le mérite de l'éclatante victoire du 2 décembre 1881? Certes, il a prononcé des discours éloquents, mais ni plus éloquents ni plus nombreux que ceux de

(1) *Castor: "Le Pays, le Parti et le Grand Homme (Gilbert Martin, éditeur, Montréal).*

Charles Thibault, par exemple, qui s'est risqué dans des campagnes difficiles où Chapleau ne s'aventurait pas. Il doit beaucoup de son élévation au clergé: "Témoin ce gros abbé taillé à la Samson..." (On reconnaît le curé Labelle, que les ultramontains n'aimaient pas.) Et cependant, M. Chapleau, qui utilise le catholicisme et le clergé, écarte ceux qui font de la doctrine catholique l'occupation et la pratique régulière de leur vie, les ultramontains en un mot, qu'il appelle par ironie "les Mgr Bourget". Il est éloigné d'eux par sa nature bohême et ses tendances boulevardières, par son goût de la domination aussi. Et les ultramontains lui reprochent:

1°—Son attitude identique à celle des libéraux sur plusieurs questions importantes: le double mandat, l'Université Laval, et même le Conseil législatif, qu'il était prêt à sacrifier lors des pourparlers de coalition avec Mercier.

2°—La mise en quarantaine des meilleurs éléments du parti conservateur. Castor décrivait de manière pittoresque la constitution du ministère Chapleau:

"En l'automne de 1879 eut lieu la conversion mémorable de MM. Paquet, Flynn, Alexandre Chauveau, Fortin et Racicot. Touchant effet des grâces de M. Chapleau et du talent de persuasion de M. Sénécal; ils surent communiquer à ces pauvres aveugles une étincelle de leur patriotisme désintéressé, et faire briller à leurs yeux les lumières de la vérité. Cela valut à M. Sénécal l'administration du chemin de fer du Nord, avec la perspective certaine d'en faire plus tard sa propriété.

"Dans la formation de cet étrange gouvernement, les conservateurs de toute la région de Québec furent totalement ignorés. Il y avait dans ce groupe bien des ultramontains à punir! On était heureux de les frapper..."

Chapleau a trouvé le moyen d'écarter ou de chasser du gouvernement toute l'aile ultramontaine du parti conservateur: de Boucherville, Ross, Taillon, Beaubien, Angers, Mathieu, etc. Il a entamé ou fait entamer les fameux pourparlers de coalition. Il veut poser à l'homme qui réalise l'union des Canadiens français et qui, plus fort que Langevin, Masson, de Boucherville, plus fort que Cartier lui-même, se présente comme le chef accepté par les deux partis (à l'exception d'extrémistes négligeables), comme le chef unique appuyé sur SA province de Québec.

3°—Les agissements et combinaisons de la "clique" constituée avec Sénécal et Dansereau:

"Dans combien d'entreprises privées, de spéculations louches, de compagnies largement dotées par l'Etat, ne trouve-t-on pas le nom de M. Chapleau ou celui de ses compères! Vingt pages suffiraient à peine à en reproduire la liste, avec la liste des faveurs ministérielles dont elles ont été l'objet!"

Cette phrase définit bien les "gouvernements d'affaires" inaugurés par Chapleau et qui devaient se perpétuer. Mais continuons.

Dansereau contrôle toutes les nominations importantes: "La fourchette d'un vulgaire intrigant est en quelque sorte devenue notre sceptre national!" Arthur Dansereau, esprit meublé, conseiller habile, journaliste expert et paroissien exact, valait mieux que l'étiquette "vulgaire intrigant". Il entretenait des amitiés jusque dans le milieu ecclésiastique. Mais Castor partageait l'aversion de son ami Tardivel pour les consciences sans rigueur. Donc, voilà pour Dansereau. Quant à Sénécal, ah! celui-là, il méritait qu'on lui consacrât la moitié de la brochure.

Gérant du chemin de fer provincial, Sénécal a fait rassembler des renseignements et compiler des statistiques, par les fonctionnaires émargeant au Trésor provincial, en vue de servir les projets de sa future compagnie. L'embranchement de Saint-Charles, réclamé au nom de l'intérêt public, devait servir, lui aussi, les intérêts de la compagnie Sénécal. La vente d'une partie du chemin de fer du Nord à cette compagnie est illégale, parce qu'entachée des vices suivants:

1) Elle viole les engagements du premier ministre, qui promettait d'imposer certaines conditions.

2) Elle est conclue d'une manière précipitée et suspecte, lorsque tout enchérit et que la Province a tout à gagner par une sage lenteur.

3) Elle rapporte un million de moins que le prix auquel le Premier se disait autorisé à vendre.

4) Elle favorise un homme connu pour ses corruptions, ses fraudes en faveur du Premier, ses liaisons louches avec lui.

5) Elle a été conçue et exécutée dans la corruption et les intrigues, l'organe de Sénécal admettant implicitement que son maître a dépensé $75,000 pour y arriver.

6) On l'impose à la Province, alors que d'autres soumissionnaires offraient un prix très supérieur.

7) Loin d'observer les formalités d'usage, on a maltraité, découragé les enchérisseurs.

8) On a caché des faits essentiels, dont la connaissance eût induit les acquéreurs à payer plu-

sieurs millions de plus, ou la Province à ne pas vendre.

9) Aucune raison d'Etat, ou d'intérêt provincial, n'exigeait de presser cette vente; au contraire, des raisons péremptoires commandaient de retarder surtout la vente de la section est.

10) Les deux ventes sont illégales, parce que, dans l'un et l'autre cas, les acheteurs étaient inhabiles à se lier avec la Province: le syndicat du Pacifique, parce que sa compagnie n'avait pas autorisé l'achat; Sénécal parce qu'il était l'administrateur du chemin de fer, dans le sens de l'article 1484 du Code Civil.

Toutes ces raisons n'échappaient pas à Chapleau; et c'est pourquoi le premier ministre, après ce mauvais coup, s'est empressé de quitter la scène provinciale.

Castor signalait encore "la trahison des intérêts de Montréal" consistant à accepter une chaire de professeur à Laval et à favoriser cette université dans sa lutte contre l'opinion montréalaise. D'une manière générale, Castor reprochait à Chapleau de sacrifier les droits de Montréal en toute circonstance, en particulier dans la distribution des portefeuilles et les nominations de fonctionnaires. Car, si Québec se plaignait d'être immolée à Montréal, celle-ci ne se plaignait pas moins d'être immolée à Québec!

Le réquisitoire n'oubliait pas les visites de Chapleau à Gambetta, auteur du mot fameux: "Le cléricalisme, voilà l'ennemi!" Et le voyage de Chapleau à Rome n'était pas fait pour compenser et lui obtenir son pardon, puisqu'il avait été accompli pour la défense de l'Université Laval.

Bref, Castor dressait une liste de 76 griefs, terminée de cette manière: "Que le mot d'ordre des conservateurs soit donc: Guerre à la clique! Guerre implacable! Guerre à mort! Guerre sans trêve! Guerre sans merci!"

Cette brochure était aussi sévère pour le triumvirat que l'article de Laurier "La caverne des quarante voleurs". *L'Electeur* le fit remarquer. Pacaud trouvait dommage de devoir de si bonnes vérités à ces "hypocrites de programmistes"; mais il se réjouissait de la guerre allumée entre "la branche aînée et la branche cadette du parti conservateur".

"Le Pays, le Parti et le Grand Homme" remporta un succès de librairie. On fut intrigué quant à l'identité de "Castor". On soupçonna Pagnuelo, l'abbé Alexis Pelletier, mais surtout le sénateur Trudel. Sans certitude absolue, on attribua généralement la brochure à Trudel. Et l'on surnomma bientôt les ultramontains ses disciples les castors.

Il n'y avait donc pas alliance entre les deux oppositions, celle des libéraux et celle des castors; mais elles frappaient bien les mêmes adversaires. Mousseau n'était pas épargné; il n'avait pas le ressort de Chapleau, et ces débuts lui semblèrent durs. Mercier, déposant en Cour la somme de mille dollars et une liasse de documents, contesta l'élection de Mousseau dans Jacques-Cartier pour "corruption". Mousseau, débordé, envoya un signal de détresse à Chapleau.

A Paris, Chapleau, Dansereau, Sénécal, Lacoste... et Tarte se rencontraient dans les bons restaurants. On se rappellerait longtemps la tête des garçons de café quand Dansereau, feignant de prendre

le petit verre de cognac pour un échantillon, réclamait la bouteille et la vidait dans la soirée. Le premier ministre de la province de Québec combinait repos, travail et plaisir. Et quel accueil princier fait à la province, en sa personne! Le gouvernement français le nomme commandeur de la Légion d'Honneur. La comtesse de Talhouët l'héberge plusieurs jours dans son château de Lude, en compagnie d'Hector Fabre. (Les Canadiens évoquent le "Château Chapleau", dérisoire et attendrissant au bord de la Rivière-aux-chiens.) A Rome, Chapleau entretient le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, d'une ancienne et délicate question qu'il eût aimé régler: l'affaire des biens des Jésuites. Chapleau revient terminer l'automne au jardin de la France, embaumé de fruits; il projette de compléter cette cure en passant l'hiver à Alger. Mais voici l'appel de Mousseau, alarmé par la déclaration de guerre des castors. Chapleau abandonne son projet, s'embarque le 4 novembre, et rentre par New-York en compagnie de Sénécal, de Dansereau de Lacoste, de Blumhart... et de Tarte dont le journal attaque de moins en moins Sénécal. Tarte se serait-il, au cours de ce beau voyage, converti au sénécalisme?

De leur côté, les ultramontains se sont alarmés du nouveau voyage accompli par Chapleau à Rome — sûrement dans l'intérêt de l'Université Laval. Ils se doutent que Rome, décidée à faire exécuter ses décrets, leur prépare d'autres pilules amères. Or, ils comptent moins sur le *Monde* depuis que Frédéric Houde, plutôt que de se dédire, a cédé ce journal à une compagnie. Ils préparent la fondation d'un nouveau journal, *L'Etoile du Matin,* dont le sénateur Trudel sera le rédacteur en chef. Des prêtres, des chanoines, des supérieurs de collège les encouragent. On annonce la décision

en grande pompe, dans l'église de Boucherville, au cours d'une cérémonie à laquelle assistent Mgr Bourget, Ross, Beaubien, de Boucherville et plusieurs autres personnages influents. Mais Mgr Fabre ne cache point son mécontentement; et Mgr Moreau en prend texte pour mettre en garde les prêtres de son diocèse dont on sollicite les souscriptions. Le sénateur Bellerose, membre de la combinaison ultramontaine, proteste, par une lettre insérée dans le *Monde*, contre la circulaire de Mgr Moreau : L'évêque de Saint-Hyacinthe commet une injustice en condamnant un journal avant de connaître son programme! De son côté, le sénateur Trudel écrit à la *Minerve* que, malgré les manœuvres ourdies pour étouffer son futur journal, il le présentera sous peu "à l'appréciation du public et au jugement de l'autorité compétente".

Ainsi Chapleau trouve les hommes politiques de la province divisés, sous deux étiquettes, en quatre partis. Deux étiquettes: conservatrice et libérale; mais quatre partis: ultramontain, conservateur, libéral et radical. Seuls les ultramontains et les radicaux ont réellement un corps d'idées arrêtées, une doctrine; et c'est ce qui les empêche de joindre leurs oppositions, de s'allier. Les ultramontains livrent aux conservateurs modérés la guerre sans merci annoncée par Castor. Les radicaux ne sont guère moins agressifs à l'égard des libéraux modérés: une longue et dure polémique se poursuit entre la *Concorde*, des Trois-Rivières, libérale modérée, et la *Patrie*. Mais les radicaux traitent les ultramontains en ennemis par excellence. La *Patrie* raille ainsi les disciples de Castor: "S'ils ne trouvent pas Chapleau assez orthodoxe, c'est qu'il ne leur passe pas assez souvent le pot aux confitures." Et Fréchette publie dans la *Patrie*, sous le pseudonyme de Cyprien, des articles qu'il faut bien

appeler grossiers sur les castors et sur les monarchistes de France que les ultramontains prennent pour modèles.

Entre conservateurs et libéraux modérés, on ne se livre que des escarmouches, sous la forme de contestations d'élections. Après chaque consultation populaire, le quart, parfois le tiers des résultats, et parfois davantage, est contesté. A chaque contestation des bleus, les rouges répondent par une contestation, et réciproquement. Deux bureaux d'avocats s'y spécialisent, celui de Beausoleil et Mercier pour les rouges, et celui de Lacoste et Bisaillon pour les bleus. Mais c'est devenu un rite, dont l'observation montre au peuple qu'on reste sur la brèche, qu'on ne pactise pas avec l'adversaire. Une sorte d'entente tacite fait éviter les coups durs.

Deux solutions s'offrent à Mousseau pour acheter la paix. Reformer le bloc conservateur en abandonnant Starnes et en prenant dans le ministère J.-J. Ross et quelque autre ultramontain, par exemple Taillon, que Beaubien remplacerait comme Orateur de l'Assemblée. Ou bien former la coalition des modérés en prenant dans le ministère Honoré Mercier et peut-être François Langelier. Que ces libéraux soient prêts à accepter, la *Concorde* n'en fait pas mystère. Mais du côté ultramontain, Taillon repousse les ouvertures de Mousseau. Et du côté libéral, la vigilante *Patrie* dénonce plus que jamais toute velléité de coalition. Faut-il passer outre? Telles sont les facettes du problème que Mousseau soumet à Chapleau.

Or Chapleau ne cèdera jamais à l'intimidation, et n'a-t-il pas réussi à gouverner avec une majorité moins forte, sous la menace des mêmes séditions? Il représente à Mousseau la faiblesse interne des ultramontains, en conflit avec plusieurs évêques.

Il relève le courage tôt ébranlé de son successeur, et l'on décide de ne rien changer. Devant la législature, convoquée pour le 18 janvier, le cabinet Mousseau se présentera tel qu'il est constitué depuis le premier jour.

* * *

Cette affaire réglée, Chapleau repartit, pour passer le mois de décembre en Californie. Jusqu'à New-York, il fit route avec Sénécal, s'embarquant pour un nouveau voyage en Europe. Auparavant, Sénécal avait mené à bien ses négociations relatives au chemin de fer du Nord, et réussi un coup de maître. Il avait vendu au Grand-Tronc la majorité des actions, et gardé pour lui-même un pied dans l'affaire. Les succès rapides et répétés de ce Canadien français forçaient l'admiration jalouse des Anglo-Canadiens, qui l'appelaient une "locomotive humaine". D'après le *Star*, Sénécal — qui contrôlait aussi la Cie du Richelieu, assurant en été la navigation de Montréal à Québec — s'érigeait en "roi sans couronne du Saint-Laurent".

Mais la vente du chemin de fer du Nord au Grand-Tronc souleva une méfiance d'autant plus grande qu'on gardait un mauvais souvenir des intrigues de cette compagnie contre les emprunts de la Province en Angleterre. D'ailleurs, dans la rivalité du Pacifique et du Grand-Tronc, on croyait le Pacifique, dirigé par une pléiade d'hommes extraordinaires comme Stephen, McIntyre, Angus et Hill, plus puissant et destiné à triompher.

Un journal conservateur, mais de tendance ultramontaine, le *Courrier du Canada*, protesta, réclama la punition du "crime" de Chapleau, de Sénécal et de leur "complice" Mousseau. L'émo-

tion était vive à Québec. On pensait en effet que le Pacifique aurait fixé à Québec le terminus du trafic de l'Ouest, alors que, faute de ce chemin de fer, il délaisserait la province pour diriger son fret vers Saint-Jean du Nouveau-Brunswick.

Et la rivalité de Québec et de Montréal — un des aspects de l'histoire de la province — atteignait à ce moment, sous toutes les formes, un degré aigu. Au mois d'octobre, les Montréalais inaugurèrent en grande pompe le chenal de vingt-cinq pieds qui conduirait dans leur port les bateaux d'un plus fort tonnage, jusqu'alors arrêtés à Québec. Hector Langevin, Sénécal et sir Hugh Allan participèrent à l'excursion. Dans la presse de Québec, les comptes rendus se trouvèrent plus ou moins caviardés. Quelques jours plus tard, le *Polynesian,* de la Cie Allan, s'échouant dans le port de Montréal, Québec prédit le fiasco du projet "Montréal port de mer". Et lorsque la Commission du port de Montréal insista pour transférer à l'Etat fédéral la dette de trois millions contractée pour le creusage du chenal et l'outillage du port, tout Québec protesta. *L'Electeur* écrivit:

"Si les Montréalais ont voulu des avantages particuliers, dont ils bénéficient au détriment des autres, qu'ils en paient la façon, et qu'ils n'essaient pas de forcer leurs concurrents à solder la note."

L'Electeur reflétait la pensée d'un de ses fondateurs et rédacteurs. François Langelier, maire de Québec. La Chambre de commerce de Québec protesta aussi contre le paiement éventuel de la dette montréalaise par l'Etat.

Il était facile, dans ces conditions, d'ameuter Québec contre la transaction de Sénécal. Des journaux montréalais, la *Minerve* et la *Gazette,* raison-

nèrent en vain. Rien ne prouve, disaient-ils, que le Grand-Tronc servira moins que le Pacifique les intérêts de la province. "Nous ne pouvons voir, écrivit la *Gazette,* quelle différence cela fait à Québec que la ligne soit aux mains du Grand-Tronc ou du Pacifique-Canadien... La voie principale du Grand-Tronc s'étend jusqu'à Chicago, où elle touche au plus grand réservoir du trafic de l'Ouest..." Et les ministériels dirent encore que Sénécal avait réussi à lier les intérêts du Grand-Tronc à ceux de la province, et transformé un ennemi en allié.

C'était au moment de la mort subite de sir Hugh Allan, survenue en Europe. Son corps fut ramené à Montréal, pour des funérailles imposantes.

* * *

1883.

Sénécal vendait son chemin de fer, les ultramontains renforçaient leurs positions de combat, et les hommes politiques préparaient la session de 1883.

La Cour de Revision trancha plusieurs contestations électorales. Les juges Routhier, Plamondon et Angers invalidèrent le conservateur Louis-Napoléon Fortin, et attribuèrent le siège de Montmagny à son adversaire Bernatchez. Les juges Casault, Bourgeois et Alleyn annulèrent l'élection du libéral Ernest Gagnon dans Kamouraska. Les juges Caron, Bourgeois et Cimon annulèrent l'élection du conservateur Charles-Edouard Houde dans Nicolet. La contestation de l'élection de Mousseau était encore pendante. Le premier ministre avait pris pour avocat J.-L. Archambault — l'auteur d'une brochure retentissante contre l'Université Laval. Inquiet de ces procédures, Mousseau n'en

présenterait pas moins son ministère devant les Chambres tel qu'il l'avait constitué, sans ultramontains et sans autres libéraux qu'Henry Starnes. Les projets de coalition enterrés, il en restait quelque tolérance, quelques bonnes dispositions mutuelles entre Mousseau et Mercier.

Une série d'incidents particuliers, remontant pour certains d'entre eux à un ou deux ans, amorçait un grand débat de principes sur le caractère religieux de l'enseignement. Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, malgré la présence des évêques, préférait aux manuels rédigés par les Frères des Ecoles chrétiennes, des manuels rédigés par des laïcs. Encouragée par cet exemple, la Commission des écoles catholiques de Montréal, présidée par le curé Rousselot, mais comprenant des membres laïcs — et même libéraux, tels P. S. Murphy et Jacques Grenier — voulait imposer aux écoles des Frères le programme élaboré par U.-E. Archambault. Le Frère Réticius, visiteur provincial, protesta hautement, et tous les ultramontains l'approuvèrent.

Pour éviter à l'avenir de pareils incidents — de pareilles menaces — Mgr Laflèche voulait substituer le contrôle religieux au contrôle mixte de l'Eglise et de l'Etat. Il voulait fonder des écoles normales exclusivement religieuses, et faire réserver tout l'enseignement aux ecclésiastiques. De futurs instituteurs, craignant d'être un jour évincés par les brevetés des nouvelles écoles, ou par des religieux, hésitèrent à poursuivre leurs études. Alerte à l'Ecole Normale Jacques-Cartier de Montréal et à l'Ecole Normale Laval de Québec!

Mgr Laflèche commencerait par fonder dans sa ville épiscopale une école normale confiée aux Sœurs de l'Assomption. Le *Journal des Trois-Ri-*

vières approuva naturellement ce projet. Non moins naturellement, la *Concorde* le combattit: les Sœurs de l'Assomption sont trop jeunes et inexpérimentées pour ouvrir une école normale, dont la concurrence gênerait d'ailleurs les institutions existantes. La *Concorde* alla jusqu'à mettre en garde, à ce propos, contre "l'injustice et le népotisme". La querelle s'amplifia. Tardivel appuya Mgr Laflèche en lançant dans la *Vérité* une campagne sur ce thème: "L'Etat hors de l'Ecole!" Le *Courrier du Canada* réfuta ces articles, sous l'inspiration avouée de l'abbé Thomas-Grégoire Rouleau, assistant principal de l'Ecole Normale Laval. Tardivel en conclut que Laval, les libéraux et les libéralisants — et Mousseau, aux yeux des ultramontains, était, tout comme Chapleau, un libéral grimé — méditaient la laïcisation progressive de l'enseignement. Cette grave rumeur courut les collèges et les presbytères.

C'est pourtant d'un collège — et du diocèse même des Trois-Rivières — que partit la plus violente contre-attaque contre Mgr Laflèche, chef suprême des ultramontains depuis la retraite de Mgr Bourget.

Estimant qu'un seul collège prospère vaudrait mieux pour le diocèse que deux collèges rivaux, Mgr Laflèche voulait transférer le collège de Nicolet dans sa ville épiscopale, l'amalgamer avec celui des Trois-Rivières. En 1883, les deux institutions attiraient à peu près le même nombre d'élèves: 270 aux Trois-Rivières et 280 à Nicolet. Le collège des Trois-Rivières prenait plus d'importance d'année en année. Mais le collège de Nicolet, le plus ancien de la province après le Séminaire de Québec et le collège des Sulpiciens de Montréal, possédait ses titres de noblesse: les let-

tres patentes octroyées par George IV en 1821. Il avait formé une brillante pléiade d'élèves — dont Mgr Laflèche. Il tenait à la vie et à l'indépendance tout autant que l'Ecole de Médecine, et se débattait pour les garder.

Pour se soustraire à la haute autorité de Mgr Laflèche, le Séminaire de Nicolet demanda la division du diocèse en deux: diocèse des Trois-Rivières au nord du fleuve et diocèse de Nicolet au sud. Une première requête avait échoué auprès de Mgr Conroy. Le Séminaire en prépara une seconde, décrivant le malaise du clergé diocésain et la "persécution" infligée par Mgr Laflèche au clergé minoritaire — celui qui refusait de marcher avec les ultramontains, contre l'Université Laval:

"Nous vivons au milieu d'un mélange de curés divergeant d'opinions, de pratique et presque de moeurs; il en résulte un malaise indescriptible; il n'y a pas entre les prêtres cette confiance mutuelle qui rend les rapports agréables et utiles. Le bien ne peut se faire à travers cet océan de préjugés. Ceci s'est manifesté d'une manière très accentuée à l'occasion des nouvelles difficultés qui se sont élevées au sujet de l'Université Laval. Dans toute l'étendue du diocèse, on n'a pu recueillir que trois cents signatures, il est vrai; mais que d'angoisses ont dû subir les prêtres qui ont refusé de signer, sachant bien qu'en agissant ainsi, ils bravaient les foudres trifluviennes..."

Un prêtre, l'abbé Marquis, recueillit des signatures et porta la requête à Rome. A demi chassé du diocèse, à son retour, l'abbé Marquis trouva refuge et protection auprès de Mgr Dominique Racine, à Chicoutimi.

Conflit local, mais qui rejoignait inévitablement le grand conflit.

Le Séminaire de Nicolet comptait des hommes de premier plan — des évêques mêmes, tel Mgr

Moreau — parmi ses anciens élèves. Les collèges, centres intellectuels, foyers d'influence, ont joué un grand rôle dans la vie du Canada français. Ils ont formé une élite, et plus d'un homme arrivé n'a cessé de consulter ses anciens maîtres — ainsi, Georges-Etienne Cartier, resté l'ami des Sulpiciens; Honoré Mercier, resté l'ami des Pères Jésuites. Enfin des liens étroits se maintiennent entre anciens condisciples — Térésiens, Nicolétains, Bourgetains, etc. — devenus prêtres, députés, hommes d'affaires. Cet esprit de corps est particulièrement vif chez les Nicolétains. Et tous les adversaires doctrinaux de Mgr Laflèche, tous les amis de Laval, à commencer par Mgr Taschereau, appuyèrent la démarche du Séminaire de Nicolet. Comme les ultramontains croyaient à la nécessité supérieure de frapper l'Université Laval, les amis de Laval croyaient à la nécessité supérieure de frapper Mgr Laflèche.[1]

---

(1) *Sur la question du démembrement du diocèse des Trois-Rivières*:

Supplique au Saint-Siège pour demander l'érection du diocèse de Nicolet (1881).

Mémoire de l'évêque des Trois-Rivières contre la division de son diocèse (Rome, Imprimerie éditrice Romana, 1883).

Supplément au Mémoire susdit (1883).

Remarques de l'archevêque de Québec sur le mémoire de 1883 *concernant la division du diocèse des Trois-Rivières; et Réponse de l'évêque des Trois-Rivières à ces remarques* (1884).

Protestation du clergé du diocèse des Trois-Rivières contre certaines calomnies dirigées contre son évêque; A Son Excellence Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique (1883).

Requête de l'honorable Joseph-Hyacinthe Bellerose à

Ainsi, Chapleau n'avait pas tort de représenter à Mousseau la faiblesse interne des ultramontains, contre lesquels se dressait, jusque dans les milieux ecclésiastiques, un faisceau d'inimitiés frisant la haine. Mais l'adversité stimule des âmes aussi sincères, aussi intransigeantes que celles des ultramontains. Tardivel, qui transmuait le journalisme en apostolat, intensifia la campagne "L'Etat hors de l'Ecole". Trudel aurait bientôt son journal. Les castors raisonnèrent ainsi: les libéraux et libéralisants — Chapleau et Mousseau — attaquent en Mgr Laflèche le vivant et infranchissable obstacle à la laïcisation de l'enseignement!

Pour enlever cette arme aux ultramontains, Mousseau déclara, dès avant la session, que, se rendant à un vœu du Conseil de l'Instruction publique, il s'engageait à ne présenter aucune loi relative à l'enseignement sans la soumettre au préalable au comité, catholique ou protestant selon le cas, de ce Conseil.

A la férule des ultramontains dans le camp bleu correspondait toujours la férule des radicaux dans le camp rouge. L'école de la *Patrie* ne pardonnait pas à Mercier ses tentatives de coalition. Quand ce

---

Son Excellence Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique (27 *décembre* 1883).

Deuxième requête du même au même (*février* 1884).

Troisième requête du même au même (31 *mai* 1884).

Exposé sommaire de la question de la division du diocèse des Trois-Rivières à la Sacrée Congrégation de la Propagande, par Luc Désilets, V. G. (*Rome*, 1884).

Correspondance échangée entre Mgr Laflèche et Son Ex. Dom. Henri Smeulders (1884).

Observations du Procureur de l'évêque contre la division du diocèse des Trois-Rivières (*Rome*, 1884).

journal énumérait les chefs du parti libéral, il retranchait le nom de Mercier. Il ne perdait pas une occasion de railler, voire d'attaquer, les coalitionnistes, prêts à pactiser avec l'ennemi. *L'Electeur* défendit Mercier, et justifia le principe même de la coalition. Il faut citer des passages de l'article du 14 décembre 1882, qui confirment ce que nous avons déjà observé sur la similitude des deux partis, sans divergence doctrinaire profonde. C'est l'organe des grands chefs libéraux, Laurier, François Langelier, Mercier, Ernest Gagnon, c'est peut-être François Langelier lui-même qui écrivit:

"Pour s'allier, ces hommes n'avaient à faire aucun sacrifice de principes. Ils sont complètement d'accord sur toutes les questions fondamentales. M. Chapleau et son groupe sont aussi libéraux que M. Mercier en ce qui concerne les réformes à opérer dans le sens démocratique, dans nos lois électorales, dans nos lois d'éducation, dans nos lois civiles, dans l'organisation du service public. M. Mercier est aussi conservateur que M. Chapleau en ce qui touche aux grands principes sociaux et religieux, aux rapports de l'Eglise et de l'Etat.

"Et les idées de M. Mercier et de M. Chapleau, cela est incontestable, sont celles de la grande masse de leurs partis, de tous les gens raisonnables et modérés.

"Il y a dans chaque parti une petite fraction de radicaux, représentés chez nous par le Witness *et chez les conservateurs par le* Journal des Trois-Rivières, *qui ne marche pas avec la masse. Aux yeux de notre respectable confrère du* Witness, *pour être un vrai libéral, il faut être protestant et déclarer la guerre à l'Eglise catholique. Pour le* Journal des Trois-Rivières, *on n'est conservateur qu'à condition d'être plus catholique que le pape.*

"Nous ne voulons pas, en ce moment, mettre en doute la bonne foi de ces deux journaux et des petits groupes qui partagent leurs idées, mais nous pouvons dire, sans crainte d'être contredit par ceux qui connaissent notre pays, que leurs idées ne sont pas celles de la grande masse de notre population.

"S'ils ne sont pas divisés par des questions de principe, qu'est-ce donc qui sépare la masse des libéraux de la plus grande partie des conservateurs? Quand ce ne sont pas des appellations vides de sens, des mots qui n'ont plus de signification, ce sont des questions de personnes, des antipathies individuelles, des habitudes de discipline, tout au plus des procédés d'administration. On s'appelle conservateur parce qu'on a combattu avec M. Chapleau, élève de sir Georges-Etienne Cartier, qui s'était rallié aux tories canadiens. On s'appelle libéral parce qu'on a lutté avec M. Laurier, qui a été à l'école de sir A.-A. Dorion, lequel ne s'est jamais séparé de Louis-Joseph Papineau. Les hommes, les idées, les questions, tout a changé depuis; rien n'y fait...

"Ne nous laissons pas égarer par la piperie des mots, et admettons qu'aucune question de principe, aucune de ces idées fondamentales sur lesquelles il n'y a pas de transaction possible, ne sépare la grande masse des libéraux et des conservateurs..."

La *Patrie* ne l'entendait pas de cette oreille. Elle contesta ce point de vue. Elle finit par une attaque ouverte contre Mercier, à laquelle la *Concorde* répondit:

"A Québec, MM. Irvine, Joly, Ross, Marchand et Langelier ont continué à l'honorer de leur confiance, au point de lui offrir le commandement du parti. C'est notre humble sentiment qu'avec l'appui ouvert et le concours si éclairé du maire de Québec, qui est en même temps l'un de ses amis de coeur, M. Mercier pourra se passer de l'approbation compromettante d'un aventurier politique comme le directeur de la Patrie. *Nos chefs d'Ottawa, MM. Blake et Laurier, sont en parfaite communauté d'idées avec M. Mercier..."*

A titre de chef du parti libéral, Joly intervint. Il écrivit à la *Patrie* (4 janvier 1883):

"Je viens vous prier de ne pas aller plus loin dans la discussion commencée au sujet de l'honorable M. Mercier et de la coalition.

"Je n'ai pas le droit de vous dicter aucune ligne de conduite, c'est une prière que je vous adresse.

"Ne suivez pas le déplorable exemple du parti conservateur, qui ne paraît pas comprendre que les coups qu'il porte à ses chefs retombent sur lui-même...

"Je suis opposé à la coalition, mais je ne suis pas prêt à condamner ceux de mes amis qui la considèrent comme le seul et dernier remède. Résigné à attendre le jour où le peuple ouvrira les yeux et saura reconnaître ses véritables amis, je ne blâme pas ceux qui n'ont pas la même confiance dans l'avenir.

"Mais ce jour, quand viendra-t-il? Le verrai-je jamais? J'en doute quelquefois; mais d'autres le verront. Je n'accuse pas ceux de mes amis qui sont fatigués de leur impuissance à empêcher le mal et à faire le bien. C'est une triste position pour des hommes de coeur. S'ils peuvent trouver un chemin pour en sortir, qu'ils le suivent. Mais que ce chemin soit le chemin droit, et qu'ils restent toujours dignes de leur passé."

On fut frappé du ton mélancolique de cette lettre, qui paraissait sonner la retraite. Joly terminait ses discours en s'excusant auprès des adversaires des mots désagréables qui avaient pu lui échapper. Ce galant homme luttait depuis seize ans avec bien peu de chance, et les derniers résultats électoraux l'avaient découragé. Il voulait déposer sa charge de chef de l'opposition, et la passer à Mercier; il tenait donc à faire cesser les attaques d'un groupe de libéraux contre le futur chef du parti. Le 18, avant l'ouverture de la session, tandis que Mousseau réunissait les députés conservateurs, Joly réunit les députés libéraux et donna sa démission de chef. Sur l'invitation des députés, il désigna lui-même son successeur: Honoré Mercier.

* * *

La deuxième session de la cinquième législature s'ouvre le 18 janvier 1883. Quelques figures marquantes ont disparu: Chapleau, Loranger, Cham-

pagne (qui avait présenté le bill de Laval), les vétérans Lalonde et LeCavalier, retirés de la politique, et les députés invalidés: Fortin, Gagnon, Charles-Edouard Houde. Le curé Labelle, qui a toujours quelque requête — arpentages, charte, subside — en instance auprès du gouvernement provincial, assiste à la séance d'ouverture, assis à la droite du trône de l'Orateur. Le curé Labelle grisonne; il approche de la cinquantaine. Ce colosse aux traits presque fins, aux mains petites, produit bel effet dans un fauteuil d'apparat. Il lui manque une large ceinture violette. Pierre-Evariste Leblanc, successeur de Loranger au siège du comté de Laval, propose l'adresse en réponse au discours du Trône. Le jeune député paraît très à son aise, pour ses débuts, dans cette Chambre qu'il présidera dix ans plus tard. Il a la dent dure pour ses adversaires, mais il rend hommage à l'apôtre de la colonisation — le populaire curé Labelle, objet d'une ovation qui gagne toute la Chambre et les galeries.

Mercier, bien campé sur ses jambes, les épaules rondes, le torse puissant, les arcades sourcilières saillantes, ses grosses moustaches roulées, n'est pas moins à son aise dans son rôle de chef de l'opposition. Il offre un hommage à son chef d'hier, Joly, un salut au nouveau premier ministre Mousseau, s'affirme prêt à collaborer avec le gouvernement pour toute mesure utile à la province, mais regrette que l'adresse soit un étalage de mots dépourvus de sens, vides de réalité. Il souligne aussi l'équivoque du rapprochement de Starnes, le défenseur du Coup d'Etat de Letellier au Conseil législatif, avec Mousseau, l'un des artisans de la destitution du lieutenant-gouverneur.

On a parlé, dans l'adresse, de l'instruction publique. A ce point de vue, Mercier subit comme

Mousseau la suspicion des ultramontains. Il scande, lui aussi, une déclaration formelle, propre à rassurer une fois de plus et définitivement le clergé. Il s'affirme partisan d'une instruction religieuse. Puis il critique l'exposé financier, dénonce la politique de l'autruche du gouvernement qui ne regarde pas en face les embarras de la trésorerie provinciale:

"...On dit que pour rétablir l'équilibre budgétaire, le cabinet a l'intention de faire des économies dans le service civil. Une commission a été nommée pour faire une enquête en vue d'arriver à ce résultat. Mais, monsieur le président, je me demande si après avoir mis sur le pavé quelques fonctionnaires, quelques pères de famille, et payé les frais de l'enquête, nous serons bien en état de dire que nous sommes sauvés. Non, la Chambre ne peut se tromper à ce point, et le voudrait-elle que les chiffres, plus éloquents que ma voix, la ramèneraient à la réalité de la situation financière. Ce qu'il faut, c'est une réforme radicale, ayant des conséquences permanentes..."

Cette réforme, Mercier la voit dans l'établissement d'une "taxe directe" ou dans l'augmentation du subside fédéral. Cette dernière solution lui paraît à la fois pratique, puisqu'elle ne modifie pas l'assiette de l'impôt, et juste. En 1867, les provinces ont abandonné leurs droits de douane et d'accise en échange du subside fédéral. Mais on ne prévoyait pas, à cette époque, le développement rapide du Canada. Les recettes des douanes et de l'accise tendent à la progression géométrique. Le subside fédéral — une somme fixe par tête d'habitant — suit une simple progression arithmétique. D'année en année, la province récupère, en subside, une proportion plus faible des sommes qu'elle a versées en droits de douane et d'accise. Situation intolérable, devant les besoins croissants du gouvernement provincial. L'équité commande une revision. Doublement, triplement juste, puisque la

province, grosse pourvoyeuse du budget fédéral, est à peu près la seule dont les subsides n'aient pas augmenté depuis la Confédération. L'Ile-du-Prince-Edouard elle-même, pour être la dernière arrivée, n'a pas été la plus mal servie. Mercier parlait en "national" — on dirait aujourd'hui en nationaliste — imprégné d'hostilité confuse à l'endroit du pouvoir fédéral, surtout lorsque le détenteur de ce pouvoir s'appelait John MacDonald. Mais il disait vrai; car John-A. MacDonald, rêvant de compléter la grande œuvre devenue sienne, servait au mieux les provinces qu'il voulait attirer ou maintenir dans la Confédération: Manitoba, Colombie-Britannique, Ile-du-Prince-Edouard. La Nouvelle-Ecosse, en menaçant de rupture, avait obtenu des "better terms", et sir John eût fait de grandes concessions pour annexer Terre-Neuve. Joly approuva son ancien lieutenant devenu son chef. La province de Québec, dit-il, paie cinq millions de droits de douane, et reçoit à peine un million de subside. Cette revendication reviendra souvent dans l'histoire de la province.

Cependant, dès les premières séances, on se rendit compte que le cabinet Mousseau avait partie gagnée. A la Chambre, Beaubien fut à peu près le seul conservateur à le lâcher; encore se refusait-il à marcher sous la houlette de Mercier. Taillon, Orateur, observa une neutralité bienveillante pour le ministère — au grand dam de ses amis ultramontains dont la longue campagne contre Chapleau, Sénécal et Mousseau avortait. Mousseau, débutant dans le rôle de premier ministre, subit l'épreuve avec calme et succès. Ses discours publics étaient seulement un peu froids, auprès de sa rondeur joviale, de son bon-garçonnisme dans les relations privées.

Wurtele provoqua la plus vive alerte. Il priait la législature de porter à $3,500,000 l'autorisation d'emprunter donnée pour $3,000,000 à la session précédente. Or, Chapleau avait présenté la vente du chemin de fer comme le moyen sûr de ne plus recourir à l'emprunt. Beaubien, Flynn et Robertson le rappelèrent, et votèrent avec l'opposition. Celle-ci n'arriva tout de même qu'à 18 voix — contre 40.

Les conservateurs avaient bien accueilli l'élection de Mercier comme chef de l'opposition. Le *Journal de Québec* écrivit:

"Certes, nous sommes de ceux qui ne partagent pas certaines idées politiques de M. Mercier; mais nous croyons à son talent, à sa franchise, à son honorabilité. Nous luttons contre lui, mais nous saluons en lui le chef loyal d'une armée contre laquelle nous avons l'honneur de marcher au combat."

L'Electeur rendit la politesse, avec des mots aimables pour le premier ministre Mousseau.

Mais dans la *Patrie*, Rosaire Thibaudeau et Beaugrand prirent assez mal le choix de Mercier comme chef de leur parti. Un incident creusa encore plus profond le fossé entre Mercier et la *Patrie*. Dans ce journal, Thibaudeau et Beaugrand, fâchés avec Poirier, accusaient leur jeune camarade de s'être effacé devant Chapleau, dans Terrebonne, l'été précédent, moyennant une certaine somme. Et ils mettaient Mercier en cause. Attaqué dans son honneur, Poirier fit appel au chef du parti. Et Mercier prit sa défense dans une longue lettre à la *Patrie* (25 janvier 1883): Notre camarade s'est présenté contre Chapleau, sans espoir de succès électoral, pour obtenir une rétractation de la *Minerve,* qui le traitait de franc-maçon;

ce résultat atteint, il s'est désisté, à des conditions arrêtées par un groupe de chefs libéraux, entre autres le sénateur Thibaudeau. Les autres témoins invoqués, McShane, J.-A. Duchesneau et Thomas Lapointe, confirmèrent ce récit. Le nouveau chef du parti terminait sa lettre en déclarant que si, outre les conservateurs ses adversaires normaux, il lui fallait combattre MM. Thibaudeau et Beaugrand, il le ferait avec énergie.

La *Patrie* fut dès lors ouvertement hostile à Mercier. Elle ne cessa d'invoquer les vieilles traditions du parti rouge et les grands chefs de jadis, intransigeants sur les principes, les Papineau et les Dorion, pour les opposer au "coalitionniste" Mercier. Le *Witness*, qui regrettait le chef protestant, appuya cette campagne. Mais à la Chambre, à la séance du 2 février, Joly se leva pour affirmer la confiance du parti dans son nouveau chef: M. Mercier accepte une tâche difiicile; tous les libéraux doivent l'encourager, le soutenir.

Les élections invalidées de Nicolet et de Kamouraska, recommencées à ce moment, aboutirent à deux victoires libérales. Le Séminaire de Nicolet résistait de plus belle à Mgr Laflèche qui, jugeant deux institutions superflues dans le même diocèse, voulait le fusionner avec le Collège des Trois-Rivières. Question de vie ou de mort: le Séminaire, ancien, riche, et légitimement orgueilleux, défendit son existence par tous les moyens, y compris l'élection d'un candidat libéral. Dans Kamouraska, où Saint-Denis et La-Rivière-Ouelle, les Chapais et les Letelliers, avaient enregistré le même nombre de votes à l'élection générale, Ernest Gagnon triompha cette fois par cinquante voix de majorité.

Résultats heureux pour les débuts d'un nouveau

chef. Mais la *Patrie* espéra trouver dans Ernest Gagnon un rival à opposer à Mercier. Gagnon, au physique et aux manières rudes, procédait par coups de boutoir, redoutés des adversaires. Il passait pour un "rouge éprouvé"; mais il déçut la *Patrie* en se rangeant sous les ordres de Mercier. A l'arrivée de Gagnon à Québec, le 8 février, Laurier, Mercier, François et Charles Langelier vinrent à la gare et prononcèrent des discours de bienvenue. Laurier en profita pour reconnaître, en M. Mercier, le chef du parti libéral à l'Assemblée législative, que tous les bons libéraux doivent suivre; et ces paroles furent applaudies. Laurier et Mercier souhaitèrent aussi que leur ami le maire de Québec — François Langelier — retrouve bientôt un mandat parlementaire.

Et comme la *Patrie* soutenait les idées et les groupes avancés non seulement au Canada mais en France — s'opposant ainsi à Trudel et aux ultramontains qui correspondaient avec les monarchistes français — *L'Electeur* profita du différend pour faire cette déclaration de principes (8 février 1883) :

"Nous ne sommes pas, nous n'avons jamais été et nous ne serons jamais de ceux qui croient que, pour mériter le nom de libéral, il faut avoir été un fauteur du procès Guibord, être un membre de l'Institut Canadien et tenir l'encensoir sous le nez des républicains de France, dont le libéralisme consiste à chasser les religieux de leurs couvents et à enlever les croix des écoles.

"Dans le parti libéral de cette province, il y a des partisans de la restauration monarchique en France et des admirateurs du système républicain. Les uns sont d'aussi bons libéraux que les autres. Libre à eux d'avoir les opinions qu'ils veulent sur les affaires de France, pourvu qu'ils soient d'accord sur la politique libérale de ce pays. De quel droit voudrait-on imposer l'approbation de la république française au parti libéral?..."

C'était en effet une double maladresse, de la part de Fréchette et de Beaugrand, que d'insulter les rois de France et leurs descendants; car le sentiment royaliste, resté latent au pays de Québec, était une des formes de la fidélité canadienne-française.

Thibaudeau et Beaugrand essayèrent encore de frapper Mercier par les clubs libéraux. Ils fondèrent, en marge de celles qui existaient déjà, une "Association libérale de Montréal" qui réunit l'aile radicale du parti. Christophe-Alphonse Geoffrion fut le président, et Frédéric-Liguori Béique, gendre de Louis-Antoine Dessaulles, le vice-président. Parmi les conseillers figurèrent Jacques Grenier, Edmond Lareau, Raymond Préfontaine, Emery Robidoux et Calixte Lebeuf, tous d'un rouge écarlate.

Au Club National, ces militants se trouvaient en minorité. La discussion n'en fut pas moins vive à la séance du 9 février. Raoul Dandurand, cousin de Joseph Doutre, aussi républicain que Beaugrand et Thibaudeau mais fidèle à Mercier, proposa: "Que les membres du Club ont appris avec plaisir la nomination de l'un d'eux au poste de chef de l'opposition à Québec, et que, tout en rendant hommage au zèle et au dévouement de M. Joly, ils sont heureux de rendre hommage à l'habileté et au patriotisme de M. Mercier."

Béique proposa en sous-amendement: "Que le Club National répudie tous les projets de coalition qui ont agité l'opinion publique depuis deux ans." E. Beauset, secrétaire du Club, riposta par un autre sous-amendement: "Que les membres du Club ont une parfaite confiance dans l'habileté et le dévouement de l'honorable M. Mercier et des autres membres libéraux de l'Assemblée législative et

qu'ils ne croient pas désirable de leur dicter une ligne de conduite dans les circonstances."

Dandurand avait une jolie voix grave, la parole élégante et facile; il était plein de feu. Il fut soutenu par Bouthillier, par Wilfrid Prévost, par Ernest Tremblay presque lyrique, par Alphonse Christin, et par deux gaillards de Saint-Hyacinthe qui rivalisaient de rondeur, de bonne humeur et de dévouement à Mercier: Raphaël Fontaine et Odilon Desmarais. Christophe-Alphonse Geoffrion, Edmond Lareau, Louis-Philippe Brodeur, soutinrent Béique. Poirier, qui avait à se venger, flagellait Beaugrand quand celui-ci entra dans la salle. Mis en cause, le directeur de la *Patrie* suivit la discussion les bras croisés, l'air digne. Rodolphe Laflamme, dont la présence rehaussait l'assemblée, fit sensation en prenant parti contre Beaugrand et sa feuille qu'il rendit responsables de la désorganisation du parti libéral. A trois heures du matin, les partisans de Mercier l'emportèrent par 76 voix contre 26.

Une tempête analogue souffla au Club des Jeunes Réformistes anglais. Les avocats Norman Trenholme et J.-J. MacLaren attaquèrent Mercier. Trenholme surtout lui reprochait: les pourparlers de coalition, "l'espèce de chantage" ayant abouti au désistement de Poirier dans Terrebonne, et sa neutralité lors de la vente de la section Est du chemin de fer "au profit de Sénécal". C'était un samedi soir; une motion hostile à Mercier fut rejetée après une discussion longue, passionnée et confuse, à laquelle un puritain mit un terme en observant qu'on était au dimanche, et que cette querelle n'était pas décente le jour du Seigneur.

Ainsi Mercier et les modérés — ou, pour quelques-uns d'entre eux, les habiles — du parti libé-

ral, restaient maîtres du terrain. D'ailleurs Mercier était à la tête de sa petite phalange de députés, un chef de premier ordre. Il s'occupait de tout avec une prodigieuse capacité de travail, qui amenait vite la compétence. Il prenait connaissance de tous les dossiers placés devant la Chambre, rassemblant des notes qu'il ordonnait chez lui, soirs et dimanches, faisant lui-même sa correspondance. Il épouillait les comptes. Il s'intéressait à l'instruction publique. Il s'intéressait au commerce et à l'industrie, à l'agriculture et aux forêts. Il s'intéressait à la colonisation, et suivait les progrès de l'extraordinaire curé Labelle — qui avait tant voulu le rapprocher de Chapleau. Mercier, par son activité, arrivait à faire oublier le petit nombre de ses lieutenants. Il harcelait le ministère, contestait toutes les décisions, signalait l'oubli d'une formalité de procédure parlementaire. Il discuta le budget de Wurtele dans un discours de cinq heures.

Louis-Georges Desjardins défendit le trésorier provincial, et s'efforça de démontrer que la situation financière de la province n'était pas désespérée, quoi qu'en ait dit M. Mercier, et même qu'elle n'était pas mauvaise du tout. Il en profita pour placer une éloquente défense de Chapleau "en qui l'on cherche à détruire une de nos gloires nationales, un de nos éléments de force et d'influence".

Cela n'empêcha pas le libéral Stephens, dans la suite de la discussion, de lire de copieux extraits de la brochure de Castor: "Le Pays, le Parti et le Grand Homme".

Au vote, le budget fut approuvé par 41 voix contre 12. Beaubien lui-même se ralliait. L'activité de Mercier avait pu donner le change jusque là: elle n'avait pu ajouter un seul partisan à l'op-

position — à la petite opposition de douze membres, en tout et pour tout.

Mousseau n'en avait pas tant espéré, avant la session. Sur les questions secondaires, il se montra bon prince, plutôt que de perdre cette admirable majorité.

La plus épineuse de ces questions secondaires, et qui devait revenir, sous des formes à peine modifiées, à bien des reprises pendant un bon nombre d'années, fut celle de l'asile de Beauport.

Les propriétaires de l'asile d'aliénés de Beauport étaient maintenant les docteurs Landry et Roy. Le gouvernement provincial leur versait, en vertu du contrat renouvelé avec Joseph Cauchon, une subvention annuelle de $140 par pensionnaire jusqu'à 600, et $120 par pensionnaire au delà de 600. Beauport abritant un millier de fous, les propriétaires recevaient environ $132,000 par an. Ils s'engageaient à fournir aux aliénés les aliments, les vêtements, une protection et des soins convenables. Cela leur laissait un bénéfice substantiel. Leur contrat expirant le 1er mai 1883, ils priaient le gouvernement de le renouveler pour dix ans.

Or, le Dr J.-E. Landry (père de Philippe Landry) et son associé étaient des conservateurs ultramontains. Ils fréquentaient le Cercle Catholique de Québec, présidé par leur propre gérant, Clément Vincelette. En liaison avec la *Vérité* de Tardivel, ils bataillaient contre les libéraux. Le Dr Landry avait enseigné pendant vingt ans à la Faculté de Médecine de l'Université Laval, et il y était encore professeur honoraire; mais il constituait à ce titre une exception, et s'entendait très mal avec les autres professeurs, en particulier avec François Langelier, avocat des procès en influence indue, ami de

plusieurs francs-maçons, bête noire du Cercle Catholique.

On comprend mieux ainsi le zèle de *L'Electeur* et des libéraux qui, soucieux de ménager les deniers de la province, menèrent une ardente campagne pour faire réduire la subvention de l'asile de Beauport. Ils avaient un argument tout trouvé: A l'asile de Saint-Jean-de-Dieu, tenu, près de Montréal, par les Sœurs de la Providence, le gouvernement ne donnait que $100 par pensionnaire. (Cependant les frais d'entretien étaient plus élevés dans les asiles ontariens, administrés par l'Etat provincial).

Toute la presse libérale partit en campagne, comme pour une affaire essentielle: *L'Electeur* et la *Patrie,* d'accord quand il s'agissait de taper sur les ultramontains, *L'Union* de Saint-Hyacinthe, le *Franco-Canadien,* la *Concorde,* le *Herald.*

Mercier demanda au gouvernement de ne pas renouveler le contrat sans consulter la Chambre. Il voulait, disait-il, empêcher M. Mousseau d'imiter son prédécesseur, signant la vente du chemin de fer du Nord et mettant ensuite la législature devant le fait accompli, à ratifier, non à discuter. Le 19 février, le débat sur la motion Mercier dura jusqu'à quatre heures du matin. Joly, Irvine et Gagnon soutinrent leur chef. Beaubien les approuva. Des conservateurs hésitèrent. La belle majorité allait s'émietter. Mousseau promit de consulter la Chambre avant le renouvellement du contrat. Cette promesse rallia les conservateurs, et 46 voix contre 15 repoussèrent la motion Mercier.

En fin de session, le gouvernement annonça qu'il réduisait de $142 à $132 par tête la subvention

à l'asile de Beauport. Cette mesure faisait gagner à la province — et perdre aux animateurs du Cercle Catholique — dix mille dollars par an.

* * *

Si vives que fussent les discussions et les disputes, elles ne mettaient en cause rien de vital pour la province. Celle-ci poursuivait une progression régulière. L'abbé Narcisse-Zéphirin Lorrain, vicaire général du diocèse de Montréal, fut le premier titulaire du vicariat apostolique de Pontiac, érigé en septembre 1882. Le vicariat restait attaché à la province ecclésiastique de Québec, malgré les démarches de Mgr Lynch et de ses suffragants. Cette mesure favoriserait l'expansion canadienne-française en Ontario.

Certains amis de la colonisation — et du curé Labelle — souhaitaient aussi l'érection d'un évêché de Saint-Jérôme. Mais Mgr Fabre, assez favorable à la division du diocèse trifluvien, jugeait inopportune la division de son propre diocèse. Monseigneur ne goûtait qu'à demi l'activité politique du curé Labelle, voire sa fréquentation du libre penseur Arthur Buies. Le curé Labelle avait encore passé une partie de la session à Québec, et fait — en vain — présenter un bill.

Malgré l'activité débordante du curé de Saint-Jérôme, la compagnie formée pour le prolongement du chemin de fer jusqu'à Sainte-Agathe n'obtenait aucun résultat pratique. (La Compagnie du Québec et Lac-Saint-Jean n'avançait pas davantage, malgré les efforts du député Saint-Hilaire.) Cela n'avait pas empêché le curé de constituer une compagnie pour l'organisation d'une grande loterie en faveur de la colonisation. Encore

des personnages influents: Benjamin Globensky, seigneur de Saint-Eustache; Aldéric Ouimet, député fédéral du comté de Laval; le Dr Emmanuel-Persilier Lachapelle, professeur à la Faculté de Médecine de la succursale Laval; Faucher de Saint-Maurice, député de Bellechasse à la Législative; Edouard Rémillard, conseiller législatif; P.-S. Murphy, membre du Conseil de l'Instruction publique; Horace Archambault, fils de l'ancien ministre; A.-L. de Martigny et Napoléon Legendre. Malgré ce patronage, le projet de loterie rencontrait, en divers milieux, une opposition assez vive. Les Anglais protestants et les Français ultramontains repoussaient le principe; d'autres combattaient les hommes. Bref, en 1883, pour la seconde fois, le bill échoua au Conseil législatif, au milieu d'un concert d'éloges à l'égard de son parrain. Il ne s'en fallut d'ailleurs que d'une voix. "Pour un point, Martin perdit son âne", dit le curé Labelle. Opiniâtre comme il convient à un colonisateur, il se promit de revenir à la charge, l'année suivante, après une meilleure préparation.

Et de tout mener de front: correspondance, visites, rapports, articles de journaux; agriculture, colonisation, chemins de fer, sans oublier le ministère paroissial. Avec les entreprises de l'abbé Labelle, sa popularité grandissait. A la Chambre des communes, à propos de chemins de fer, plusieurs députés, et le ministre lui-même, sir Charles Tupper, louangèrent le curé de Saint-Jérôme. Chapleau lui écrivit de New-York:

"Au milieu des préoccupations stériles d'une société mondaine, au-dessus des clameurs discordantes d'une politique d'égoïsme et de haine, malgré les obstacles qui rebutent et l'apathie qui décourage, vous continuez, avec la foi d'un apôtre, votre grande mission de la colonisation. Je viens vous en féliciter...

"La satisfaction d'avoir fait le bien n'est que le prélude du concert de louanges, de bénédictions, que le triomphe de la vérité réserve à ceux qui, au lieu de dénoncer, de décrier et de détruire, ont encouragé, travaillé, édifié.

"Les contradictions, les difficultés, les jalousies, les haines, ne peuvent durer toujours. L'ouragan peut rugir, les éléments déchaînés peuvent bouleverser, noircir, déchirer l'atmosphère; attendez, et bientôt l'azur calme et serein du ciel apparaîtra par delà les nuages, sublime image de l'éternité derrière le temps. Votre oeuvre restera et grandira, et votre nom restera et grandira avec elle. Votre grand coeur a réuni les âmes, votre persévérance a surmonté les obstacles, le succès est maintenant assuré...

"Vous me pardonnerez de m'associer ainsi au succès de votre cause, vous qui m'avez associé à ses débuts, à ses difficultés, à ses espérances..."(1)

Le curé Labelle voulait demander à la loterie l'argent nécessaire à la colonisation. L'industrie et la finance recherchaient à l'étranger les capitaux nécessaires à leur développement. Le Crédit Foncier Franco-Canadien, suivi de très près par son vice-président Chapleau, promettait de réussir. Un autre ami de Chapleau, Sénécal, rivalisait d'activité avec le curé Labelle — malgré le contraste de leur physique. Au cours de son dernier et bref séjour en Europe, Sénécal avait organisé à Londres une puissante compagnie pour la pose d'un câble transatlantique, de Halifax à la côte anglaise, destiné à réduire le coût des télégrammes; il voulait organiser à Paris une compagnie plus puissante encore pour l'exploitation des ressources agricoles, forestières et minières de la province de Québec. Rentré avec sa femme et sa fille, on le signalait la

(1) *Lettre du 17 mai 1883, publiée par Alphonse et Bruno Nantel dans la brochure "Au Nord", éditée quelques mois plus tard, sous les auspices des sociétés de colonisation des diocèses de Montréal et d'Ottawa.*

même semaine à Québec, à Berthier, à Sorel, à Montréal, à Ottawa, à Toronto. Il fendait l'air comme un bolide et trouvait le moyen de négocier des contrats, de former des compagnies, de construire des chemins de fer, d'acheter des mines, de vendre des sucreries...

D'autres prenaient autrement leur plaisir. Les réceptions étaient de plus en plus nombreuses. Chez l'ultramontain Taillon, le libéral Marchand récitait des monologues en vers. Cette année 1883, le carnaval de Montréal, d'un éclat exceptionnel, attira des Américains plein les hôtels. Il y eut un défilé des équipages — un tandem pétaradant en tête, — des concours de glissades et de patinage, des courses en raquettes, des courses de traîneaux et de trotteurs sur la glace du fleuve — et les Américains engagèrent de gros paris. Il y eut des processions aux flambeaux, un palais de glace illuminé sur le carré Dominion, et tous les soirs, pendant le carnaval, une immense couronne de feu somma le Mont Royal dont l'obscurité cachait les flancs.

Ensuite, Montréal reçut Emma Lajeunesse, la cantatrice canadienne qui, sous le nom d'Albani, avait fait la conquête des auditoires d'Europe et d'Amérique. Elle était la première des Canadiens français, en dehors des grands chefs politiques, à s'élever à la vedette internationale. Et cela lui valut à Montréal un triomphe. Une délégation du conseil municipal alla au-devant d'elle à Saint-Jean. Une députation de Chambly, sa ville natale, l'attendait à l'hôtel Windsor. On s'arracha les billets — de trois à cinq dollars — pour ses concerts, et la moitié des spectateurs l'applaudit à tout rompre, tandis que l'autre moitié — les sensibles — pleurait d'attendrissement. Guillaume Couture écrit dans la *Minerve* qu'à cause de cette

visite l'année 1883 resterait mémorable entre toutes. Le 28 mars, Emma Lajeunesse fut l'objet d'une grande réception à l'Hôtel de Ville; dans le salon d'honneur se pressaient le maire Beaudry, les échevins au complet, et des notables au nombre desquels se trouvaient Wilfrid Laurier, Joseph Tassé, le Dr Rottot, le juge Loranger, et, plus inattendu, ces deux castors: Trudel et de Montigny. L'échevin Rainville lut une adresse calligraphiée sur parchemin, et Fréchette déclama un long poème en l'honneur de la cantatrice. S'il faut en croire la chronique d'adieu de Guillaume Couture, sans doute emporté par son lyrisme, après le départ d'Emma Lajeunesse, les Montréalais, à la rencontre d'un ami, s'abordaient tristement en disant: "Elle est partie!"

* * *

Trudel et de Montigny avaient, par leur présence à l'Hôtel de Ville, rendu hommage à une artiste de vie privée impeccable et de charité très grande. Il ne faudrait pas croire que les castors, gent austère, fréquentaient les théâtres ou participaient aux réjouissances du carnaval. Mais l'emportement que d'autres mettaient au plaisir, eux le mettaient dans la conduite des bons combats, pour leur foi, pour leurs convictions infaillibles.

Le mécontentement de Mgr Fabre ni le blâme de Mgr Moreau ne les détournaient de fonder un nouveau journal. Ils abandonnèrent seulement le titre d'*Etoile du Matin,* hésitèrent devant: *La Nouvelle France,* et finirent par opter pour *L'Etendard.* Dans toute la province, des curés souscrivirent avec enthousiasme. Mgr Fabre fit alors publier la *Semaine Religieuse,* espérant que les catholiques du diocèse y chercheraient des directives plutôt que

dans le journal des castors. Mais dès le premier numéro (janvier 1883), elle sembla trop anodine pour jouer ce rôle. Le premier numéro de *L'Etendard* parut le 23 janvier 1883, avec F.-X. Trudel comme "Secrétaire de la Rédaction" et J.-A. Prendergast, ancien sergent-major des zouaves pontificaux, comme administrateur. (Prendergast était l'un des trois volontaires partis avant leurs camarades, de peur d'arriver trop tard pour se battre contre les ennemis du pape, en décembre 1867; on voit que le mouvement des zouaves pontificaux avait fourni le noyau du groupe ultramontain.) *L'Etendard* devait prendre une place importante dans la presse et dans la politique canadiennes.

Quelques jours plus tard, Mgr Pinsonnault, grand auxiliaire de Mgr Bourget dans ses luttes, mourut à l'Hôtel-Dieu, centre de résistance à Laval (30 janvier).

L'Etendard n'eut pas à attendre pour donner cours à sa pieuse et polémique ardeur. Sous leur triple aspect: universitaire, religieux et politique, les querelles étaient plus vives et plus enchevêtrées que jamais. Le 28 février, l'archevêque de Québec communiqua une lettre reçue du cardinal Simeoni (datée du 3), interdisant au clergé canadien de s'immiscer dans les élections. Cette lettre, en termes des plus explicites, blâmait l'abbé Caron, administrateur du diocèse des Trois-Rivières, pour une circulaire écrite treize mois plus tôt et "nullement conforme aux instructions données à ce sujet par la Sacrée Congrégation du Saint-Office".

Mgr Laflèche et son grand vicaire ne faisaient qu'un; Mgr Laflèche fut aussi pris à partie personnellement. A son Mémoire remis à la Sacrée Congrégation, Mgr Taschereau avait répliqué par un

Mémoire reprenant point par point, pour les réfuter, les "calomnies" de son suffragant. Mgr Taschereau défendait aussi le parti libéral. Les catholiques, affirmait-il, n'ont pas eu à s'en plaindre lorsqu'il a détenu le pouvoir pendant cinq ans à Ottawa et pendant un an et demi dans la province; et d'ailleurs, grâce à l'habileté de l'honorable M. Jetté, ce parti a su évoluer et se soustraire à l'empire des éléments irréligieux.[1]

Mais surtout, l'évêque des Trois-Rivières s'était plaint, dans son Mémoire, ou plutôt dans un appendice, que, sous l'influence des prêtres de l'archevêché et de l'Université Laval, Mgr Taschereau se montrât timide et condescendant à l'égard du libéralisme catholique. Copies du mémoire et de l'appendice furent minutieusement annotées à Québec, dans les chambres des professeurs, sur le jardin clos du Séminaire. A son retour, Mgr Laflèche reçut une lettre de l'abbé Cyrille Légaré, vicaire général du diocèse de Québec (et beau-frère de François Langelier), le priant, en son nom et de la part de ses confrères de l'archevêché, de nommer les prêtres taxés de libéralisme, afin de leur donner chance de se justifier. Mgr Laflèche refusa de répondre. Mgr Taschereau le somma de comparaître devant le Conseil Supérieur de l'Université. Mgr Laflèche répondit qu'il n'avait pas à rendre compte au Conseil de l'Université, ni même à son Métropolitain, des rapports qu'il envoyait, selon son droit d'évêque, directement au Saint-Siège. Sa Grâce insista. Sa Grandeur persista. Même aussi violentes que des batailles de chiffonniers, les batailles d'évêques se poursuivent sur un autre ton. Le vicaire général Légaré, appuyé par son arche-

(1) *Remarques sur le Mémoire de l'évêque des Trois-Rivières, par Mgr Taschereau* (*Québec*, 1882).

vêque, envoya une plainte à Rome. Le cardinal Simeoni répondit (10 janvier 1883) que la Sacrée Congrégation négligeait les accusations "vagues et sans preuves" portées par l'évêque des Trois-Rivières.

La correspondance hautaine poursuivie entre Mgr de Québec et Mgr des Trois-Rivières pendant l'été, l'automne et l'hiver de 1882, était restée privée. Mais le 5 mars 1883, selon les ordres de l'archevêque, les principales pièces de cet épisode furent publiées, sans commentaire, par les journaux de Québec et de Montréal.

Enfin la Sacrée Congrégation émit un nouveau décret relatif à Laval (27 février 1883). On lut ce décret, accompagné d'un mandement de l'archevêque, au prône du dimanche 25 mars, dans les églises de Québec. Le Saint-Siège ordonnait *rigoureusement* de cesser toute attaque contre l'Université et sa succursale; chacun devait, au contraire, aider cette institution selon ses moyens. Le pape chargeait les évêques de la province de Québec de publier et de faire exécuter ce décret dans leurs diocèses respectifs.

Le mandement de Mgr Taschereau spécifia que toute personne soulevant le moindre préjugé contre Laval désobéirait au Saint-Siège et serait mauvaise catholique. Et l'archevêque, qui se battait depuis si longtemps, ne put se retenir, dans le même mandement, de souligner son triomphe sur Montréal. Il insista sur ce que l'exemple de la désobéissance, depuis sept ans, n'était pas venu de Québec:

"Il n'y a pas ici d'école catholique affiliée à une université protestante contrairement à une défense du Saint-Siège qui date déjà de sept ans". (C'était pour l'Ecole de

Médecine affiliée à Victoria). "Nos élèves catholiques ne fréquentent que des écoles catholiques..." (C'était pour quelques étudiants montréalais suivant des cours à McGill). "Ce n'est pas parmi nous qu'ont pris naissance ces obstacles et ces procès contraires à la volonté du Saint-Siège..."

Tous les évêques durent publier le décret, Mgr Laflèche comme les autres. "La circonstance est plus solennelle que jamais", dit Mgr Fabre dans son mandement. C'est Mgr Moreau qui, dans sa lettre pastorale, fit le plus long commentaire, et le plus élogieux pour Laval.

Israël Tarte, si mobile qu'il est impossible de fixer d'un jour à l'autre sa physionomie, affectait alors une modération impartiale, un regret douloureux de ces disputes fratricides et un respect écrasé pour le Saint-Siège. Il disait: "Mon étoile polaire, c'est Rome; ma boussole, c'est le Saint-Siège." Il publia sous le titre: *Roma Locuta Est, Causa Finita Est,* un article demandant à tous de se soumettre enfin à la volonté si formelle du Saint Père, et de ne plus dire que le pape se prononçait sur des renseignements incomplets.

Les radicaux ne purent cacher leur joie. Le *Cyprien* de la *Patrie* applaudit aux tuiles "pleuvant sur la tête des castors". Il marquait les coups: "Après un coup de massue, un coup d'assommoir!"

Mais comment les castors, en dépit de tout et de tous, céderaient-ils, puisqu'ils détenaient la vérité, et que *nécessairement* la vérité finit par triompher? Trudel offrait ses épreuves à Dieu, et faisait serment de ne jamais rendre son épée.

En application du décret qui prescrivait d'aider Laval par tous les moyens, Mgr Fabre fit deman-

der aux professeurs de l'Ecole de Médecine, par l'intermédiaire de l'un d'eux, le Dr Anselme-Honoré Paquet, qui était aussi sénateur, de se soumettre et de se fusionner avec l'Université. En même temps, il priait les Sœurs Hospitalières de refuser désormais l'accès de l'Hôtel-Dieu aux professeurs et aux étudiants de l'Ecole, pour recevoir les professeurs et étudiants de la succursale de Laval. De son côté, Mgr Taschereau écrivit aux professeurs que, faute de rompre leur affiliation à l'Université Victoria, ils seraient considérés comme rebelles au Saint-Siège, exclus de la communauté catholique; et il enjoignit aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu de fermer leurs portes au personnel d'une école affiliée à une université protestante.

Une délégation de l'Ecole eut deux entrevues avec Mgr Fabre. On tâtonna, on glosa sur les termes du décret; les professeurs posèrent encore une fois des conditions, en particulier sur ce qui concernait leurs nominations et leur avancement. Quelques médecins, entraînés par le Dr L.-B. Durocher, voulaient rejeter purement et simplement la requête de Mgr Fabre et l'ultimatum de Mgr Taschereau. La plupart de leurs collègues, résignés à la rupture de leur affiliation avec Victoria, répugnaient cependant à la remplacer par une affiliation à Laval. On s'était tant aigri pendant ces années de lutte que l'opinion montréalaise entretenait une sainte horreur de Laval.

D'ailleurs Montréal ne voulait, en aucun domaine, rien qui ressemblât à la domination de Québec, et réciproquement. A ce moment même, avril-mai 1883, la députation montréalaise à Ottawa: Coursol, Curran, Ouimet, Alphonse Desjardins, etc., cherchait à faire assumer par le gouvernement fédéral la dette de la Commission du port de Montréal, et paraissait sur le point de réussir; on en profiterait

pour approfondir encore le chenal de 25 pieds à 27½. Or l'opinion québécoise se souleva contre ce projet favorisant Montréal, et la Chambre de commerce de Québec alla jusqu'à envoyer au gouvernement fédéral, sous la signature de son président Shehyn, des mémoires combattant la requête des députés montréalais.

Cela aide à comprendre la répugnance des médecins à se placer sous l'autorité de Laval. Ils préféraient s'affilier à une université catholique irlandaise. Au cours d'une entrevue, le Dr d'Orsonnens demanda à Mgr Fabre si, après sa rupture avec Victoria, l'Ecole pourrait garder le contrôle médical de l'Hôtel-Dieu. L'évêque répondit affirmativement. Mais après le départ des médecins, il se ravisa, et écrivit au Dr d'Orsonnens:(1)

"*Evêché,* 24 *mars* 1883,

"*Monsieur le Président,*

"*Après votre départ, j'ai réfléchi à ce que nous nous sommes dit. Je crois nécessaire de vous faire une observation au sujet de l'Hôtel-Dieu. C'est que le Souverain Pontife nous dit non seulement de ne pas opposer Laval, mais de faire notre possible pour la favoriser. Vous devinez facilement que ceci peut compliquer la question de l'Hôtel-Dieu. En conséquence, ne donnez aucune assurance aux messieurs de l'Ecole, même dans le cas où il y aurait séparation avec Victoria.*

"*Que je désire la paix et l'union, quel bonheur ce serait pour tous, et surtout pour*

"*Votre tout dévoué serviteur,*

"*Edouard-Charles, Evêque de Montréal.*"

---

(1) *Derniers documents relatifs aux difficultés survenues entre l'Université Laval et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal; par les Drs d'Orsonnens et Emery Coderre, au nom et sur décision de l'Ecole* (1883).

Malgré cette menace, ou sous cette menace, l'Ecole admit le principe de la rupture avec Victoria— dont elle n'avait pourtant qu'à se louer. Les Drs d'Orsonnens et Emery Coderre l'écrivirent à Mgr Fabre (6 avril) :

"...En se soumettant comme elle le fait, et en renonçant, selon le désir du Saint-Père, à son affiliation à une université protestante, l'Ecole croit porter un secours efficace à la succursale de l'Université Laval à Montréal. En effet, grâce à l'Université Victoria, qui lui a permis d'accorder les degrés académiques sans pour cela intervenir en quoi que ce soit dans son enseignement ou sa direction, l'Ecole est actuellement, malgré une dette excédant vingt mille piastres, dans un état de grande prospérité, puisque cent quarante élèves ont suivi ses cours cette année. L'Université Laval, entrant de son côté dans les vues du Saint-Siège, et admettant l'Ecole à une participation équitable de ses privilèges universitaires, verra donc, par le seul fait de l'accord qui va s'opérer de nouveau entre elle et l'Ecole, les élèves de sa Succursale s'augmenter d'une manière très considérable, ce qui est le plus grand encouragement auquel elle puisse prétendre.

"En renonçant aux rapports qu'elle n'a eus avec une institution protestante que parce qu'il n'a pas été en son pouvoir jusqu'ici de se rattacher à une université catholique, l'Ecole n'entend pas cependant renoncer à ses droits civils, dits corporatifs, droits qui lui sont garantis par la loi du pays, et qui lui sont absolument nécessaires pour acquitter la dette dont elle est strictement responsable, comme corporation civile. Car l'Ecole est intimement convaincue que telle n'est pas la volonté de notre Père commun, qui, tout en travaillant à conserver la foi parmi ses enfants, n'a nullement l'intention de porter atteinte à la justice et à l'exercice légitime de leurs droits civils."

Les médecins n'avaient jamais paru si bien disposés. Mgr Fabre, le bon évêque qui eût donné dix ans de sa vie pour mettre fin à toutes ces disputes, voulut les en féliciter. Mais l'évêque pacifique tenait aussi à se montrer ferme. Il glissa dans ses

compliments une remontrance, et s'y prit d'une manière blessante (7 avril) :

"J'ai reçu avec toute la considération qu'elle méritait la déclaration de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie en date d'hier. L'Ecole a déjà fait un grand pas dans le chemin de l'obéissance; je souhaite de tout coeur qu'elle aille jusqu'au but et qu'elle donne, cette fois, une preuve éclatante et irrécusable de cette soumission qui caractérise les vrais enfants de l'Eglise. Car, jusqu'à ce jour (vous me permettrez de vous le faire observer en toute franchise), votre conduite extérieure, quelles qu'aient été du reste votre pensée intime et vos intentions (de rebus internis non judicat ecclesia), *votre conduite extérieure, dis-je, n'a pas eu ce cachet d'obéissance complète que l'on pouvait attendre.*

"...Et veuillez me laisser dire que vous portez une grande partie de la responsabilité dans ces actes solennels du Saint-Siège, lesquels actes ne sont pas à notre éloge, et donnent au monde chrétien une idée assez faible de notre générosité à faire les sacrifices d'opinion que notre Mère la Sainte Eglise demande à ses enfants..."

Le 15 avril, à Saint-Jérôme, Monseigneur se plaignit encore, dans sa réponse à l'adresse du maire, que l'Ecole de Médecine en ait appelé aux juridictions civiles et au Parlement de la volonté clairement établie du Saint-Siège.

Double blessure infligée à l'amour-propre des médecins — et inopportune, il faut l'avouer. Ils protestèrent qu'ils n'avaient point désobéi aux décrets du pape, dont l'Université Laval voulait forcer l'interprétation; et que ce n'était pas eux mais Laval qui, en demandant à Londres de compléter sa charte et à Québec de voter un bill, avait porté devant des juridictions civiles une question soumise au Saint-Siège: "L'Ecole a simplement suivi son adversaire sur ce terrain".

Les pourparlers échouèrent. Les médecins ne

voulurent plus négocier avec Mgr Fabre. Ils adressèrent un appel aux évêques de la province — spécialement désignés pour veiller à l'application du décret de 1876, que le décret tout récent confirmait. Les évêques désignèrent trois d'entre eux — Mgr Taschereau, Mgr Moreau et Mgr Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac — pour examiner l'appel.

Quant aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu[1], elles commencèrent par communiquer aux professeurs de l'Ecole de Médecine l'ordre reçu de Mgr Fabre et qu'elles étaient, à leur grand chagrin, tenues d'exécuter. N'êtes-vous pas contentes de nos services? demandèrent les médecins. — Certainement oui, nous en sommes contentes, répondit par lettre la Sœur Saint-Louis, Supérieure; dire le contraire ne serait pas selon la vérité; l'obéissance due à notre évêque est la seule raison qui nous décide à vous signifier l'ordonnance de Sa Grandeur.

Cependant l'abandon de leurs relations avec l'Ecole de Médecine ne portait pas seulement aux Sœurs, après trente-trois ans d'estime et de dévouement mutuels, un coup sentimental, mais un préjudice matériel. En effet, d'accord avec les Sœurs, l'Ecole ne leur avait jamais remboursé le prêt de $25,000, dont elle payait seulement les intérêts. C'était un peu en échange de cette libéralité que le personnel de l'Ecole assurait à l'Hôtel-Dieu un service médical impeccable. Briser ces liens avec l'Ecole, et la voir péricliter, peut-être fermer, c'était, pour les Sœurs, courir grand risque de perdre leurs $25,000.

---

(1) *Derniers documents relatifs aux difficultés survenues entre l'Université Laval et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal (brochure confidentielle imprimée à 30 exemplaires, Montréal, août* 1883).

Plus encore: cet échange de bons procédés entre l'hôpital et l'Ecole avait été réglé par contrat, en bonne et due forme. Fermer l'Hôtel-Dieu au personnel de l'Ecole, c'était rompre ce contrat. Le 15 mai, l'Ecole, pour sauvegarder ses droits à la direction médicale de l'Hôtel-Dieu, fit présenter aux Sœurs, en s'excusant, un protêt selon toutes les formalités légales. Les Hospitalières consultèrent des avocats de renom: les associés E.-C. Monk, F.-D. Monk et Charles Raynes, les ultramontains François-Xavier Trudel et Siméon Pagnuelo, le libéral C.-A. Geoffrion, l'Anglo-Canadien J. J. MacLaren. Tous déclarèrent que la rupture du contrat exposerait les Sœurs à des poursuites judiciaires ,et au versement d'une forte indemnité.

Alors, tandis que l'Ecole en appelait aux évêques de la décision de Mgr Fabre, c'est au Saint-Siège même que les Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph firent appel.

En même temps que le dernier décret, était arrivée de Rome l'annonce d'un prochain démembrement du diocèse des Trois-Rivières.

On sait que tous les adversaires doctrinaux de Mgr Laflèche, tous les amis de Laval, à commencer par Mgr Taschereau, avaient appuyé la requête du Séminaire de Nicolet. Tout conspira pour donner à la nouvelle du démembrement l'aspect d'une brimade à l'égard de Mgr Laflèche. Les journaux libéraux lui accordèrent une large publicité. Et l'on chuchota que le premier évêque de Nicolet serait choisi parmi les prêtres du diocèse de Québec réputés amis des libéraux, soutiens de Laval et grands adversaires de Nos Seigneurs Bourget et Laflèche.

Le cœur des ultramontains se serra. Le bon Tar-

divel sentit monter une grande colère — une de ces colères des pacifiques qui éclatent en trombe et emportent tout. Une intervention magnifique se produisit: celle de Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, ancien camarade de mission de Mgr Laflèche.

Ils avaient ensemble évangélisé les Sauteux, les Cris, les Montagnais, ensemble risqué leur santé, leur vie même. Ils s'étaient liés d'amitié en rivalisant d'héroïsme. Sans une blessure qui l'avait un instant écarté du ministère, l'abbé Laflèche eût été archevêque de Saint-Boniface, au lieu de son ami. Même dans leurs sympathies et leurs aversions politiques, les deux évêques, de la vraie trempe des missionnaires, se sentaient en union étroite. Mgr Taché écrivit aux évêques de Québec:

"Il me serait impossible, à moi et à bien d'autres avec moi, de ne pas croire qu'on veut, purement et simplement, punir et humilier l'évêque des Trois-Rivières. L'humiliation d'un membre de l'épiscopat ne peut pas être une gloire pour le reste du corps; et les populations ne peuvent guère bénéficier du spectacle d'un évêque châtié par ses Frères..."

Mais l'archevêque de Québec refusa de transmettre à ses collègues la prière de l'archevêque de Saint-Boniface: "Je vous avoue, Monseigneur, que je ne me sens pas le courage de communiquer à mes collègues la lettre de Votre Grandeur, qui fera indubitablement sur eux une pénible impression..."

Pour la cinquième fois en douze ans, Mgr Laflèche reprit le chemin de Rome. Il se chargeait à la fois de son affaire personnelle et de la cause des Sœurs Hospitalières. Il partit dans la seconde semaine de mai, sans avoir rien annoncé au public, afin d'éviter toute manifestation. A l'unanimité

ou presque, le diocèse des Trois-Rivières admirait et soutenait son évêque.

Le Dr Edouard Desjardins — l'un des rédacteurs du *Programme Catholique* de 1871 — partit aussi pour Rome, afin d'y soutenir à la fois l'Ecole de Médecine et les Sœurs de l'Hôtel-Dieu. Pendant ce temps, Mgr Fabre donna aux Sœurs de la Miséricorde, pour leur Maternité, aux Sœurs Grises et aux Sœurs de la Providence, pour leurs dispensaires — tous fondés et fonctionnant avec le concours de l'Ecole — l'ordre de ne plus recevoir les élèves de Victoria.

Et c'est tout juste si les Jésuites, qui ne passaient pas pour des amis de cœur de Laval, mais, enfin, restaient neutres, ne furent pas entraînés dans la bagarre.

On voulait construire un nouveau Palais de Justice à Québec, et l'emplacement des vieilles casernes paraissait le plus propice. Mais ce terrain faisait partie des biens des Jésuites confisqués par le gouvernement anglais après la conquête; et l'autorité religieuse n'avait jamais reconnu cette confiscation. L'Eglise canadienne, et surtout la Compagnie de Jésus, maintenaient leur réclamation latente depuis près d'un siècle. Un gouvernement catholique, un gouvernement de la province de Québec, n'oserait jamais utiliser le terrain des vieilles casernes sans la permission des autorités ecclésiastiques. La question des biens des Jésuites se trouva posée de nouveau.

Les réclamations des Jésuites, du clergé, des évêques, n'avaient jamais cessé depuis la confiscation. On en dresserait une longue liste. En 1871, le Saint-Siège autorise la Compagnie de Jésus à négocier avec le gouvernement canadien. Le Père Braun réunit alors force documents, et rédige un

mémoire, achevé et imprimé en 1874[1]. Mais une opposition irréductible se dresse: celle de l'Université Laval et de Mgr Taschereau. Les Québécois raisonnent ainsi: Depuis la confiscation, s'est produit un événement particulier, la suppression de la Compagnie de Jésus par une bulle de Clément XIV; l'Ordre disparu, ses biens tombèrent dans le domaine de l'Eglise en général, c'est-à-dire du diocèse de Québec, le seul existant à cette époque; il n'appartient donc pas aux Jésuites, mais à l'archevêque de Québec, de régler cette question avec le gouvernement.

L'archevêque de Québec et l'Université Laval craignent que les Pères Jésuites, s'ils reçoivent une indemnité substantielle, ne s'en servent pour développer le Collège Sainte-Marie, peut-être pour fonder une université montréalaise. (On voit, une fois de plus, l'importance de cette question universitaire dans les débats religieux et même politiques qui ont rempli cette époque). L'archevêque est assez influent sur Gédéon Ouimet pour que celui-ci, premier ministre en 1874, refuse carrément au Saint-Siège de traiter avec les Jésuites.

Dès lors, l'affaire reste latente. Chapleau en parle au Vatican, en 1882, et donne sûrement une note favorable aux prétentions québécoises. Et lorsque se pose enfin, en 1883, la question du terrain à utiliser, c'est avec l'archevêché que Mousseau entame de discrètes négociations. Mercier s'abstiendra de toute opposition, et même facilitera un accord. Tarte sert d'intermédiaire, et un nouveau

(1) *Mémoire sur les Biens des Jésuites au Canada, par un Jésuite (Montréal, Beauchemin et Valois, libraires-éditeurs, 1874).*

Pour toute la question des "Biens des Jésuites", nous utilisons les documents, très nombreux, conservés aux archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.

projet de coalition s'esquisse, dans le but de régler la vieille et grande question des biens des Jésuites. L'archevêché demande une compensation attribuée, au moins en partie, à l'Université Laval. Cela se sait. Et le *Journal des Trois-Rivières* et tous les ultramontains de crier à l'injustice: ce sont les Jésuites que l'on a dépouillés, et c'est Laval qui serait indemnisée! Le *Journal des Trois-Rivières* parle de machination, de complot, de correspondance secrète avec Rome. Tarte réplique que les biens des Jésuites appartiennent à l'Eglise universelle, et que Rome seule — "Mon étoile polaire, c'est Rome, ma boussole, c'est le Saint-Siège" — peut en disposer comme elle juge à propos. La *Vérité* se joint au *Journal des Trois-Rivières* pour attaquer Tarte.

L'affaire des biens des Jésuites grossit le faisceau des grandes querelles religieuses. Trudel et ses amis restaient toujours fidèles à Mgr Bourget et à Mgr Laflèche, partisans de l'Ecole de Médecine, et grands amis des Pères Jésuites. Les médecins du Collège Sainte-Marie étaient des professeurs de l'Ecole de Médecine, les Drs Hingston et Edouard Desjardins. Tout se liait. Toutefois, durant cette période, *L'Etendard* donna le pas aux questions politiques sur les questions religieuses. Il débuta par une campagne acharnée contre Chapleau, Sénécal et Mousseau.

II

"L'ETENDARD"

La grande querelle de Laval et de Victoria se poursuit — Alliance des ultramontains et des libéraux contre Chapleau et Mousseau — Le Cercle Catholique — Rivalité de Chapleau et de Mercier: l'assemblée de Saint-Laurent — Mission de Dom Smeulders — Chute de Mousseau.

Le bill du curé Labelle repoussé de justesse, et la subvention à l'asile de Beauport réduite de dix mille dollars, le gouvernement Mousseau avait terminé la session sans encombre, et même avec une aisance inespérée. Le 30 mars, les députés regagnèrent leurs pénates. L'opposition n'avait pas déplacé un vote; sa force se trouvait fixée à douze voix jusqu'aux prochaines élections.

Malgré cette faiblesse numérique, l'opposition put, en dehors de la Chambre, donner bien du mal à Mousseau. Elle fut renforcée par les ultramontains qui menaient de front la défensive contre Laval et l'offensive contre Chapleau et les amis de Chapleau. *L'Etendard* attaquait Sénécal, comme naguère *L'Electeur*, avec des articles plus longs et moins nerveux, mais aussi violents, que ceux de son confrère libéral. De l'aveu de la *Minerve*, Sénécal avait encaissé, de 1877 à 1882, $382,933 de bénéfices nets. *L'Etendard* s'efforça d'établir que ces bé-

néfices se réalisaient, en majeure partie, au détriment de la province. *La Vérité* de Québec et le *Journal des Trois-Rivières* soutenaient *L'Etendard*. Au Sénat d'Ottawa, la nomination récente de Rodrigue Masson renforçait le groupe ultramontain. Masson n'osait attaquer Chapleau, avec lequel il voisinait à Terrebonne; mais Trudel, Bellerose et de Boucherville firent une charge contre le secrétaire d'Etat — encore aux Etats-Unis. Les castors dessinaient bien une offensive de grand style contre Chapleau, Sénécal et leur "complice" Mousseau.

Celui-ci se débattait déjà contre Mercier, vigoureux animateur de la contestation de Jacques-Cartier. Trois hôteliers avaient obtenu la levée de leurs amendes en promettant leur vote à Mousseau. Leur triple aveu présageait l'invalidation du premier ministre. Plus encore: sur les instructions de son parti, Mercier demandait la déqualification de Mousseau.

Le 1er mai, la cause étant appelée devant le juge Torrance, le premier ministre et deux députés conservateurs, Daoust et Bergeron, convoqués comme témoins, firent défaut. Trois jours plus tard, l'avocat de la défense déclara que son client confessait jugement et résignait son mandat. En conséquence, le juge annula l'élection et mit les frais à la charge de Mousseau. Sénécal paierait, naturellement.

Mercier pousserait-il l'offensive jusqu'à la déqualification du premier ministre? S'il l'obtenait, Mousseau serait exclu de la vie publique pendant sept ans, et sa carrière politique, brisée. Or aucune haine ne dressait Mercier contre Mousseau; on voulait bien se blesser, non point s'exterminer. Des chefs libéraux, en particulier David, entrete-

naient avec Mousseau d'excellentes relations personnelles. David et Mousseau avaient fondé ensemble *l'Opinion Publique*. D'autre part, la déqualification est autrement difficile à obtenir que l'invalidation, et Mercier, avançant les frais du procès, doit emprunter de menues sommes. Enfin, pour intimider Mercier, la *Minerve* annonce une série de révélations sur "ce singulier vengeur de la morale publique." Quelle sera l'issue de cette aventure?

Bref, des chefs libéraux: Mercier, Laflamme, Doutre, C.-A. Geoffrion, Robidoux, David, Stephens, McShane, Beausoleil, Bouthillier, etc., se réunissent et décident, au grand plaisir du conciliant David, d'abandonner la poursuite. Un intermédiaire ultra-discret obtiendra de Mousseau — de Sénécal ! — le remboursement des frais de Mercier. Et l'on se contentera de mener la vie dure au premier ministre sollicitant sa réélection — et de le battre, si possible.[1]

Le même adversaire, J.-A. Descarries, conservateur, membre du Club Cartier, briguerait les suffrages contre Mousseau, avec l'appui des libéraux. Dans une assemblée à Saint-Laurent, présidée par le maire Isaïe Bélanger, Mousseau fut accompagné par L.-G. Desjardins et Bergeron (un gros rond, cordial et vigoureux), Descarries se trouva encadré par Mercier et Louis Beaubien. Mercier accumula les blâmes de détail contre le premier ministre; celui-ci reprocha au chef de l'opposition d'abaisser le débat, et affirma que la province de Québec, même en s'endettant, s'enrichissait.

(1) *Les détails fournis ici sur l'abandon de la poursuite contre Mousseau sont extraits de l'enquête parlementaire de l'été de 1884, relatée au chapitre suivant.*

Mais les brefs d'élection n'étaient pas encore émanés. Il fallait d'abord s'affronter dans le comté de Laval, où l'élection du conservateur Evariste Leblanc avait été, elle aussi, annulée.

A ce ministériel, on opposa un "conservateur anti-sénécaliste", le Dr Amédée Gaboury, ancien libéral en train de revenir à ses premières amours.

C'était au mois de juin. *L'Etendard* consacrait deux ou trois colonnes par jour à Sénécal, qui ne s'arrêtait pas pour si peu. Le 7 juin, devant les notaires Meredith et Couture, Louis-Adélard Sénécal acheta les propriétés de la succession G.-B. Hall: moulins de Montmorency, forges de Radnor dans le comté de Champlain, limites à bois et terres dans les cantons de l'Est et ailleurs. Le prix de la vente s'élevait à $1,600,000, et Sénécal paya $250,000 comptant. L'acte couvrait deux cent cinquante pages, sans compter les plans, cartes et autres annexes; c'était la plus forte transaction de ce genre conclue par un particulier dans la province de Québec. La semaine suivante, Sénécal remit en dot à sa fille, qui épousait Blumhart, un chèque de cent mille dollars.

Le plus inquiet de la campagne contre Sénécal, c'était encore Mousseau. On l'attaquait au Sénat d'Ottawa, où siégeaient quatre castors: Trudel, Bellerose, de Boucherville et Masson — nommé sénateur au mois de septembre. *L'Etendard* et la *Vérité* conjuguaient leurs feux contre lui; et ces feux se croisaient maintenant avec ceux des libéraux. Les ultramontains soutinrent, tout comme Mercier, la candidature de Gaboury dans le comté de Laval. Trudel, Bellerose et Beaubien parlèrent dans les mêmes assemblées — et pour le même candidat — que Mercier, Eudore Poirier et les chefs libéraux de la région: le Dr Duchesneau et

Benoit Bastien. Bellerose, ancien député du comté, avait autrefois soutenu des luttes acharnées contre Bastien.

Ainsi les ultramontains, qui avaient tant reproché à Mousseau ses pourparlers de coalition avec Mercier, s'alliaient à ce même Mercier contre Mousseau. La *Minerve* souligna la contradiction: les castors ont affiché leur tartuferie; si, par impossible, ils parvenaient à renverser M. Mousseau, qui prendrait le pouvoir? Ce parti libéral devant lequel ils se voilent la face.

Trudel se défendit, en casuiste, d'avoir conclu aucune alliance, aucune "coalition" avec Mercier. Simple rencontre, à l'en croire. Et Mercier de son côté dit qu'il ne concluait nulle alliance avec Trudel, mais se joignait à un honnête homme condamnant une politique malhonnête. *L'Etendard* soutint ce thème avec grandiloquence:

"Quand une maison brûle, quand l'ennemi envahit le territoire, quand des voleurs dévalisent les honnêtes gens, quand des brigands assassinent les citoyens, est-ce qu'il n'est pas du devoir de tout honnête homme, à quelque parti qu'il appartienne, d'aider ceux qui vont au secours de la patrie en danger, des voyageurs volés ou des citoyens assassinés? Doivent-ils au préalable demander s'ils sont d'accord en politique?"

L'Ile Jésus vit arriver une forte équipe ministérielle, à l'appui du candidat Evariste Leblanc, lui-même énergique. Le premier ministre Mousseau; le député fédéral du comté, Aldéric Ouimet; le député provincial de Montmorency, Louis-Georges Desjardins; le directeur de la *Minerve,* Joseph Tassé; le tribun Cornellier; le jeune, jovial et populaire député fédéral de Beauharnois, Horace Bergeron; et l'étonnant Israël Tarte, décidément en rupture avec les ultramontains. Mais la coalition

des conservateurs factieux et des libéraux alignait aussi, de Trudel à Mercier, une équipe assez remarquable. On compta bientôt, dans l'île Jésus, un orateur ou "cabaleur" pour dix électeurs. Et voici le sénateur Bellerose, la plus forte influence de ce petit comté. Depuis des années, Bellerose passe presque tout son temps, en dehors des sessions, à Saint-Vincent-de-Paul de l'Ile Jésus, dans sa maison voisine du presbytère — longtemps occupé par un de ses anciens condisciples. Les vieux habitants ont vu blanchir la moustache martiale — jadis si blonde ! — de leur député devenu sénateur. Or, "Monsieur le Sénateur", pour des raisons qui ne peuvent être légères, conseille de voter contre le candidat officiel de son parti! Les citoyens s'y perdent; les convictions vacillent; et le Dr Gaboury est élu. Mauvais signe pour l'élection de Mousseau dans Jacques-Cartier.

En juillet, Saint-Hyacinthe organisant une réception civique à Mercier, le Dr Gaboury parut sur l'estrade, parmi les rouges les plus authentiques; ce qui permit aux partisans de Mousseau de "démasquer" comme un libéral honteux ce prétendu conservateur.

* * *

A travers Mousseau, les ultramontains visaient Chapleau. Ils s'indignaient sincèrement de ses combinaisons avec Sénécal, mais ils ressassaient toujours les griefs plus personnels énumérés dans la brochure de Castor, et la protection accordée à l'Université Laval. La négociation par Mousseau d'un règlement favorisant Laval aux dépens des Jésuites n'était pas de nature à lui concilier les castors. A Québec même, le groupe du Cercle Catholique lançait une attaque de flanc contre Laval.

Les premières escarmouches se livrèrent en mai. On chuchotait au Cercle Catholique que le grand vicaire Hamel ne trouvait pas la franc-maçonnerie bien dangereuse et ne considérait pas l'affiliation à cette secte comme un péché grave. D'ailleurs, ajoutait-on, d'autres prêtres de l'archidiocèse partagent l'indulgence du grand vicaire; peut-être en est-il qui sont francs-maçons !

Il faut dire que Tardivel et ses amis du Cercle Catholique entretenaient la phobie de la franc-maçonnerie, voyaient et dénonçaient des francs-maçons partout. Sans doute, cette alarme prenait un caractère d'obsession. Mais il existait bien aussi, chez ces hommes, obscure peut-être, mais tenace, la volonté de préserver contre les tendances de l'époque l'alliance de la race et de la religion, trait essentiel du peuple canadien-français. C'était là leur grande mission; et si nous ébauchions, en marge de notre sujet propre, la philosophie de l'histoire, nous nous arrêterions plus longuement pour nous demander si leur conception n'était pas peu ou prou fondée.

Et la rumeur contre le vicaire général procédait elle-même d'une origine précise. Elle remontait à une conversation tenue dix ans plus tôt entre le Dr J.-E. Landry, alors professeur à Laval, et l'abbé Hamel, alors recteur. Celui-ci, rentrant de Rome, avait fait part au docteur d'une difficulté rencontrée là-bas, où l'on s'étonnait que Laval eût des professeurs francs-maçons. — J'ai répondu, dit le recteur, qu'il s'agissait de médecins protestants, citoyens fort estimables pour qui la franc-maçonnerie n'est, à Québec, qu'une société de secours mutuels, sans hostilité pour le catholicisme".[1] Que le recteur ait pris si facilement son

(1) *Notre vol. I, chapitre II.*

parti de l'existence de la franc-maçonnerie à Québec, le Dr Landry, au bout de dix ans, n'en était pas encore revenu. Il en parla au Cercle; le bruit se répandit dans la ville, dans le diocèse, dans la province. Mgr de Saint-Hyacinthe s'en alarma. Le vicaire général Hamel demanda une rétractation au Dr Landry. Le docteur répondit en rappelant la conversation d'avril 1873. Le vicaire général dénonça le Dr Landry comme l'auteur des bruits malveillants qui couraient sur son compte et celui d'autres prêtres; il publia leur échange de correspondance dans le *Journal de Québec* du 8 mai.

Un autre membre du Cercle Catholique, le jeune avocat Victor Livernois, apporta par lettre son témoignage à l'appui du Dr Landry. "Monsieur le Grand Vicaire Hamel, écrivit-il, a soutenu devant moi, en différentes occasions, depuis plusieurs années, que la franc-maçonnerie n'était pas dangereuse au Canada, et que les sociétés secrètes n'étaient que des sociétés de protection et d'avancement mutuels . . . "

L'abbé Hamel démentit longuement Victor Livernois (*Journal de Québec,* 17 mai), et éleva ainsi le débat:

> *"...Il y a un courant d'idées dont on considère l'Université Laval comme la clef de voûte; et ce courant d'idées est regardé par l'organisation susdite comme dangereux pour la religion! L'appui de Mgr l'Archevêque, des Congrégations romaines, du Pape lui-même, ne suffit pas pour rassurer ces esprits inquiets et remuants. Persuadés qu'on a trompé le Saint-Siège, ceux-ci sont constamment à l'affût, et dans l'espérance de découvrir quelque erreur dans ce qu'ils appellent leurs adversaires. Quelle joie quand ils croient avoir fait une découverte!..."*

"Il y a un courant d'idées dont on considère l'Université comme la clef de voûte": voilà qui,

sous la plume du grand vicaire de l'archidiocèse de Québec et ancien recteur, projette une lueur nouvelle sur le grand et long débat dont l'Université Laval était l'occasion ou l'objet. Ce n'était pas seulement un épisode de la rivalité de Montréal et de Québec, un épisode de la lutte des deux grands consortiums appelés conservateur et libéral. C'était bien aussi ce que les ultramontains avaient obscurément senti, et ce qui expliquait et ennoblissait leur opiniâtreté: un heurt entre deux courants d'idées, dans le monde catholique. Les mêmes courants qui se heurtaient dans le monde catholique de France. Et de tous les Souverains Pontifes du XIXe siècle, Léon XIII, le pape du Ralliement,[1] était bien le plus favorable au "courant d'idées" représenté par Laval.

L'Electeur écrivit aussi que les attaques du Dr Landry et de Victor Livernois visaient en réalité l'Université Laval "dont ce digne prêtre est pour ainsi dire le pilier". Ce nouvel incident coïncidait avec le départ de Mgr Laflèche.

Victor Livernois répliqua, maintenant toutes ses accusations. Le *Journal de Québec* refusant d'insérer sa réplique, il la fit afficher et poursuivit le journal en dommages, ce qui augmenta le retentissement de l'affaire. *L'Electeur* et la *Patrie* défendirent l'abbé Hamel contre les "fanatiques", encore appelés "espions" et "mouchards". La *Vérité* défendit les membres du Cercle Catholique. Le Conseil de l'Université Laval retira au Dr Landry son titre de professeur honoraire. Le docteur répondit à la manière dont Frédéric Houde avait répondu à Mgr Fabre:

---

(1) *Le ralliement des monarchistes français à la République, conseillé par le Saint-Siège.*

"J'aime mieux perdre le titre de professeur d'une institution pour laquelle j'ai combattu près de trente ans, que de voir amoindrir celui d'homme honorable."

Et il donna sa démission du Cercle Catholique, pour ne pas attirer sur ses amis les foudres de l'archevêque. Philippe Landry, fils du docteur, député fédéral de Montmagny et membre du Cercle, prit parti pour son père. Au Séminaire, à l'archevêché, à l'Université et à la cure de Québec, on refusa la *Vérité*.

Le 1er juin, Mgr Taschereau publia un mandement sur les sociétés secrètes. L'archevêque rappelait que l'adhésion aux sociétés secrètes est défendue aux catholiques, sous peine d'excommunication. Et il en tirait cette conclusion qu'il est très grave d'accuser quelqu'un de franc-maçonnerie; à plus forte raison si la calomnie vise un prêtre, un grand vicaire, un évêque ou une institution catholique.

L'archevêque déclarait cas réservés les fautes suivantes:

"1—Répandre ou répéter, de vive voix ou par écrit, une accusation gratuite de franc-maçonnerie contre un catholique quelconque, même étranger au diocèse.

"2—Faire connaître à d'autres qu'à l'Ordinaire de l'accusé ou à son official cette accusation quand on la croit bien fondée."

Jusqu'à nouvel ordre, l'archevêque, son grand vicaire ou les prêtres désignés par lui pourraient seuls absoudre ces fautes.[1]

---

(1) *Le "cas réservé" fut levé par l'archevêque en février* 1885.

Et Mgr Taschereau, qui voyait son collaborateur et ami le grand vicaire Hamel dix fois par jour, prit la peine de lui écrire une lettre, dont il autorisait la publication, pour ajouter au témoignage de confiance implicite de son mandement.

Philippe Landry rédigea pour le Cercle Catholique, et adressa au cardinal Raphaël Monaco, Secrétaire de la Suprême Congrégation de la Sainte Inquisition Universelle et Romaine, une dénonciation en règle du mandement de Mgr Taschereau.(2) Cette ordonnance, disait le député de Montmagny, "ne nous paraît rien moins qu'une protection efficace accordée à la franc-maçonnerie; et le mandement de Sa Grandeur l'Archevêque de Québec nous semble en même temps contraire aux prescriptions du droit naturel, à l'enseignement théologique, et en contradiction formelle avec les Constitutions apostoliques et les Encycliques des Pontifes romains. En effet:

"1°—*Il enlève aux fidèles la faculté de dénoncer les francs-maçons à l'opinion publique, et prévient par là l'effet salutaire qui résulterait d'une telle dénonciation.*

"2°—*Il enlève même la faculté de dénoncer les francs-maçons à l'ordinaire ou à l'official de l'accusé, en privant le dénonciateur du secours presque toujours indispensable des témoins.*"

Landry donnait cet exemple:

"Il arrive au Canada un franc-maçon catholique de la France; il est strictement défendu de le dénoncer à la population qu'il veut pervertir, mais il est permis — et c'est le seul remède possible! — de le dénoncer à son ordinaire ou à son official, c'est-à-dire à l'évêque français dont il est le diocésain."

Et il terminait ainsi sa dénonciation:

---

(2) *Ph. Landry: Dénonciation adressée à Son Em. Raphael, Cardinal Monaco, Secrétaire de la Suprême Congrégation Universelle et Romaine.*

"A l'heure qu'il est, dans notre pays, les francs-maçons jubilent, les catholiques sont alarmés et impuissants, et leurs efforts pour assurer le triomphe de la cité du bien sont impitoyablement étouffés par celui-là même que Rome a mis à la tête de l'Eglise de Québec."

Pendant ce temps, le candidat de Mousseau, Evariste Leblanc, était aux prises, dans le comté de Laval, avec Bellerose et Mercier, avec les ultramontains et les libéraux. Imbroglio complet: *L'Electeur,* par exemple, se trouvait allié aux ultramontains dans l'élection de Gaboury, tandis qu'il les traitait de fanatiques pour l'affaire du Cercle Catholique.

A Montréal, les trois évêques désignés par l'épiscopat pour examiner l'appel de l'Ecole de Médecine — et dont deux au moins, Mgr Taschereau et Mgr Moreau, étaient partisans notoires de Laval, — eurent plusieurs conférences avec les médecins-professeurs. Avant de juger l'affaire, Mgr Taschereau exigea la déclaration écrite que l'Ecole rompait son affiliation avec Victoria "d'une manière absolue et sans arrière-pensée de retour".

—Pardon, répliqua l'Ecole. Nous vous avons adressé un appel. L'Ecole a demandé à votre Tribunal de lui rendre l'accès de l'Hôtel-Dieu, de la Maternité de la Miséricorde, des dispensaires de la Providence et des Soeurs Grises. Une fois ses droits hors de danger, l'Ecole sera prête à traiter les autres difficultés.

Cela commençait mal. Dans l'entrevue du 28 mai, les évêques dirent aux médecins qu'ils ne voulaient pas d'une *affiliation* de l'Ecole avec Laval, dans laquelle l'Ecole subsisterait comme corps. Ils voulaient une *fusion,* faisant disparatre l'Ecole. Et les médecins de s'écrier:

—C'est donc un suicide que vous demandez à l'Ecole !

Et les évêques:

—Vous avez tout à gagner en disparaissant comme Ecole. Vous appartenez à une petite institution, titulaire d'une charte provinciale. En cessant d'exister comme membres de l'Ecole, vous ressusciterez pour devenir membres d'une grande institution, dotée d'une charte royale et d'une constitution apostolique.

Et les médecins:

—Notre Ecole, il est vrai, si on la compare à l'Université Laval, est, sous un certain rapport, fort peu de chose, une pauvre maisonnette à côté d'un palais. Mais elle nous appartient, et chacun de nous s'y sent en pleine sécurité; tandis qu'en entrant dans l'Université Laval comme simples particuliers, nous n'aurions plus aucune sécurité.

A cette entrevue et à celle du lendemain, les médecins ne voulurent accepter qu'une affiliation avec Laval, laissant à leur Ecole: 1° Son existence comme corporation civile, avec les droits et privilèges qui en découlent suivant la loi du pays; 2° Ses droits et privilèges à l'Hôtel-Dieu, à la Maternité des Soeurs de la Miséricorde, aux dispensaires de la Providence et des Sœurs Grises. Enfin ils refusaient de rompre avec Victoria avant d'avoir reçu de Laval, "par un arrangement équitable," la faculté de conférer ou de faire conférer les diplômes académiques. Rompre avec Victoria sans cette garantie, c'eût été, de la part de l'Ecole, renoncer à la collation des diplômes, c'est-à-dire se suicider.

Cependant Mgr Taschereau continua d'exiger

la rupture avec Victoria. Il y eut encore entre lui et les médecins deux ou trois échanges de lettres. Enfin le 25 juin, l'archevêque de Québec écrivit au Dr d'Orsonnens (devenu président de l'Ecole, car le Dr E.-H. Trudel était malade et même condamné), au nom "de la majorité de l'épiscopat":

"...Le décret de 1876, renouvelé en 1881 et en 1883, exige que l'Ecole cesse d'être affiliée avec l'université protestante de Victoria. En posant à ses arrangements avec Laval des conditions incompatibles avec ledit décret, et en refusant de se désaffilier jusqu'à ce que ces conditions soient acceptées, l'Ecole se met en rébellion avec le Saint-Siège.

"L'Ecole, en persistant à faire concurrence à la succursale, est en rébellion contre le décret de 1883, qui ordonne dans les termes les plus absolus et les plus explicites à tous les fidèles, aux membres et aux élèves de l'Ecole comme aux autres, de s'appliquer suivant leurs forces à favoriser la succursale et à lui prêter secours et protection. Les membres de cette Ecole sont donc aussi de ce chef en rébellion avec le Saint-Siège. Les catholiques qui la fréquentent désobéissent au Souverain Pontife.

"...L'Ecole étant ainsi jugée et déclarée rebelle à l'autorité religieuse, il s'ensuit comme conséquences:

"a) Que la communauté de l'Hôtel-Dieu de Montréal est libre de toute obligation envers ladite Ecole.

"b) Qu'aucun catholique ne peut plus en conscience faire partie de ladite Ecole ou en fréquenter les cours, et que les professeurs et les élèves ne peuvent être admis aux sacrements de l'Eglise.

"c) Que l'ordonnance de Mgr de Montréal, contre laquelle l'Ecole en a appelé aux évêques de la Province, est maintenue."

Peu après arriva une lettre de la Sacrée Congrégation de la Propagande rejetant l'appel de l'Hôtel-Dieu. La Sacrée Congrégation chargeait Mgr de Montréal "d'enjoindre par ordre formel aux

Sœurs de l'Hôtel-Dieu de se soumettre entièrement au décret du mois de février". Mgr Fabre accorda quelques semaines de délai aux deux institutions, pour se conformer à ces arrêts de mort de l'Ecole de Médecine. Passé le 1er septembre, les sacrements seront refusés à toute personne entretenant des relations avec l'Ecole.

Mgr Moreau, myope, ridé, l'air revêche, et qui devait vivre avec une santé débile jusqu'à 77 ans, admirait et suivait Mgr Taschereau comme Mgr Laflèche admirait et suivait Mgr Bourget. Il approuvait aussi la politique de Léon XIII. Il adressa au clergé de Saint-Hyacinthe une lettre pastorale (2 août 1883) menaçant d'excommunication tout catholique du diocèse qui entretiendrait des relations avec l'Ecole Victoria. Les parents s'apprêtaient à choisir les institutions auxquelles ils confieraient leurs enfants à la rentrée prochaine:

"Dans ce choix, il ne peut être question de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, qui s'est constituée en rébellion ouverte contre l'autorité religieuse... Il n'y a à Montréal qu'une seule institution du genre universitaire dont notre jeunesse catholique puisse consciencieusement suivre les cours, et cette institution c'est la succursale Laval, établie, recommandée et maintenue par le Saint-Siège.

"En conséquence, il est de mon devoir d'enjoindre, comme je leur enjoins par la présente, aux étudiants en droit et en médecine de ce diocèse, de ne pas suivre à Montréal d'autres cours que ceux donnés par les facultés de ladite succursale.

"Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il arrivait que des jeunes gens voulussent ne pas tenir compte de cette injonction de leur premier pasteur, ou que des parents osassent forcer leurs enfants à donner leurs noms à des facultés de droit ou de médecine autres que celles ci-dessus mentionnées, ces jeunes gens et ces parents devront être regardés comme indignes des sacrements, et ne pourront

être absous de cette faute grave que par l'Ordinaire ou le vicaire général du diocèse."

Afin que nul ne puisse prétexter ignorance, Mgr de Saint-Hyacinthe ordonnait lecture de sa lettre pastorale au prône du dimanche suivant.

Quant à Mgr Fabre, il publia un mandement, suivi de cette circulaire à son clergé (28 juillet 1883):

"Mes Chers Collaborateurs,

"Je crois devoir ajouter quelques mots sur ce sujet au mandement que je vous transmets avec la présente.

"Il n'y a plus de doute à entretenir sur les règles que le clergé doit suivre, soit dans la vie privée ou publique, soit au confessionnal, vis-à-vis les membres et les élèves de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal; ces règles, implicitement contenues dans le décret de février dernier, sont exposées clairement dans le jugement du 25 juin dernier, publié dans le mandement. J'ai lieu de croire et d'espérer que tous les prêtres du diocèse sauront s'y conformer.

"Le clergé tout entier assume une immense responsabilité dans cette question; les prêtres surtout qui, se livrant à des distinctions subtiles, se permettent de suivre une ligne de conduite différente de celle qui leur est tracée par l'autorité, s'exposent à maintenir bien des esprits dans leur opposition aux volontés du Saint-Siège et conséquemment à les égarer."

C'était ce que Cyprien de la *Patrie* appelait, avec un plaisir non déguisé: "Après un coup de massue, un coup d'assommoir!"

Au camp des ultramontains, parmi les médecins, et parmi la vaste partie du clergé et de la population qui sympathisait avec eux, ce fut la consternation; mais non pas encore la résignation. Il fallait presque un miracle pour sauver l'Ecole

et pour échapper à Laval; mais à force de prières, on aiderait peut-être Mgr Laflèche et le Dr Desjardins, qui étaient à Rome, à arracher ce miracle.

Avec Mgr Laflèche se trouvait Philippe Landry. Le député de Montmagny avait dénoncé un mandement de Mgr Taschereau au nom du Cercle Catholique. En son nom personnel, ou plutôt au nom de son père, il porta devant la Sacrée Congrégation de la Propagande une plainte contre le grand vicaire Hamel. Le Dr Landry s'était d'abord, et sans illusion, adressé à l'archevêque de Québec, pour lui demander la permission de citer l'abbé Hamel devant le tribunal de l'Officialité. Mgr Taschereau lui avait répondu de s'adresser à Rome. Et Philippe Landry présentait ainsi aux cardinaux de la Propagande la cause de son père et un volume de pièces justificatives:[1]

"Eminentissimes Seigneurs,

"Un citoyen honorable, jouissant dans son pays d'une réputation la plus belle qu'un homme puisse désirer, entouré du respect, de l'estime, de l'affection de ses compatriotes, occupant dans la société une position éminente, honoré de la confiance de ses supérieurs ecclésiastiques qui lui ont obtenu du Souverain Pontife la glorieuse distinction de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, a vu, tout à coup, fondre sur lui le plus inattendu des orages, la plus injuste des persécutions.

"Et c'est un haut fonctionnaire ecclésiastique, vicaire général dans l'archidiocèse de Québec, qui, demandant à la presse une arène où les ordonnances conciliaires et diocésaines lui défendaient de pénétrer, fourbissant dans une aveugle colère des armes que sa position élevée et sa dignité de prêtre lui faisaient un devoir de ne pas utiliser, foulant aux pieds tout sentiment de reconnais-

(1) *Landry vs Hamel: Sommaire, mémoire, documents et pièces justificatives par A.-C.-P.-R. Landry, député à la Chambre des Communes du Canada (Rome, Imprimerie Romana,* 1883).

sance, de charité et de justice, s'est ainsi lancé, tête baissée, en avant, frappant sans merci et cherchant à détruire par les injures et la calomnie la réputation de son prochain.

"Victime d'un traitement indigne, persécuté par ceux-là mêmes qui auraient dû venger son honneur, le Dr Landry, de Québec, a demandé aux tribunaux ecclésiastiques de son pays une protection qu'il n'a pu obtenir, une justice qu'on lui a impitoyablement refusée.

"Il se tourne maintenant vers le Tribunal suprême, et s'adressant au Saint-Siège, il lui demande le redressement des torts immérités qu'il a subis, la réparation de son honneur gravement outragé.

"Ne pouvant lui-même, grâce aux infirmités dont il souffre, entreprendre un long et pénible voyage, il a confié ce soin à son fils, le constituant son procureur général et spécial pour toutes les fins de la cause qu'il soumet aujourd'hui au jugement éclairé de Votre auguste Tribunal.

"Enfant dévoué de l'Eglise, catholique sincère, c'est en vos mains qu'il remet le bien mille fois précieux de son honneur et le souci de sa réhabilitation.

"Il demande justice.

"Et son fils, à qui il a confié la noble mission de l'obtenir pour lui, se présente aujourd'hui, plein de confiance, devant votre haut Tribunal, et sollicite de Vos Eminences la faveur de prendre une entière connaissance du présent mémoire qu'il vous soumet, et qui contient un exposé fidèle de la cause sur laquelle Vos Eminences auront à se prononcer.

"Dans cet espoir, il prie Vos Eminences d'agréer l'hommage du plus profond respect de leur très humble et très dévoué serviteur,

A.-C.-P.-R. Landry,
Rome, août 1883."

Ainsi confluaient à Rome: les plaidoyers des avocats de l'Ecole de Médecine et ceux de l'Université Laval, les rapports de Mgr Taschereau, la plainte

du grand vicaire Légaré contre Mgr Laflèche, la dénonciation du Cercle Catholique contre l'archevêque de Québec, la plainte du Dr et de Philippe Landry contre le grand vicaire Hamel, les protestations des Pères Jésuites contre le projet du premier ministre et de l'archevêque, la requête pour obtenir le démembrement du diocèse des Trois-Rivières et les protestations énergiques de Mgr Laflèche. L'abbé Marquis, — le prêtre rural, familier et tenace qui avait mis ses rancunes au service des professeurs de Nicolet — s'était juré d'abattre Mgr Laflèche, et prolongeait son séjour à Rome dans cet espoir. Mgr Laflèche se heurtait aussi à l'influence de l'abbé Brichet, directeur du Séminaire français à Rome et consulteur de la Propagande, qu'on appelait "le Pape noir" et qui passait pour fort libéral. Ajoutons que chaque jour, de quelque point de la province, quelque prêtre ou laïc zélé envoyait aux cardinaux une mise en garde, avec une liasse de coupures de presse à l'appui: la catholique province de Québec donnait à la Cour de Rome plus de mal que tout le reste de la chrétienté!

* * *

La complication, pour les castors, c'est qu'il leur paraissait aussi urgent d'abattre Mousseau que de sauver l'Ecole de Médecine et de combattre l'Université Laval. Les deux tâches étaient d'ailleurs solidaires, puisque le premier ministre et l'Université résistaient également aux projets de Mgr Laflèche en matière d'enseignement. Négligeant les promesses de Mousseau, les ultramontains lui prêtaient un programme de laïcisation. Et ils ajoutaient: "Il suit les traces de son prédécesseur et ami Chapleau, qui prétendait créer un dépôt de livres, acheminement vers la régie d'Etat!"

Or, Chapleau rentrait des Etats-Unis. Une bronchite tenace l'avait longtemps éloigné des affaires. A son retour, le tribun fit sa première apparition en public le jour de la Saint-Jean-Baptiste, dans une fête au profit des œuvres du curé Labelle. Pour prouver qu'il s'était absenté, non pour son plaisir, mais contraint par la maladie, cet admirable comédien cracha dans son mouchoir et le montra au peuple taché de sang. De tels gestes arrachaient à la foule un "Ah!" d'admiration.[1]

Chapleau était aussi homme d'Etat. Le surlendemain, il saisit une occasion de répudier, d'une manière indirecte mais sûre, les idées qu'on lui prêtait — à lui et à son successeur. Le Séminaire de Sainte-Thérèse inaugurait un nouveau bâtiment, reconstruit après un incendie. L'abbé Nantel invita le secrétaire d'Etat, député du comté, à présider la fête et à prononcer un discours. Et Chapleau insista sur son intention, partagée par ses amis, de laisser à l'Eglise la direction de l'enseignement:

"Dans les sociétés chrétiennes, l'Etat a toujours laissé la haute main de l'éducation à l'Eglise. Dans les sociétés catholiques, on lui en a toujours laissé la direction, et les gouvernements ont eu raison.

"L'Etat travaille pour la prospérité matérielle du peuple, en confiant à la religion le soin de diriger les consciences, et les consciences dirigées par la religion sont les plus fermes appuis de l'Etat. L'Etat n'a pas à craindre ceux qui enseignent la belle parole du Christ: "Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu." L'Etat ne sera jamais en danger lorsqu'il confiera l'éducation de la jeunesse à ceux qui disent et professent que tout pouvoir vient de Dieu. Il

---

(1) *Ce trait, et plusieurs de ceux mentionnés dans le récit de l'assemblée de Saint-Laurent, quelques pages plus loin, nous ont été rapportés par des témoins, octogénaires lorsqu'ils nous ont communiqué leurs souvenirs.*

n'aura jamais à craindre le pouvoir de l'Eglise, car ce pouvoir béni est celui que Dieu lui-même a indiqué aux gouvernements.

"Messieurs, je suis venu pour vous dire cela, et je le dis parce que je le crois. Je ne souhaite qu'une seule chose pour mon pays, c'est, Messeigneurs et vous, vénérables membres du clergé, c'est qu'il lui soit donné de toujours suivre vos enseignements et mériter vos bénédictions."

Paroles officielles, confirmées par le représentant de Mousseau à la cérémonie — Guillaume-Alphonse Nantel, frère du Supérieur du Séminaire, protégé de Chapleau et député provincial du comté. Mais les castors ne désarmèrent pas. L'élection de Jacques-Cartier s'annonçait enfin. Trudel, Bellerose et Beaubien soutenaient le même candidat que Mercier, tout en se défendant d'avoir contracté une alliance. La *Minerve* et le gros des conservateurs dénonçaient cette coalition "monstrueuse".

Le candidat opposé à Mousseau, Descarries, passait pour un "castor"; parmi les libéraux, le groupe de la *Patrie* le soutint très mollement. Mercier, désirant un organe plus sûr, fonda le *Temps*. Le numéro-prospectus du 7 juillet annonçait une collaboration brillante: Félix-Gabriel Marchand, Mercier, Laurier, David, Poirier, Lareau, Christin, Laflamme. Il contenait un poème de Fréchette, et c'est un curieux indice que, dans toutes ces ruptures, les ponts n'étaient jamais entièrement coupés; car Fréchette, collaborateur du *Temps* sous un pseudonyme, restait rédacteur à la *Patrie* sous un autre pseudonyme.

Dans le premier numéro du *Temps*, Mercier fit une longue critique de la vente du chemin de fer du Nord. Il soutenait:

1°—*Que le gouvernement Chapleau a obtenu la ratification de la vente sous de faux prétextes, en trompant la Chambre;*

2°—*Que le gouvernement Mousseau a exécuté le contrat avec une inertie coupable et en faisant la fortune de quelques-uns au détriment du pays.*"

Il dit:

"*Ce n'est pas tant la vente elle-même que nous attaquons que les moyens indignes employés pour la faire voter par la législature, et les conséquences désastreuses pour le pays que cette vente a produites, grâce à l'incurie ou à la mauvaise foi de nos gouvernants.*"

Il était en effet difficile à Mercier d'attaquer le principe de la vente, car, de notoriété publique, il l'avait approuvée sur le moment, et s'était même abstenu en Chambre pour ne pas manifester sa divergence avec Joly et avec tout son parti. *L'Union des cantons de l'Est* observa que M. Mercier arrivait bien tard: "On se demande pourquoi il s'élève si fort aujourd'hui contre une transaction qu'il aurait peut-être empêchée s'il eût opposé toutes ses forces au temps propice."

A l'assemblée convoquée par Descarries pour le 15 juillet à la Pointe-Claire, on vit Trudel, Bellerose et Beaubien sur la même estrade que Mercier et Laflamme, échangeant des poignées de mains chaleureuses.

"M. Trudel et M. Laflamme pérorant sur le même husting et brûlant des mêmes feux! s'exclama la *Minerve;* quel accouplement! Mânes de Guibord, n'allez-vous pas tressaillir?..."

Comme pour ajouter du piquant à cette situation, Trudel, dans son discours, blâma Mousseau ...d'avoir tenté une coalition avec M. Mercier,

pour "livrer le gouvernement de la province aux libéraux". C'est un peu fort, dirent les bleus: "Trudel, aujourd'hui coalisé avec M. Mercier, reproche à M. Mousseau une coalition — qu'il n'a pas faite — avec M. Mercier!"

Le *Courrier du Canada*, très catholique, mais aussi très conservateur, désavoua l'alliance Trudel-Mercier. Il avertit Trudel qu'il s'engageait sur un terrain glissant et serait entraîné à une coalition étroite avec les libéraux. De leur côté, Thibaudeau et Beaugrand n'étaient pas précisément réconciliés avec Mercier par la fondation du *Temps*, concurrent de la *Patrie*. Ils écrivirent:

> *"Du libéralisme à l'eau de rose, nous n'en voulons pas. Des atermoiements, des demi-mesures, merci! passez ça au voisin. De la politique de boudoir et de compromis, c'est comme l'eau tiède, ça écœure!"*

De sorte que les positions, pour cette campagne si importante de Jacques-Cartier, se trouvèrent les suivantes: les castors et les libéraux modérés, *L'Etendard* et le *Temps*, contre le gros des conservateurs, tandis que les libéraux avancés, à l'exception de Rodolphe Laflamme, s'abstenaient.

L'Etendard négligea la lutte contre l'Université Laval pour donner de toutes ses forces contre Mousseau, représenté comme le "complice" de Chapleau et de Sénécal.

Le célèbre entrepreneur rentrait de France, où il tentait de poursuivre le grand programme de collaboration économique franco-canadienne du gouvernement Chapleau. Il négociait avec des armateurs de Rouen l'établissement d'une liaison maritime entre les deux pays. Il amena de France le député Vermond, de Seine-et-Oise, qui brassait

des affaires et siégeait à l'extrême-gauche. Vermond était terriblement suspect aux yeux des ultramontains, et cette mauvaise compagnie ajoutait à leurs raisons de honnir Sénécal. Tardivel, entre autres, se fixait pour mission de préserver le pays de Québec du "virus des mauvaises doctrines" alors propagé par la France officielle. Vermond, à ses yeux, était un exécrable exemple ambulant, un commis-voyageur en mauvaises doctrines; peut-être — et même sans doute — était-il franc-maçon. Le gouvernement français nomma Sénécal commandeur de la Légion d'Honneur. Le 17 août, des sommités du monde de la politique et des affaires fêtèrent la cravate de Sénécal, et Chapleau prononça une allocution.

Autant de cris de fureur arrachés aux ultramontains. *L'Etendard* — fondé avec des souscriptions de curés — frappait sur la "clique" comme un forgeron sur l'enclume, et représentait la défaite de Mousseau comme un grand et nécessaire objectif national.

La scission des castors était dangereuse, au point de vue conservateur, à cause de leur influence sur une partie du clergé. Bien des curés ne juraient que par le sénateur Trudel. Aussi les bleus s'efforcèrent-ils de montrer que, dans l'affaire de l'Ecole de Médecine, les castors étaient en révolte, en posture d'excommuniés. Ce fut la besogne de Tarte, qui jouait aussi volontiers à l'évêque in partibus, au truchement du pape, manieur de censures et de foudres — mais, lui, riait dans sa barbiche.

Le Dr J. Emery-Coderre, secrétaire de l'Ecole, se déclarait partisan de la résistance à outrance et du recours aux tribunaux civils. Le Dr Emery-Coderre, ancien patriote de 37, avait soixante-dix ans. Il était médecin de l'Institution des Sourdes-Muettes depuis vingt ans, de l'Hôtel-Dieu depuis quarante ans, et les bonnes Sœurs l'écoutaient comme

un oracle — presque à l'égal de leur aumônier. Il avait une noble tête ridée, une tenue sévère de vieux professeur, une extrême politesse, une belle égalité d'humeur. Par sa haute conscience et par son dévouement aux malades, il faisait l'honneur de la profession; et tous lui reconnaissaient une patience angélique. Mais la querelle universitaire bouleversait les âmes au point de transformer la patience notoire du vieux docteur en une résolution inébranlable. Il répétait, avec une politesse jamais en défaut, propre à faire ressortir la fermeté de la décision, qu'il tiendrait jusqu'à sa mort. Mais les tribunaux civils auxquels le Dr Coderre voulait s'adresser ne relèveraient pas de l'excommunication; et des officieux faisaient entendre que les étudiants se heurteraient, une fois jeunes médecins diplômés de Victoria, à l'influence des curés, dans les paroisses où ils voudraient exercer leur art. La *Minerve* opina que les médecins devaient se soumettre:

"L'Ecole et ses amis ont pu pousser la résistance jusqu'aux dernières limites... Nous nous refusons à croire cependant qu'on veuille franchir la limite extrême et se constituer en rébellion ouverte contre le Saint-Siège. Même en admettant que l'autorité se fût trompée, nous ne pourrions nous figurer de vrais catholiques donnant pareil scandale, trouvant l'obéissance et le sacrifice si difficiles."

La *Minerve* prenait assez facilement son parti du sacrifice des autres, surtout s'ils étaient soutenus par les castors. Tarte — il n'y a pas si longtemps, admirateur et correspondant de Mgr Laflèche — écrivit (*Le Canadien,* 22 août) :

"La situation s'aggrave. Voici quelques-uns des professeurs déchus de l'Ecole Victoria en révolte ouverte contre le Saint-Siège. Entre l'excommunication dont ils sont menacés et la soumission aux ordres de Rome qui

leur est commandée, ils semblent choisir l'excommunication!

"Qui sème le vent, récolte la tempête.

"Quelle n'est pas-la responsabilité de ceux qui ont encouragé, fomenté cet esprit de résistance à l'autorité du Souverain Pontife? Cette rébellion est leur oeuvre, ce scandale retombe sur leurs têtes.

"Devant Dieu comme devant l'Eglise, comme devant leurs coreligionnaires, ils sont les coupables, les vrais coupables, ceux qui par leurs intrigues, par leur orgueilleux entêtement, ont amené la crise douloureuse que nous traversons.

"Le travail de sédition conduit par M. Trudel et les siens produit les résultats que nous avons prédits, qu'il était facile de prévoir. "Vous êtes la révolte dans la société religieuse et le désordre dans la société civile", écrivais-je il y a quelques mois. Les événements me donnent trop raison. Je voudrais de tout mon coeur m'être trompé. Hélas! N'est-ce pas le lamentable spectacle qui s'offre en ce moment à nos regards? L'autorité de l'épiscopat méconnue, la voix du chef de l'Eglise accueillie par le non serviam!...

"...L'Etendard *est fils du mouvement qui a rendu nécessaire le recours aux foudres de l'Eglise. Il est le point d'appui, l'arme, la ressource et l'espoir de la révolte contre le Saint-Siège...* L'Etendard, *le* Journal des Trois-Rivières *et la* Vérité *sont les bannières autour desquelles se sont réunis, pour un effort suprême, tous ceux qui ont résolu de s'opposer à l'exécution de la politique papale sur les affaires religieuses de ce pays... Ils ont dévoilé leur pensée intime en acceptant le concours des ennemis de l'Eglise, des piliers de l'Institut Canadien, des chefs de la vieille école radicale comme M. Laflamme."*

Profiter de l'affaire de l'Ecole de Médecine pour représenter les castors comme des révoltés, c'était, de la part des conservateurs, de bonne guerre. Mgr de Montréal avait reçu et transmis une bénédiction papale pour les prêtres qui se soumettaient aux décrets; c'est assez dire qu'il existait encore des foyers de résistance.

Et brusquement, comme un coup de foudre, arriva de Rome un télégramme, daté du 25 août et rédigé en latin par le cardinal Simeoni. Il disait:

"L'Ecole a proposé au Pape une réconciliation. Suspendez toutes choses. Que l'Ecole continue l'année prochaine. J'écrirai."

C'était à n'y rien comprendre, après la bénédiction papale pour ceux qui s'étaient soumis: Mgr Laflèche et le Dr Desjardins avaient obtenu le miracle.

L'Etendard publia en tête de son numéro du 28 août:

"D'après la volonté formelle et paternelle de Sa Sainteté Léon XIII, et avec l'autorisation de Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Montréal, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal ouvrira ses cours, comme à l'ordinaire, le premier mardi d'octobre prochain.

"Vu et approuvé,
(signé) Edouard Charles,
Evêque de Montréal.
Thomas E. d'Odet d'Orsonnens,
Président,
J. Emery-Coderre,
Secrétaire."

Le même jour, Mgr Fabre, visitant l'Hôtel-Dieu, autorisa les Sœurs à maintenir jusqu'à nouvel ordre leurs anciennes relations avec l'Ecole.

Au camp ultramontain, et chez les Montréalais qui avaient pris parti pour l'Ecole, la joie éclata. La nouvelle se répandit dans la ville; et *L'Etendard* put écrire que l'on bénissait partout avec transport le nom de Notre Très Saint Père le

Pape. A Québec, au camp de Laval, ce fut un autre conte. Mgr Taschereau télégraphia au cardinal Simeoni, qui confirma son câble en annonçant la venue prochaine d'un délégué apostolique, chargé de résoudre la question définitivement.

Les castors, encouragés par ce grand succès, redoublèrent de coups sur Mousseau. Et les défenseurs du premier ministre se trouvèrent privés d'un de leurs arguments majeurs.

Il fallait en trouver d'autres. C'est au nom de la morale que les ultramontains combattaient un régime vénal. La *Minerve* pensa compromettre Mercier à leurs yeux en laissant entendre qu'il avait touché de l'argent lors de l'abandon de la poursuite en déqualification contre Mousseau. Mercier répondit, dans le *Temps,* par une dénégation énergique. La*Minerve* répéta l'accusation presque tous les jours pendant la première semaine de septembre:

"Nous persistons à affirmer de la façon la plus péremptoire que M. Mercier a reçu $5,000 dans la dernière contestation de l'élection de Jacques-Cartier. Le chef de l'opposition continue de nier, mais nous connaissons trop la valeur de ses dénégations pour nous y arrêter un seul instant."

A l'assemblée tenue par Descarries à la Pointe-Claire, Mousseau s'était abstenu de venir, malgré le défi de ses adversaires. Mais Mousseau convoquant à son tour, pour le 6 septembre, une grande assemblée à Saint-Laurent, le *Temps* annonça que Mercier, Beaubien et Descarries, sans être invités, s'y rendraient. Puis on annonça la présence de Trudel et de Bellerose. Entre les castors et Mercier, comme entre les branches d'une tenaille, la campagne n'était plus tenable pour Mousseau. Il lança

un nouvel appel de détresse à Chapleau qui promit, lui aussi, de venir. Tarte fit savoir qu'il viendrait exprès de Québec. L'assemblée de Saint-Laurent, où l'on verrait aux prises le chef des castors Trudel, le chef de l'opposition Mercier, le secrétaire d'Etat Chapleau, le premier ministre de la province Mousseau, et sans doute aussi le chef radical Rodolphe Laflamme, s'annonça comme une des plus sensationnelles qui se fussent jamais tenues dans la province.

Et en effet, imaginez sur l'estrade, dans l'attente des grandes vedettes, et si insolites que soient certaines rencontres: Marchand, ironique; Bellerose, pontifiant; Wurtele, la tête carrée, portant lunettes, comme en souvenir de la lointaine origine allemande de sa famille; David Ross; Laflamme; L.-G. Desjardins; Thomas White; Joseph Tassé; Bergeron, qui contait l'anecdote avec verve; Beausoleil; Lareau; Cornellier, qui parlait plus fort que tout le monde; Tarte, qui lui coupait la parole en bégayant; le Dr Marcil et d'autres "lions du Nord"; le Dr Duchesneau; une quinzaine de députés; des bleus de Saint-Hyacinthe comme de La Bruère et Louis Tellier; des rouges de Saint-Hyacinthe comme Raphaël Fontaine. Dans la foule de six mille personnes, on ne savait plus au juste lesquels de ces messieurs soutenaient ou combattaient Mousseau, on ne savait plus reconnaître les amis du curé et les suppôts du diable, les fidèles et les vire-capot! Mais tout cela était secondaire, car on attendait surtout Chapleau et Mercier.

Or Chapleau souffrait de son inguérissable bronchite, et Mercier, atteint d'un mal moins chronique et moins grave, se trouvait tout de même cloué au lit. Chapleau annonça l'intention de surmonter son malaise. Il se décernait, avec son emphase de

grand comédien, un certain cachet d'héroïsme. Cependant le médecin interdit à Mercier de sortir. Les libéraux furent consternés. La rumeur courut que leur chef n'osait affronter Chapleau. Mais Mercier força la consigne du médecin. Il retint les services du "charretier du parti", ainsi qu'on nommait un vieux cocher, libéral au point de refuser la clientèle des chefs conservateurs. Et Mercier fut sur l'estrade à l'heure dite, à midi. Dans la foule, des bruits contradictoires avaient circulé sur sa présence ou son absence; de sorte qu'à son arrivée, les bleus se joignirent aux rouges pour lui faire ovation. Le peuple rend volontiers justice au cran d'un combattant.

C'était bien des combattants qui descendaient dans l'arène. Depuis les pourparlers de coalition, les polémiques de presse, l'intervention des castors et les intrigues du menu fretin de la politique avaient envenimé les relations entre les camps adverses. Chapleau put faire remarquer, dans son discours, que les plus récents numéros du religieux *Etendard* contenaient à son adresse la collection suivante de mots doux: "Vil intrigant, menteur, spéculateur, pillard, trafiquant de principes, jobber éhonté, esclave, manipulateur de consciences, chef de bande de brigands, vampire, escamoteur de lettres, franc-maçon, ami des sicaires, ami des assassins, ami des forçats, hypocrite, rapinard, voleur, etc."

Cela commençait bien. Chapleau feignit d'admirer l'arc-en-ciel des opinions représentées autour de M. Descarries:

"Pourquoi sont-ils ici, ces ennemis de la veille, ces ennemis du lendemain?... Voici le mot de l'énigme: c'est vieux comme l'histoire de tous les politiciens désappointés.

"C'est parce que M. Trudel n'est pas juge, bien qu'il l'ait demandé à M. Dansereau; parce que M. Mercier n'est pas ministre bien qu'il l'ait fait demander à M. Mousseau; parce que M. Beaubien n'est pas Orateur bien qu'il l'ait demandé à tous les échos d'alentour; parce que M. Laflamme n'est pas député et qu'il veut faire puffer sa prochaine candidature; parce que M. Bellerose... non, lui n'a pas changé, il est ce qu'il a toujours été, ennuyeux et désagréable. Croyez-vous que ces messieurs s'occupent du candidat qu'ils vous présentent?"

De fait, Chapleau ne s'en occupa guère plus. Il repartit sur le terrain de la guerre qu'on lui faisait pour s'en dresser un tremplin et se lancer dans une offensive foudroyante:

"...Messieurs, je vous ai dit quels étaient mes adversaires: des envieux, des déçus, des ambitieux qui ont pris la haine pour du talent. Ce n'est plus la lutte loyale des partis comme autrefois; c'est une combinaison monstrueuse des éléments les plus opposés: le Temps *et* L'Etendard, *en un mot les castors.*

"Qu'est-ce qu'un castor? S'agit-il de cet animal intelligent et industrieux qui, avec la feuille d'érable, nous sert d'emblême national? Non, nos adversaires politiques ne sont pas assez patriotes pour cela. Qu'est-ce donc qu'un castor? L'ouvrier des villes appelle castors ceux qui prétendent beaucoup et ne peuvent pas grand'-chose, les hâbleurs, les parasites du métier. A la campagne, on appelle aussi castors ces petites bêtes noires qui vivent par bandes à la surface des eaux croupissantes et répandent une odeur rien moins qu'agréable, les punaises d'eau enfin.

"Sont-ce là les types de la tribu de L'Etendard? *Les castors politiques sont un peu de tout cela, et quelque chose de moins bon encore. Leur parti comprend toutes les médiocrités ambitieuses qui ne peuvent arriver par les voies ordinaires, tous les désappointés, et un bon nombre d'hypocrites qui se prétendent religieux et conservateurs pour mieux ruiner le grand parti conservateur, pour mieux détruire chez le peuple le vrai sentiment religieux, dont la base fondamentale est le respect à l'autorité et l'amour du prochain.*

"Ils n'ont du reste qu'un trait de ressemblance avec le vrai castor. Ils font leur ouvrage avec de la boue, ils détruisent les chaussées des bons moulins pour construire leurs tanières, et ne sont utiles que lorsqu'on vend leur peau.

"L'opposition que nous font ces hommes ne serait pas importante sans le caractère qu'ils ont donné à ce qu'ils appellent leur mission politique. Ils se sont affublés du manteau de la religion, et avec cette dépouille ils en ont imposé à nombre de gens honnêtes qu'il est difficile de désabuser..."

Chapleau se vengeait bien de la brochure de "Castor". Trudel commençait d'avoir chaud; il n'était pas au bout de ses peines:

"...On dit que la majorité des actionnaires de L'Etendard *se compose de membres du clergé. A cela nous n'avons rien à redire. Mais nous croyons assez connaître les dispositions de notre clergé pour savoir qu'il aurait repoussé du premier coup celui qui serait allé lui dire: "Je me propose de me servir de votre argent et de votre influence pour unir mes efforts à ceux de M. Mercier et des libéraux, dans le but de renverser le gouvernement conservateur de Québec et de diviser celui d'Ottawa." Quand M. Trudel s'est mis en tête de fonder un journal, il a fait vibrer la corde religieuse, et ce n'est pas au nom de la politique qu'il a fait appel au clergé. Il a mis les grands principes de l'avant. Il a fait valoir l'importance pour les esprits profondément catholiques d'avoir un organe sûr...*

"Qu'est-il advenu de ce besoin éprouvé par les catholiques d'avoir un organe? On n'entend jamais L'Etendard *adresser un mot de reproche à la* Patrie, *au* Witness *ou à* L'Aurore. *Mais en revanche on lit deux fois dans le même numéro qu'il existe une clique dans la province de Québec, que M. Mousseau doit disparaître et qu'il faut chasser MM. Sénécal et Dansereau du parti conservateur. La religion de* L'Etendard *ne sort pas de là...*

"Il est temps que l'opinion s'agite et fasse tomber ces masques. Il n'y a pas de pire exploitation que l'exploitation religieuse. Personne n'a le droit de faire servir à

ses fins personnelles ce grand, ce puissant sentiment qui nous domine tous, dans ce beau pays du Canada.

"Dans un pays où il y a tant d'esprits honnêtes, de catholiques sincères, de disciples du vrai et du droit, il est facile de se faire des partisans au nom de la religion. Mais malheur à qui se fera de la religion un escabeau!..."

Trudel était crucifié. Son supplice dura encore un petit quart d'heure. Il respira quand il entendit Chapleau annoncer:

"Maintenant, j'arrive à la question du chemin de fer."

Là-dessus, Chapleau défendit Sénécal, que d'autres, moins chevaleresques, eussent abandonné à la curée:

"Tant mieux, mille fois tant mieux, si un compatriote, aussi hardi dans ses entreprises qu'intelligent dans ses calculs, réussit à se faire une fortune considérable. J'en suis fier, et vous devez tous en être heureux. Ce serait un adversaire acharné que je m'en réjouirais...

"Dans les temps de mauvaise fortune, cet homme n'a reculé devant aucun sacrifice personnel. Ceux-là qui le déchirent aujourd'hui n'auraient pas même la tentation du pouvoir si M. Sénécal n'eût été là pour nous aider à réussir.

"Tant mieux donc s'il réussit à son tour. Il n'y aura pas un homme de coeur qui, au fond, n'en soit content...

"Croyez-vous que le peuple, qui est bon, et qui se réjouit de voir un de ses semblables faire fortune, ne va pas voir que c'est le dépit et l'envie qui vous font parler?..."

Et Chapleau de tomber alors sur Mercier — ce que l'auditoire attendait. Il parla des tentatives de coalition, fort discutées alors dans la presse, en présentant Mercier comme un quémandeur de portefeuille:

"Tout le monde sait que vous étiez prêt à rompre avec votre parti.

"Ah! Messieurs, si je ne connaissais pas la versatilité des talents politiques de M. Mercier, si je ne l'avais pas vu à mes côtés combattre les libéraux à outrance dès 1862 *pour le voir ensuite se faire leur plus ardent défenseur; si je ne l'avais vu, un peu plus tard, revenir timidement à ses premières amours, pour retourner encore à son vomissement d'imprécations contre ceux qui avaient eu ses premiers vœux, je serais étonné de lire le récit de ses mouvements depuis le jour où le pouvoir "fatal et fascinateur" lui a mis à l'âme une ambition sans bornes. Oui si je ne connaissais à fond le Mercier du moment, comme j'ai connu le Mercier du passé, je serais étonné de le voir défendre les contradictions de sa carrière avec une souplesse d'argumentation qui n'a d'égale que celle de sa conscience politique..."*

A ces mots, jetés à la face de Mercier, des gaillards aux mains larges comme des battoirs faisaient la claque.

Chapleau tout animé, le torse bombé, les premiers fils d'argent dans ses cheveux, était vraiment noble et beau. Il termina, après un bref rappel de l'œuvre accomplie à Ottawa et à Québec, en demandant l'union de tous, non pas au profit de quelque coalition monstrueuse et éphémère, mais au profit du gouvernement qui méritait la confiance, non pas pour se ruer sur un des nôtres qui réussit comme Sénécal, mais pour travailler tous ensemble, sous l'égide de nos gouvernants, à la prospérité de la province.

Les autres orateurs firent mine de comparses: on attendait, on réclamait Mercier. Moins racé que Chapleau, Mercier, avec ses forts sourcils et sa moustache roulée, paraissait aussi résolu, aussi brave. D'un coin, des huées s'élevèrent. C'était un groupe de rouquins, des Irlandais obéissant à un chef de claque. Mercier leur adressa quelques phra-

ses en anglais, rappelant qu'il était leur ami, qu'il avait proposé au Parlement de Québec une résolution en faveur du Home Rule, de l'autonomie de l'Irlande:

"J'ai été combattu par qui? Par M. Chapleau.

"Si la résolution n'a pas été votée, ce fut de la faute de M. Chapleau.

C'était dit avec tant de sincérité et d'autorité à la fois que les Irlandais firent silence. Au bout de dix minutes, on aurait entendu, dans la foule, marcher une souris. Et Mercier était lancé — contre Chapleau.

"Je suis revenu à la charge et j'ai trouvé de nouveau contre moi, contre vous, mes amis, M. Chapleau."

"J'ai été édifié d'entendre M. Chapleau jurer devant l'Eglise et devant Dieu que jamais l'argent du public n'a connu son escarcelle... Je constate une chose, c'est que l'ex-premier ministre de Québec devient riche au moment même où M. Sénécal le devient; riche au moment même où la province est plus pauvre que jamais, au moment même où, incapable de payer ses serviteurs, elle jette sur le pavé de malheureux pères de famille." (On venait de congédier quelques fonctionnaires, par économie.)

"Je comprends que, dans cette position, M. Chapleau n'ait parlé que de lui-même. Vous a-t-il parlé de politique provinciale? Pas le moins du monde. Il vous a dit qu'il n'a pas ruiné la province, qu'il a travaillé dans l'intérêt du bon peuple auquel il s'est toujours dévoué.

"Avant de répondre à cette prétention-là, si vous le voulez bien, je vais traiter une question qui m'est un peu personnelle..."

Mercier refit alors l'historique des pourparlers de coalition, que Chapleau venait de lui reprocher comme une trahison de son parti, afin d'établir que l'initiative était venue de Chapleau et de Mous-

seau. Et Tarte, qui s'agitait sur sa chaise, ne put s'empêcher de sauter sur pieds jusqu'au bord de l'estrade pour l'approuver. Mais Mercier enchaînait:

"Non, monsieur Chapleau, vous ne m'avez pas repoussé (on ne se tutoyait plus comme chez Ollivon!) parce que je voulais trahir mes amis; vous m'auriez bien vite donné l'accolade si j'eus voulu trahir, car à ce titre j'aurais été un des vôtres. Vous ne tromperez personne avec votre horreur affectée pour les traîtres. Vous ne nous avez pas habitués à contempler tant de vertu."

On rit; un applaudissement en déclencha un autre, puis d'autres encore, en tonnerre. Mercier avait le don exceptionnel d'opérer des conversions dans son auditoire. Voilà la salle retournée. Mais Mercier s'acharne. Chapleau n'est plus seulement l'adversaire, mais, à cause de ses accusations de tout à l'heure, de sa mauvaise foi, et peut-être aussi à cause de ses dix années de réussite, l'ennemi. Et d'ailleurs la vie, l'humanité sont ainsi faites: deux hommes à peu près également doués d'éloquence, de patriotisme et de prestige, s'ils s'alliaient, formeraient un puissant attelage pour le service et pour la grandeur de leur pays; mais ils ne peuvent pas — à cause de leur égalité même de dons, de convictions, de prestige, — ils ne peuvent pas ne pas être rivaux, ennemis. Mercier a toujours trouvé ce rival dans son chemin, en travers de ses ambitions. Un âpre désir de revanche aiguise l'énergie du lutteur. Il faut que cette journée se termine par la défaite cuisante de Chapleau:

"Quant à la fascination que le pouvoir peut produire chez certains hommes, vous avez fait votre portrait en essayant de faire le mien. De 1878 à 1879 vous creviez de faim... et vous ne pouviez pas vous décider à rester dans l'opposition. Il n'y a pas de bassesse que vous n'ayez faite, pas de calomnie que vous n'ayez proférée, pas de

saleté dont vous ne vous soyez rendu coupable pour renverser le gouvernement Joly afin d'arriver au pouvoir. Pour cela, il fallait passer par dessus la tête de vos chefs, M. de Boucherville et M. Angers, et vous n'avez pas hésité... Eux qui donnaient à votre parti une apparence respectable... vous les avez mis de côté pour récompenser les traîtres qui vous entouraient... Vous avez bien mauvaise grâce à parler de trahison et de déloyauté!

"Quand vous avez usurpé à la tête du parti conservateur la place de vos chefs, ce parti était fort et uni. Qu'en avez-vous fait?... Vous avez tellement divisé ce parti que si sir Georges Cartier reparaissait aujourd'hui, il ne le reconnaîtrait pas.

"Sans le Conseil législatif, vous seriez resté dans l'opposition, et vous n'auriez pas fait la fortune scandaleuse que vous possédez. Et à peine jouissiez-vous du pouvoir, qu'oublieux des services que vous avaient rendus vos amis de la Chambre haute, vous consentiez à me sacrifier cette Chambre comme prix de l'alliance que vous vouliez conclure pour garder votre portefeuille, pour garder votre salaire de ministre. Et encore le 30 mars 1881... vous m'offriez de nouveau la tête du Conseil législatif, et vous receviez pour réponse la plus cinglante injure qui puisse être faite à un chef de parti: "Je ne puis pas entrer dans un cabinet dont vous seriez le chef, car mes amis ne m'y suivraient pas."

"Voilà ce que vous avez fait, M. Chapleau! Voilà les trahisons que vous avez commises envers vos amis! Voilà les humiliations auxquelles vous vous êtes soumis pour garder votre portefeuille! Et quand vous vous êtes aperçu que l'opinion publique éclairée commençait à gronder dans le lointain, quand votre fortune fut faite et que vous eûtes ruiné la province en vous enrichissant, quand vous eûtes déserté votre poste, vous avez commandé à votre serviteur, à votre esclave M. Mousseau, de sauter dans la barque à la dérive et de venir régner sur les ruines que vous aviez semées!..."

Et Mercier poursuivait, d'un seul jet, d'un débit soutenu, sans reprendre haleine; c'est lui maintenant qui prenait figure de justicier. Les cabaleurs du parti rouge, les casquettes brandies, hur-

lèrent leur plaisir. Israël Tarte, les narines palpitantes, oublia le parti auquel il était lié pour jouir du spectacle en connaisseur, en expert, Trudel se défendit mal de commettre un gros péché en savourant sa vengeance.

Ce n'était pas fini. Ainsi qu'avait fait Chapleau, et le suivant à la piste, Mercier aborda la vente du chemin de fer, les questions de chiffres, le déficit, les emprunts, les dettes, les bénéfices de Sénécal. Et voici les textes, voici les documents, voici les quittances, voici les comptes publics. En voici pendant dix minutes, pendant vingt minutes, pendant trente minutes. Les contesterez-vous, monsieur Chapleau? Mercier est en nage. Sa main tremble quand il arrache plutôt qu'il ne les prend les documents que Raoul Dandurand lui passe un à un. Il répète, entêté: "Les contesterez-vous, monsieur Chapleau?"

—Permettez...

—Je ne vous demande pas de discours; niez-vous? Dites oui ou non!

La foule: —Oui ou non! Oui ou non!

Pour la première fois peut-être de sa vie, Chapleau semble pris de court, abasourdi. Mercier continue. Voici les dépenses du service civil; voici les fausses économies et les prodigalités réelles. M. Mousseau enlève des subsides à des collèges et à des hôpitaux. M. Mousseau n'a pas d'argent pour les Sœurs de charité, mais il en a pour ses amis. Il en a pour les propriétaires de l'asile de Beauport. Il en a pour M. Lacoste, l'avocat de Sénécal, qui a reçu cinq mille piastres du gouvernement pour examiner les contrats de vente du chemin de fer...

"Vous voyez que mes accusations sont claires et précises; je vous défie, monsieur Mousseau, de vous en laver... Le jour de la rétribution est arrivé; votre gouvernement est jugé et condamné; vous avez trahi vos électeurs, et ils vont vous chasser ignominieusement de leur comté.

"Vous avez trahi la confiance du pays, et le pays tout entier, représenté ici, aujourd'hui, par des hommes distingués venus de toutes parts, vous déclare indigne d'occuper davantage le poste de premier ministre. Descendez des hauteurs où le hasard vous a placé, et rentrez dans la foule d'où vous n'auriez jamais dû sortir, dans votre propre intérêt et dans l'intérêt de cette province de Québec que vous conduisez si rapidement à la ruine!"

Mercier avait produit l'effet d'un martèlement efficace sur les positions ennemies, d'un de ces bombardements sous lesquels on doute que des hommes aient pu survivre. La foule envahit l'estrade pour le féliciter. On criait, on chantait, on sifflait, on huait. Pour le public, c'était fini. Mousseau, qui voulut répliquer, défendre son administration, parut sans relief, sans percussion. Il termina dans la confusion générale.

Mercier a rompu tous les ponts avec Chapleau, et la journée est sienne, comme il se l'était promis. Chapleau, beau joueur, reconnaîtra plus tard que, ce jour-là, Mercier lui a fait toucher des épaules.

Nous avons un peu longuement cité les discours des deux grands jouteurs, parce que cette assemblée de Saint-Laurent fut retentissante, et aussi parce qu'on y voit reprises et condensées la plupart des questions majeures débattues alors dans la province: la rivalité de Chapleau et de Mercier, dont l'assemblée de Saint-Laurent marque un point culminant; le rôle du groupe ultramontain dans la politique provinciale; les pourparlers de coalition et les longues discussions qu'ils firent

naître; la personnalité de Sénécal; la vente du chemin de fer du Nord discutée longtemps encore après sa conclusion; l'éviction du groupe de Boucherville — Angers par le groupe Chapleau — Mousseau, avec le concours des cinq transfuges libéraux; l'abolition du Conseil législatif.

Mercier voulut exploiter son avantage; Trudel et ses amis ne lui marchandèrent pas leur concours. Les coalisés se partagèrent adroitement la besogne. Le collège électoral de Jacques-Cartier comprenait six paroisses. Trois étaient réputées libérales: Lachine, Pointe-Claire et Sainte-Anne; Mercier, Laflamme, Lareau, Bouthillier y opérèrent de préférence. Les trois autres, Saint-Laurent, l'Ile Bizard et Sainte-Geneviève, étaient réputées conservatrices; Trudel, Bellerose, Beaubien et Siméon Pagnuelo s'en chargèrent. Leurs adversaires les plus courageux furent Evariste Leblanc et Cornellier.

Le lendemain de l'assemblée de Saint-Laurent, *L'Etendard* publia le procès-verbal dressé par Rosaire Thibaudeau lors des pourparlers de coalition. Ce texte pouvait embarrasser Mousseau, car il lui attribuait l'initiative. Dans une situation si confuse, personne ne s'étonna qu'un document de Rosaire Thibaudeau, principal actionnaire de la *Patrie,* parût dans le journal des castors!

La *Minerve* répéta ses accusations contre Mercier. Celui-ci répondit, dans le *Temps*: Si j'ai touché $5,000 pour renoncer à la déqualification de M. Mousseau, qui donc me les a remis?

La *Minerve* n'attendait que cela:

"M. Benjamin Trudel, de Québec, est la personne qui vous a remis les $5,000."

Mercier se décida enfin à poursuivre la *Minerve*. Visiblement, cette affaire le gênait.

La *Patrie* avançait avec précaution, comme un chat sur le bord d'une gouttière. L'alliance Trudel-Mercier constituait pour elle "une combinaison considérée comme avantageuse par quelques-uns", et bien des rouges préféraient Mousseau à Trudel ou même à Descarries. Les électeurs anglais, effrayés par le catholicisme agressif de *L'Etendard*, partageaient cette prévention.

Trudel ni Mercier ne purent empêcher la réélection de Mousseau, par 109 voix de majorité. D'après *L'Etendard*, on avait acheté les électeurs "à deniers découverts" jusqu'aux abords des salles de vote. Plus pratiques, les chefs libéraux analysèrent le scrutin: ils conclurent que leurs propres partisans avaient flanché, tandis que les castors accomplissaient leur devoir. Dans les paroisses libérales, plus d'un s'était abstenu, ou même avait voté pour Mousseau plutôt que pour un castor. La *Patrie* ne fut pas si fâchée de pouvoir écrire:

> *"En somme, quelle est la moralité de cette élection? C'est que les accouplements hybrides ne valent rien comme résultat."*

Après l'élection de Jacques-Cartier, le *Temps* cessa de paraître, faute de moyens financiers. Mercier s'était lancé dans cette entreprise un peu à l'aventure. Des partisans qui avaient, d'enthousiasme, souscrit des actions, firent la sourde oreille au moment de payer. Mercier constata, mélancolique: "Nous nous sommes évidemment trompés; les libéraux ne semblent pas prêts à s'imposer les sacrifices nécessaires à la publication d'un journal comme le nôtre." Le *Temps* disparaissait après trois

mois d'existence, et la *Minerve* conseilla de l'enterrer au cimetière des enfants morts sans baptême.

Cependant la bagarre de Jacques-Cartier avait été pour Mousseau, son gouvernement et son parti, un avertissement sérieux. Les castors, ardents et disciplinés, devenaient une force. Leur alliance avec les libéraux de Mercier avait réduit la majorité du premier ministre; d'autres fois, ce pourrait être plus grave.

Justement, une élection fédérale partielle se préparant à Lévis, les libéraux décidèrent de ne pas opposer de candidat au "castor" Isidore-Noël Belleau. Celui-ci, partisan du gouvernement fédéral, se déclarait adversaire du gouvernement provincial; et, pour l'opposition, l'objectif primordial était de renverser Mousseau. En même temps, Mercier contestait derechef l'élection de Jacques-Cartier. En vertu de la loi électorale, il suffisait de peu de chose pour invalider une élection. Que Mousseau ait refusé la monnaie en tendant un billet de deux piastres à son barbier; que Mercier ait donné des pourboires aux paysans chargés d'abreuver son cheval au cours de ses tournées, et l'on tenait un cas de "corruption". Le bureau de Mercier, Beausoleil et Martineau, pour les rouges, le bureau de F.-J. Bisaillon, Alexandre Lacoste, Globensky et Brosseau pour les bleus, se spécialisaient dans l'art d'exploiter ces arguties. Tant que Trudel, d'une part, et Mercier, d'autre part, ne le lâcheraient pas, le gros Mousseau, ne sachant plus de quel côté se parer, endurerait bien des misères — malgré sa forte majorité en Chambre.

Or, il n'avait pas le tempérament de Chapleau. Il souhaita se concilier des adversaires ou se retirer. D'après le *Canadien* — et Tarte était bien renseigné! — Mousseau tenta vainement une récon-

ciliation avec les castors, qui se montrèrent trop exigeants. Ils voulaient d'abord la disgrâce de Sénécal: "Lâchez Sénécal, et tout ira bien."(1) —"Je ne lâcherai pas Sénécal, répondait Chapleau; je ne lâcherai pas Sénécal qui a garni notre caisse et permis l'élection de la moitié d'entre nous. Non seulement je ne le lâcherai pas, mais je le ferai nommer sénateur." De cette manière, Mousseau n'entrevoyait pas la paix. Il perdit sa bonne humeur, son appétit; Mme Duperrouzel ne reconnaissait plus la perle des clients. Le bruit s'accrédita qu'il cèderait volontiers son poste à J.-J. Ross, en échange d'une place sur le banc. Le bruit n'était pas si mal fondé, puisque les événements le vérifièrent six mois plus tard; mais, pour l'instant, Chapleau réconforta Mousseau, lui rendit son aplomb, le persuada de rester.

* * *

Et toute la curiosité put se tourner vers la venue du commissaire apostolique.

C'était un Belge, le T. R. P. Dom Henri Smeulders, abbé mitré de l'ordre des Cisterciens, consulteur de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Cinquante-sept ans, titulaire de force doctorats, obèse, un visage gras, rasé, intelligent et énergique à la romaine. Le bref le constituant commissaire apostolique lui donnait la préséance sur les évêques, le droit d'officier pontificalement, et les plus amples pouvoirs:

"Dans le cours de cette année, par Notre ordre, un décret a été émis le 28 février, relativement aux affaires de la succursale à Montréal de l'Université Laval, érigée dans la ville de Québec.

---

(1) *Lettres de Chapleau à Sénécal, du 4 octobre 1883; archives privées de M. J.-Lucien Dansereau.*

"Par ce décret, on commandait à tous les fidèles, de quelque ordre et de quelque dignité qu'ils fussent, de reconnaître et d'accepter ladite Université succursale instituée par Notre Prédécesseur de sainte mémoire, Pie IX; on commandait aussi à chacun de contribuer dans la mesure de ses forces à l'avantage et au développement de la même Université en lui prêtant aide et secours; et de plus on imposait un silence absolu sur cette affaire et les questions qui s'y rattachaient.

"Mais quelques difficultés étant survenues, Nous... avons résolu d'envoyer dans cette contrée un personnage ecclésiastique très estimé qui, étant présent sur les lieux, puisse se rendre un compte exact de ces mêmes difficultés, ainsi que les résoudre et les dirimer, et régler complètement cette affaire; nous avons voulu en même temps le charger de traiter quelques autres affaires ecclésiastiques qui regardent la même contrée..."

Dom Smeulders quitta Rome le 20 septembre. En même temps, Mgr Laflèche, le Dr Desjardins et Philippe Landry quittèrent aussi la Ville Eternelle pour le Canada, où la partie allait se poursuivre. Mgr Laflèche laissait à Rome, pour surveiller ses intérêts, son ami l'abbé Luc Désilets, qu'il nomma son procureur, puis grand vicaire afin de renforcer son autorité. Plus encore que ses frères, si c'est possible, l'abbé Désilets était une âme de foi et de feu, admirable de conviction, de zèle, de dévouement, mais trop ardent pour être diplomate.

L'Université Laval et l'Ecole de Médecine ouvrirent leurs cours quelques jours avant l'arrivée du délégué papal. A l'Université, le grand vicaire Hamel, dans son allocution, aborda les questions qui préoccupaient tous les esprits:

"L'année que nous inaugurons aujourd'hui s'ouvre dans des circonstances tout à fait particulières. Bien des esprits s'agitent au sujet de notre université. Des événements récents, permis sans aucun doute pour le plus

grand bien par la divine Providence, sont venus combler de joie les adversaires secrets et publics de Laval, remplir de chagrin et d'inquiétude ceux qui s'intéressent à l'existence d'une institution qui semble vouée aux vicissitudes les plus opposées et les plus extraordinaires.

"Qu'on me permette de dire que ces événements, tout imprévus qu'ils fussent, nous trouvent calmes et tranquilles. L'avenir ne nous effraie pas; et la venue prochaine d'un Commissaire Pontifical n'offre rien que nous puissions redouter.

"C'est Rome qui nous a jugés jusqu'aujourd'hui, c'est Rome qui doit nous juger encore; cela suffit à conserver dans nos âmes la paix et la confiance. En acceptant cet auguste tribunal comme juge suprême de nos embarras et de nos prétentions, nous n'avons jamais pensé, même un seul instant, à borner notre soumission au cas d'une décision favorable...

"C'est donc avec bonheur que nous saluons l'arrivée prochaine du haut personnage envoyé par le Saint-Siège, et nous osons nous flatter qu'il ne trouvera aucune trace de ces vilains procédés dont on met l'origine ou le centre à l'Université Laval. Nous portons même la confiance jusqu'à croire qu'il ne verra aucune mauvaise doctrine dans notre enseignement, et qu'il ne réussira pas à trouver parmi nous, directeurs, professeurs et élèves, l'ombre même d'un franc-maçon."

Son Excellence le Très Révérend Père Dom Henri Smeulders fut à Québec le lundi 22 octobre 1883. Sur la ville en fête flottait le drapeau papal. L'ablégat apostolique reçut d'abord les hommages du clergé à l'archevêché, où l'on fit lecture solennelle du bref l'investissant de sa mission. Puis une procession l'accompagna jusqu'à la Basilique par la rue Buade — ce tronçon de rue aussi évocateur, aussi chargé d'histoire que les vieilles venelles de la Cité parisienne, car Frontenac et Mgr de Laval y font cortège au passant. Toutes les cloches de la ville sonnaient à la volée. Après le thuriféraire, le porte-bénitier, la croix et ses acolytes, les chantres, les séminaristes, le clergé et le vicaire général

en chape, le Commissaire entra dans la basilique où l'attendaient les marguilliers portant un dais. Toutes les personnes présentes — autant que l'église pouvait en contenir — bénéficièrent d'une indulgence de quarante jours.

Après quoi il fallut jouer serré. Des télégrammes prièrent les évêques de la province de venir d'urgence conférer avec le commissaire à Québec. "Tous les évêques seront présents, dirent les journaux, car Mgr Laflèche doit arriver aujourd'hui même à Québec."

Dom Smeulders visita l'Université Laval, où il reçut et rendit des compliments. Il visita le Cercle Catholique, où il reçut et rendit des compliments. Chacun lui présenta sa thèse, et l'on imagine les mémoires, les placets, les démarches...

Cette agitation autour du commissaire apostolique rendrait-elle la paix à Mousseau, en détournant l'activité de ses adversaires? Ah mais non!

Au mois de novembre, Paquet se fit nommer shérif. Il faudrait, pour le remplacer, procéder à une nouvelle élection, au provincial cette fois, dans le comté de Lévis. Les conservateurs ministériels présentèrent le jeune notaire Joseph-Edmond Roy, esprit distingué, qui devait se tailler une réputation d'historien. Enfant du pays, collaborateur du *Quotidien,* Joseph-Edmond Roy jouissait déjà d'une popularité personnelle à Lévis. Au point de vue politique, cet ancien libéral avait "viré capot" en même temps que Paquet, son chef, et restait fidèle à sa nouvelle allégeance. Les libéraux lui opposèrent François-Xavier Lemieux, bon garçon lui aussi, avocat d'assises de talent, qui savait comme pas un l'art de retourner un jury. Et les libéraux, s'étant abstenus d'opposer un candidat à Isidore

Belleau dans l'élection fédérale, invitèrent les castors à leur rendre la pareille dans l'élection provinciale, en s'abstenant de soutenir Roy. *L'Électeur*, présentant cette requête aux castors, fit observer qu'on se battait toujours pour ou contre Chapleau:

"Le comté de Lévis est appelé à se prononcer sur le mérite de la politique des gouvernements Chapleau et Mousseau...

"M. Lemieux se présente non pas comme libéral, mais comme le candidat de l'opposition formée aujourd'hui de deux groupes différents réunis pour le moment dans un but de salut public.

"Au reste, les libéraux n'ont-ils pas montré leur désintéressement en appuyant des candidats conservateurs à Laval et à Jacques-Cartier?

"N'avons-nous pas encore tout dernièrement été jusqu'à demander à nos amis de suspendre — pour le moment — les hostilités au gouvernement fédéral et de laisser élire M. Belleau afin de ne pas compromettre la situation dans notre province?...

"La lutte que nous faisons à Lévis n'est pas celle des libéraux seulement, mais de tous les véritables patriotes, et nous leur faisons un appel, à quelques partis qu'ils appartiennent."

L'Etendard, toujours gêné d'afficher l'alliance libérale, affecta de peser les mérites personnels des deux candidats, pour reconnaître une écrasante supériorité à François-Xavier Lemieux. Puis il s'en tira en disant que Roy n'était pas un conservateur, mais un sénécaliste. Presque tous les jours pendant la campagne, *L'Electeur* put reproduire, sans être démenti, un article où il rappelait, en faveur de Lemieux, l'opposition faite au gouvernement Mousseau par des chefs *conservateurs* comme de Boucherville, Trudel, J.-J. Ross, Beaubien, Ro-

bertson, les conseillers législatifs Dostaler et Laviolette, et d'autres. Les ministériels dénoncèrent encore une fois "les efforts réunis des libéraux et des castors qui continuent à Lévis leur alliance hybride commencée à Laval et à Jacques-Cartier".

Louis-Georges Desjardins seconda Roy et Charles Langelier seconda Lemieux. En plusieurs endroits aussi, Charles Langelier se heurta au tribun Cornellier, dont l'éloquence et la voix de stentor produisaient un gros effet. Le clou de la campagne fut, le 11 novembre, la rencontre du premier ministre avec le chef de l'opposition. Mousseau était accompagné par L.-G. Desjardins et Guillaume Amyot, Mercier par Jules Tessier et Ernest Pacaud.

Malgré cette intervention du premier ministre, François-Xavier Lemieux fut élu, le 16 novembre, par une quarantaine de voix de majorité. L'opposition triompha bruyamment: retraite aux flambeaux, banquet, etc. A ces manifestations participèrent surtout des libéraux; mais ils n'eurent garde d'oublier ce qu'ils devaient aux castors.

La *Minerve* se trouva d'accord avec *L'Electeur* pour attribuer le résultat de Lévis à l'abstention des castors. Si l'on ne brise pas cette alliance, conclut-elle, le parti conservateur est perdu. L'alarme se répandit au camp ministériel. Des mécontentements s'exprimèrent; des conservateurs dirent tout haut: "Mousseau est coulé; qu'il s'en aille!" L'élection de Lévis ouvrait virtuellement une crise ministérielle.

Pour comble, le *Star* se mit à chanter pouille à Mousseau. Hugh Graham, fondateur du *Montreal Star,* avait, en treize ans, porté son journal au premier rang de la presse canadienne. Au contraire

d'autres hommes d'affaires, qui multiplient leurs entreprises et divisent leurs risques, il consacrait tous ses gains au développement du *Star*. Travailleur, retors, et sans sympathie pour les Canadiens français, Hugh Graham ambitionnait d'exercer une forte influence politique. Il porta contre le premier ministre l'accusation suivante. Des citoyens de Montréal, trouvant trop élevés les prix de la Compagnie du gaz, avaient provoqué la formation d'une compagnie rivale. Celle-ci avait obtenu son incorporation par la législature; mais la sanction du lieutenant-gouverneur, indispensable à la mise en vigueur de la charte, était ajournée de semaine en semaine. La ville serait obligée de renouveler l'ancien contrat, lors de son expiration prochaine, au lieu de traiter avec la nouvelle compagnie, comme elle le désirait. Hugh Graham accusa le premier ministre de s'être laissé soudoyer.

Cette affaire fit du bruit, et aggrava le flottement dans les rangs conservateurs. Quand la proclamation donnant existence légale à la nouvelle compagnie du gaz fut enfin publiée, le 1er décembre, le *Star* affirma que sir John-A. MacDonald avait forcé la main à Mousseau.

C'est qu'en effet les chefs fédéraux intervenaient dans la pagaïe provinciale. Et pas tous dans le même sens! Chapleau et Langevin, qui ne s'étaient jamais aimés, entamaient une guerre sourde[1], et le troisième ministre canadien-français, Caron, prenait le parti de Langevin. Celui-ci cousinait avec les castors, et la candidature d'Isidore Belleau à Lévis avait été son œuvre. Langevin et Caron vinrent à Québec, pour passer le lacet autour du cou

(1) *Les lettres de Chapleau à Dansereau, en possession de M. J.-Lucien Dansereau, en contiennent d'assez nombreux témoignages.*

de Mousseau. Le même jour, dans la même ville, se tint une sorte de concile plénier des castors, sous la présidence de sir Narcisse Belleau, et avec le concours de Trudel et de Beaubien. La *Gazette* de Montréal engagea Mousseau, incapable de se faire obéir, à se retirer de lui-même. Et l'auteur de cet article, Thomas White, s'inspirait auprès de sir John.

En 1879, Mousseau demandait au pouvoir fédéral la tête de Letellier de Saint-Just. *L'Electeur* constata ce retour de la justice immanente:

"A peine quatre ans se sont écoulés depuis, et M. Mousseau, aujourd'hui premier ministre de la province de Québec, s'agite convulsivement pour ne pas être décapité par ce même pouvoir étranger.

"Puisse ce terrible exemple servir de leçon aux hommes publics de notre province!"

* * *

Chapleau lui-même ne pourrait plus empêcher la chute de Mousseau. Mais une difficulté la retardait encore: par qui le remplacer? Ni les libéraux ni les castors n'occupaient assez de sièges pour tenir le coup devant la législature. Et l'alliance entre ces deux groupes, plus ou moins tacite pendant les campagnes électorales, ne pouvait raisonnablement s'opérer dans la constitution d'un ministère. Trop de divergences foncières, trop d'idées et de conflits les séparaient. Et d'ailleurs, après l'élection de Lévis, un incident ranima ces conflits latents.

L'étincelle jaillit d'une initiative de Philippe Landry.

A *L'Etendard* de Montréal, à l'évêché des Trois-Rivières, au Cercle Catholique de Québec, les ultra-

montains rassemblaient en un faisceau toutes les difficultés religieuses, du conflit universitaire aux procès en influence indue, pour leur attribuer même nature et commune racine. Le mal prend sa source à l'Université Laval et à l'archevêché de Québec, où l'on incline vers le libéralisme. Il faut en convaincre le délégué apostolique. Et pour cela, il faut amener Dom Smeulders, venu principalement pour régler l'affaire de l'Ecole de Médecine, à embrasser toutes les difficultés dans une vaste enquête. Le député de Montmagny avait déjà rédigé la plainte du Cercle Catholique contre le mandement de Mgr Taschereau, et la plainte de son père contre le grand vicaire Hamel; il rédigea encore une requête au commissaire apostolique:

Excellence,

Les soussignés, catholiques de la province de Québec, profondément pénétrés de la nécessité d'une solution aux difficultés religieuses dont souffre maintenant le pays, et fermement convaincus qu'un tel résultat ne peut être obtenu qu'à la suite d'une enquête judicieuse et complète sur les causes, la gravité et l'étendue du mal, ont l'honneur de vous demander qu'une telle enquête soit immédiatement instituée et conduite suivant les règles canoniques...

Philippe Landry envoya ce texte aux curés du diocèse, en les priant d'obtenir la signature des notables et des membres du clergé. Il se chargerait de centraliser les requêtes et de les présenter à Dom Smeulders.

La circulaire de Philippe Landry avait beau être confidentielle; envoyée à tous les curés et demandant la signature de tous les notables, elle ne pouvait tarder à tomber entre les mains d'adversaires. Pacaud la publia dans *L'Electeur* du 7 décembre, en s'indignant: "La conspiration ourdie contre

Mgr l'Archevêque de Québec prend des proportions considérables." *L'Etendard*, la *Vérité*, le *Journal des Trois-Rivières* et même le *Courrier du Canada* relevèrent l'article de *L'Electeur*: Il n'y a rien d'insolite dans la démarche de Philippe Landry, député catholique, demandant au commissaire apostolique, venu principalement pour régler le différend Laval-Victoria, d'en profiter pour élargir son enquête aux difficultés religieuses qui sévissent dans la province depuis une quinzaine d'années. *L'Electeur* répliqua. L'évêque de Chicoutimi, le curé de Lévis et quelques autres, défendirent de signer la requête de Philippe Landry. Tarte entra en lice dans son *Canadien*, faisant remonter toute la responsabilité à Trudel, à *L'Etendard* et à leur groupe. Il fut violent. Trudel répondit de la même encre. Autour du délégué apostolique, on se traita de diffamateurs, d'imposteurs, de fielleux, de vipères. Non sans quelque apparence de raison. Trudel dit que Tarte enrageait car il avait ambitionné de jouer dans la presse le rôle assumé par *L'Etendard*, lu et soutenu par la majorité du clergé. Quand Dom Smeulders vint à Montréal, à la mi-décembre, le nouvel incendie allumé à Québec s'y était propagé. S'il avait suffi d'une étincelle, c'est que les fagots étaient bien secs, bien prêts à flamber!

Cet incident était à la fois le symptôme et la cause d'une manœuvre politique. En creusant un nouveau fossé entre les castors et les libéraux du groupe de *L'Electeur*, il rendait plus impossible encore leur collaboration au gouvernement, et il rapprochait les libéraux de Mousseau.

La *Patrie* combattait plus que jamais l'alliance avec les castors, auxquels elle préférait Mousseau:

"...Il en est peu parmi nous, à Montréal du moins, qui ne préféreront pas mille fois être gouvernés par M. Chapleau ou M. Mousseau, ou même par M. Sénécal, que par le grand vicaire et sa clique.

"Nous craindrions de voir se rallumer les bûchers de l'Inquisition..."

En même temps, L.-O. David réclamait une fois de plus, dans la *Tribune,* une union des modérés et des patriotes des deux partis, pour le bien de la province. Or chaque fois que David préparait ainsi l'opinion, d'autres manœuvraient, en coulisse, en vue d'une coalition. Il n'est pas une tentative de ce genre, de 1880 à 1884, qui n'ait été appuyée par des articles de David. Celui de 1883 fut reproduit par *L'Electeur* le 7 décembre — le jour où il dénonçait la circulaire de Philippe Landry. Et *L'Electeur,* sans se prononcer ouvertement, recommandait "à l'attention des hommes politiques" l'article "extrêmement remarquable" où M. David témoignait "d'un sens politique profond et d'un patriotisme admirable".

Il y avait anguille sous roche. Les libéraux de Québec songeaient à se réconcilier avec Mousseau sur le dos des castors, et à former avec lui un gouvernement de coalition. Charles Langelier, Pacaud et Tarte prirent ensemble le train de Montréal pour présenter leur projet à Mercier. François Langelier entrait dans la confidence, et Tarte assurait la liaison avec Mousseau. Les bases de la coalition étaient prévues. On ne réclamerait plus l'abolition du Conseil législatif, mais plutôt son élection par certains corps, tels que les Chambres de commerce[1]. Pour les détails, Charles Langelier, Pacaud et Tarte

(1) *Révélations d'Israël Tarte devant le comité de la Chambre enquêtant sur les accusations de Mousseau contre Mercier en juillet-septembre* 1884.

eurent le temps d'en causer sur le train — c'est extraordinaire ce qu'il s'est échafaudé de combinaisons politiques sur le train de Québec à Montréal. Ils eurent même le temps de s'amuser à quelques plaisanteries salées sur leurs ennemis communs, le "grand vicaire" Trudel et les castors.

Dans une circonstance précédente, Mousseau souhaitant la coalition, Mercier l'aurait acceptée si ses amis l'avaient soutenu. Cette fois, Mousseau demandant la coalition, les amis de Mercier la souhaitaient, et il ne tenait qu'à lui de la réaliser. Mais il estima que l'heure en était passée, qu'elle n'était plus possible, qu'elle aurait une apparence cynique et déconcerterait l'opinion. Il dit aux trois intermédiaires: "Une coalition entre M. Mousseau et moi mériterait d'être chassée à coups de pied par le peuple!"

Que faire? Mousseau devait partir; il y était décidé, n'exigeant de ses amis politiques d'Ottawa qu'un poste de juge. Les castors n'étaient pas assez forts en Chambre pour gouverner. Les libéraux non plus. Les castors et les libéraux ne pouvaient se coaliser. Les Chapleautistes et les libéraux non plus!

On ne pouvait constituer qu'une combinaison hybride, un ministère de transition. Mousseau démissionna le 10 janvier 1884. Sous l'influence de Langevin, la succession fut offerte à Masson. Instruit, riche et hautement honorable, Masson jouissait du respect universel. Son expérience politique remontait à l'époque de la Confédération. Il n'avait pas perdu le contact avec ses anciens collègues du cabinet fédéral. Son réseau d'amitiés, englobant des Anglais et des Français, s'étendait de John-A. Macdonald à Charles de Boucherville, de Mgr Taché à Hector Langevin. Le clergé l'eût ac-

cueilli avec plaisir; et la *Minerve* se déclara prête à l'accepter comme chef du gouvernement conservateur de la province. Mais Masson, sa santé atteinte, songeait plutôt à la succession de Robitaille, dont le mandat à Spencer-Wood expirerait dans quelques mois. Il déclina l'offre, tout en acceptant d'aider celui qui formerait le cabinet. Le lieutenant-gouverneur appela J.-J. Ross, qui se rendit à Spencer-Wood avec Masson. Avant de donner sa réponse, Ross à son tour appela Taillon, qui le rejoignit à l'hôtel Russell; et Masson partit dare-dare pour Montréal, afin d'obtenir pour le ministère en formation le consentement de Trudel et du groupe de *L'Etendard* — maîtres de la situation.

Il est infiniment probable que Trudel et ses amis obtinrent de Ross la promesse d'une attitude favorable dans l'ensemble des questions débattues entre leur groupe et celui de l'Université Laval. Puis ils donnèrent leur consentement. Angers refusa de quitter le banc pour entrer dans le ministère. Le cabinet Ross fut ainsi constitué, le 23 janvier 1884 (Flynn n'étant toutefois nommé que le 9 février) :

J.-J. Ross, premier ministre et commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics;

J.-G. Robertson, trésorier provincial;

L.-O. Taillon, procureur général;

W. W. Lynch, commissaire des Terres de la Couronne;

Jean Blanchet, secrétaire provincial;

E.-J. Flynn, commissaire des Chemins de fer.

Ensemble assez faible et sans couleur tranchée.

Taillon, le plus énergique, était programmiste, ultramontain, castor. Ross avait été programmiste, puis s'était un peu écarté du groupe, puis s'en était rapproché. Il venait de Sainte-Anne-de-la-Pérade, comme Mgr Laflèche, et subissait l'ascendant du grand évêque doctrinaire. C'était, si l'on peut dire, un castor modéré. La lutte menée contre le cabinet Joly, au Conseil législatif, constituait un de ses titres. Les deux membres du cabinet Mousseau gardés par Ross: Lynch et Blanchet, n'étaient pas précisément des hommes forts. Flynn figurait peut-être là pour rassurer l'Université Laval, inquiète de l'influence de Taillon. Aucun parti ne pouvait être entièrement satisfait, bien que les ultramontains eussent incontestablement marqué un point: les libéraux, croyant se servir d'eux, leur avaient fait la courte échelle.

Mais surtout, Robertson, le grand chef anglais des cantons de l'Est, démissionnaire en janvier 1882, rentrait dans sa charge de trésorier provincial. Il y rentrait en habitué, pour la cinquième fois depuis la Confédération, et presque en vainqueur. Ross et Robertson avaient combattu Chapleau, et blâmé la vente du chemin de fer au syndicat Sénécal. A l'égal de son ami Irvine, et à l'égal des castors, Robertson se posait en adversaire des méthodes et de la personne de Sénécal. La fin de l'année 1883 marque la fin du régime Chapleau-Sénécal-Dansereau dans la province de Québec.

III

LE CABINET ROSS

La province de Québec et le Pacifique-Canadien — La province de Québec et les "empiétements" fédéraux — Les enquêtes Mousseau et Mercier.

L'année 1883 finit en pleine crise religieuse. Il y eut un nouvel incident le jour de Noël.

Tout Québec emplissait la Basilique pour le service solennel, présidé par l'archevêque. Au banc d'œuvre avaient pris place plusieurs membres du Cercle Catholique et ultramontains connus. Le grand vicaire Légaré prononça le sermon.

Il traita du malaise religieux dénoncé par les castors. Ce malaise, affirma le grand vicaire, n'existe guère que dans les villes, où il est créé et entretenu par ceux qui le dénoncent. Dans les paroisses rurales, le curé reste le père et le chef, sa parole est reçue avec foi et soumission. Partout reviendra la paix, complète et définitive, "quand sera revenu à de meilleurs sentiments ce groupe d'hommes qui semblent trouver une jouissance à traduire leurs frères en accusation".

"A tout moment, l'on prétendrait nous faire croire que nous coudoyons partout des libéraux catholiques, des francs-maçons, des laïciseurs, des libres penseurs... On lance des accusations vagues, indéterminées, générales...

"La paix désirée, nous la posséderons lorsque tous les laïcs se renfermeront dans leur rôle. Il est vraiment étrange qu'il surgisse ça et là, dans notre société canadienne, des hommes qui se donnent la mission de régenter l'Eglise. Ne les voyons-nous pas s'arroger le droit de se mêler de toutes les questions qui relèvent avant tout du pape, des évêques et du clergé...

"N'est-il pas profondément triste de voir avec quel manque d'honneur on se permet de traiter un archevêque, notre maître à tous en doctrine, notre modèle en vertu? Avec quelle absence de respect il est question des évêques qui ont la sagesse de ne pas épouser des opinions exagérées?... Tous ensemble, mes frères, unissons nos efforts pour imposer silence à quelques voix discordantes qui ne nous paraissent nombreuses que parce qu'elles parlent fort..."

Au front des membres du Cercle Catholique, assis au banc d'œuvre, des gouttes de sueur perlaient.

Ce sermon fut aussi retentissant que celui du Père Braun, dans le sens contraire. Les ultramontains y virent une manœuvre inconvenante pour forcer la main au délégué apostolique. Le Cercle Catholique se défendit. L'archevêque, resté jusqu'alors "patron" honoraire du Cercle, envoya sa démission et contremanda la visite traditionnelle des membres au jour de l'An. Tarte, membre du Cercle — où n'était-il pas? — affecta de faire cause commune avec l'archevêque, et démissionna aussi, à grand fracas. Par contre, le curé F.-X. Gosselin, de Saint-Roch, fit savoir urbi et orbi qu'il restait membre du Cercle. *L'Electeur* l'attaqua, lui reprocha d'en remontrer à l'archevêque.

Au sermon du grand vicaire Légaré, les castors répondirent par un pamphlet anonyme: "La source du mal de l'époque au Canada", publié chez Cadieux et Derôme à Montréal. Les responsables de la crise religieuse, soutenait l'auteur, sont bel et bien Mgr Taschereau et les prêtres de l'archevêché

de Québec, protecteurs du libéralisme. On attribua ce pamphlet à l'abbé Alexis Pelletier, curé de Valleyfield — l'adversaire tenace dont les démêlés avec l'archidiocèse de Québec remontaient à dix-sept ans, au temps de Mgr Baillargeon et de la querelle gaumiste.

La *Patrie* se chargea de défendre Mgr Taschereau, par la plume peu châtiée de Fréchette (10 janvier 1884) :

"La Source du mal de l'époque au Canada" est une saleté anonyme, qui a vu le jour on ne sait ni pourquoi ni comment; et comme c'est une affaire religieuse, la recherche de la paternité est interdite.

"C'est un engueulement en règle contre Mgr l'archevêque de Québec, contre feu Mgr Conroy et contre tous les ecclésiastiques qui, de près ou de loin, sympathisent avec la cause de l'Université Laval.

"C'est un bouquin préconisé par le grand vicaire Trudel, approuvé par le papa Vincelette de l'asile de Beauport, et inventé dans le silence du cabinet par un petit vicaire quelconque, aidé des conseils de quelque gros curé de la tribu des castors... Le Tartufe de Molière n'était qu'un écolier, comparé à ces hommes-là.

"Cela commence par dire que "les catholiques du Canada sont dans un état de grande souffrance et que les Messieurs du Séminaire de Québec conspirent entre eux pour tromper le Saint-Siège et lui faire envisager sous un jour tout à fait faux l'état de choses qui règne au Canada".

"Vous voyez que cela débute comme un ancien mandement de Mgr Bourget à l'adresse des libéraux..."

Cette nouvelle bataille put exercer une influence immédiate sur la politique.

* * *

On vivait dans ce temps-là!

Tout en donnant et parant les coups, tout en assaillant le commissaire apostolique de requêtes et de dénonciations, tout en applaudissant ou répliquant au sermon du grand vicaire de Québec, on préparait à Montréal des fêtes inoubliables, un carnaval encore plus éblouissant que celui de l'année précédente. Tout le monde s'y mit, les gens austères comme les autres, dans une intention patriotique exprimée ainsi par le maire Beaudry: "Prouver à l'étranger que la vie au Canada n'est pas seulement supportable, mais agréable pendant les mois d'hiver."

En fait, on attira des milliers d'Américains. A l'hôtel Windsor, archi-comble, on donnait aux touristes l'adresse de pensions improvisées. Et s'ils manquèrent parfois de confort, les hôtes de Montréal furent dédommagés par l'éclat des fêtes, ouvertes le 4 février.

Tous les clubs de raquetteurs de la province et de la Nouvelle-Angleterre s'étaient fixé rendez-vous à Montréal, en tuque bleue, en tuque rouge, en tuque rayée ou bariolée, et ils donnèrent au carnaval son cachet. Et mieux que cela; car les clubs de raquetteurs reflètent, expriment à merveille un des traits dominants de la race: sa gaieté saine, grosse et non pas grossière. Que se tienne dans une de nos villes un congrès de raquetteurs: la joie imprègne l'air, épanouit les visages. Des rangs de la foule aux rangs du défilé, on se reconnaît, on s'interpelle, on échange des plaisanteries. Des gens qui se salueraient gravement en temps ordinaire partagent leurs impressions, fraternisent, et finissent la journée ensemble, devant les mêmes bouteilles. Certains clubs, dira-t-on, préfèrent les joyeux réveillons dans les tavernes aux harassantes

pérégrinations en raquettes. Mon Dieu, il faut faire la part des choses.

Donc, voici le *Voltigeur*. Voici *L'Union Commerciale*, de Québec, en costume gris d'étoffe du pays. Voici le *Trappeur*, en bleu pâle liseré de blanc. Voici le *Canadien* tricolore: tuque bleue et rouge à gland bleu, capote et culotte blanches et bas bleus. Les lurons du *Canadien* chantent par tous les temps et s'en vantent:

> Le bleu, blanc, rouge est notre emblème;
> Nous sommes tous de bons vivants;
> Nous ne faisons jamais carême,
> Et nous chantons par tous les temps!

Car de Fréchette à Calixa Lavallée, chaque poète ou compositeur a mis sa muse à contribution. Léon Ringuet a composé le chant des raquetteurs de Saint-Hyacinthe, que leur président, Honoré Mercier, conduit à travers Montréal. De grands parcs d'amusements sont installés, avec une patinoire immense et des montagnes russes, et, sur le carré Dominion, un palais de glace avec des tourelles aux angles, des flèches, et une tour de quatre-vingts pieds au centre. Et des fanfares! Et des processions aux flambeaux! Et des mascarades! Un froid de loup rougit les frimousses et aiguise le plaisir. Le gouverneur général et la marquise de Lansdowne, venus assister au carnaval, font leur entrée en ville dans une voiture traînée par six chevaux caparaçonnés. Place Victoria, au carrefour des rues McGill et Saint-Jacques, la calèche vice-royale passe sous l'arc de triomphe vivant des raquetteurs en costume, juchés les uns sur les autres, cramponnés à une carcasse de métal qu'ils dissimulent, et chantant "Vive la Canadienne!"

Les cortèges se succédèrent. Et les concours:

parties de gouret, courses de toboggans, concerts de fanfares. Et les bals: bal des entrepreneurs, bal des étudiants, bal de la garnison, bal de l'hôtel Windsor. Il fallait voir, avenue Sherbrooke, sous de légers tourbillons de neige, la file des équipages glissant sur leurs patins. Les fils de sir Hugh Allan possédaient les plus beaux; mais ils ne l'emportaient pas sans lutte.

Tantôt c'était le défilé des riches voitures, et tantôt la cohue populaire. Il y eut des mascarades, où l'on comptait des milliers de travestis et de masques. Le clou, ce fut l'attaque et la défense du palais de glace par des clubs de raquetteurs. Dans la nuit lactée, des bombes éclatèrent en gerbes de feu; les assiégés tirèrent des pétards, lancèrent des fusées. Leur capitulation avec les honneurs de la guerre fut suivie d'une grande procession de tous les clubs. Par la rue Peel, ils abordèrent le flanc de la montagne, où leurs flambeaux serpentèrent. La montée était raide, mais les jarrets solides. Au sommet du Mont-Royal, on couronna les fêtes par un embrasement, par un feu d'artifice qui n'en finissait plus.

* * *

Tout le monde ne s'amusait pas; ou, du moins, tout le monde ne passait pas tout son temps à s'amuser. Tandis que les raquetteurs s'emparaient du palais de glace sur le carré Dominion, le curé Labelle préparait sa campagne de colonisation du printemps. Il étendait ses opérations d'année en année, et mordait largement sur le diocèse d'Ottawa. Une Société de colonisation du diocèse d'Ottawa s'était d'ailleurs constituée, sur le modèle de la société du diocèse de Montréal. Alphonse Nantel et son frère Bruno publièrent, sous les auspices de

ces deux sociétés, une brochure de propagande intitulée "Au Nord"(1). En avant vers le Nord! écrivaient-ils. "Tout le sol est occupé dans les vieilles paroisses, et, telles qu'elles sont, les fermes ne peuvent ordinairement faire vivre plus d'une famille; on ne saurait les diviser sans qu'il en résulte un appauvrissement général. Où donc les pères de famille placeront-ils leurs enfants? Dans les cantons du Nord. Là s'étend un territoire immense, couvert encore de forêts, mais n'attendant que la hache du défricheur pour se changer en champs fertiles. Là se trouve un pays assez grand pour renfermer une province entière, pour faire vivre un million d'habitants. En avant donc vers le Nord!"

Le territoire à peupler comprenait les vallées de la Rouge, de la Lièvre et de la Gatineau, atteintes, déjà, par l'avant-garde des colons. Les frères cadets du Supérieur Nantel disposaient des objections et rassuraient les timides par cette conclusion: "Le curé Labelle est là."

Les cinquante ans du curé Labelle fournirent l'occasion d'une petite fête, à laquelle assistèrent Taillon, Mercier, Bergeron, Joseph Tassé, J.-B. Rolland et son gendre Raymond Préfontaine, chef libéral et échevin de Montréal. Le Supérieur Nantel tourna le compliment de circonstance, et le curé Labelle répondit, sans fausse modestie: "Il nous faut le chemin de fer du Nord jusqu'à Maniwaki, jusqu'à Winnipeg, pour se souder au Pacifique... Le pays va fixer davantage les yeux sur moi. Il a le droit de compter sur mon effort..."

Le prolongement de son chemin de fer hantait le curé Labelle; et comme il voyait grand, il l'ima-

1. *Vol.* 1631 *de la collection de brochures de la bibliothèque du Parlement, à Ottawa.*

ginait soudé au Pacifique, après une large incursion dans le "Nord". Une grande partie du pays attendait monts et merveille de l'achèvement du Pacifique. Mais la Compagnie, incapable d'achever ses travaux, demandait au gouvernement fédéral un nouveau prêt d'une trentaine de millions. L'historique des chemins de fer, qu'il s'agisse des lignes d'intérêt local dans la province, ou des lignes d'intérêt national dans la Puissance, est toujours le même. Une compagnie se forme, prévoit un capital d'établissement, demande un subside à l'Etat. Les travaux entamés, les frais dépassent de beaucoup les prévisions, et tous bénéfices apparaissent lointains et problématiques. La compagnie, s'adressant derechef à l'Etat, lui déclare froidement: L'arrêt de nos travaux serait pour le pays une catastrophe décourageante et notre faillite vous ferait perdre les sommes avancées.

En 1884, on invoquait encore le développement de l'Ouest. D'autres raisons se devinaient, entre les lignes. L'insurrection de la Rivière Rouge, en 1869-1870, avait rendu sensible la nécessité d'un chemin de fer permettant aux fonctionnaires — et aux troupes — d'atteindre l'Ouest dans le plus bref délai; or, en 1884, la fermentation des esprits, dans l'Ouest, présageait de nouveaux troubles. Enfin la Colombie-Britannique avait adhéré à la Confédération, moyennant la promesse d'achèvement du transcontinental canadien. Pour toutes ces raisons, l'Etat fédéral ne pouvait guère reculer.

Le projet de subside, ou de prêt, au Pacifique-Canadien soulevait cependant de puissantes oppositions: celle du Grand-Tronc, et celle de la province de Québec presque unanime.

Depuis un an, Joseph Hickson, gérant du Grand-Tronc à Montréal, protestait auprès de sir

John, "au nom d'une compagnie propriétaire dont le capital dépensé au Canada dépasse la dette consolidée et non consolidée de toute la Puissance", a) contre le monopole accordé au Pacifique Canadien dans l'Ouest; b) contre les subventions qui avantageaient cette compagnie rivale. Suivant les instructions reçues de Londres, Joseph Hickson renouvela ses protestations et ses démarches, au début de février 1884[1]. Il suggérait divers arrangements, dont l'un eût constitué le tronçon Est du chemin de fer du Nord — celui qui restait entre les mains du Grand-Tronc et du groupe Sénécal— en compagnie indépendante "exploitée au profit des compagnies du Pacifique Canadien et du Grand Tronc". N'obtenant que des réponses dilatoires, le Grand-Tronc entra ouvertement en guerre. Il publia un pamphlet envoyé aux parlementaires, et protestant contre toute nouvelle assistance donnée au Pacifique. Le pamphlet accusait les magnats du Pacifique de spéculer avec l'argent voté par le Parlement pour la construction du chemin de fer.

Or l'achèvement du Pacifique — qui n'avait pas voulu acheter le tronçon Est du chemin de fer du Nord — ne profiterait guère qu'aux provinces de l'Ouest. La province de Québec paierait sous forme d'impôts sa part des subsides, et ne retirerait nul bénéfice. C'était d'ailleurs une fâcheuse habitude, et dont la province de Québec se lassait. L'Etat fédéral a subventionné toutes les lignes, des rives de l'Atlantique à celles du Pacifique... sauf notre chemin de fer du Nord. Ce chemin de fer, construit

1. *Chemin de fer du Grand-Tronc: "Correspondance entre la Compagnie et le Gouvernement de la Puissance au sujet des avances à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique." (Publication officielle de la Compagnie du Grand-Tronc, vol. 514 de la collection de brochures à la bibliothèque du Parlement à Ottawa.)*

aux frais de la province et vendu à perte, lui coûte cinq millions net. Pourquoi l'Etat fédéral ne supporterait-il pas sa part de cette perte, ainsi qu'il fait pour les autres lignes, dans les autres provinces? Quatre ans plus tôt, le premier ministre Chapleau et son trésorier Robertson avaient déjà présenté la même doléance et la même réclamation au gouvernement fédéral[1].

La brochure du Grand-Tronc fournit des arguments aux protestataires. Pour la girouette opinion, le Grand-Tronc devenait sympathique et le Pacifique devenait odieux. "La Compagnie du Pacifique, dit P.-B. Casgrain, finira par construire son chemin de fer sans dépenser un sou de ses propres deniers. Dans six ans, cette compagnie se trouvera en possession de 3,393 milles de voies ferrées construits grâce à la libéralité du gouvernement canadien." Tarte écrivit:

"Les vieilles provinces portent la plus lourde part des charges publiques et des impôts. Avec les millions qu'elles versent dans le Trésor fédéral, on bâtit, loin d'elles, à frais immenses, l'édifice destiné à abriter tout un peuple — tout un peuple qui, avant dix ans, ne fera peut-être plus partie de la Puissance."

P.-B. Casgrain était libéral. Tarte humait en expert le vent de l'opinion; mais il n'en était pas moins conservateur, partisan du gouvernement. D'autres conservateurs comprirent que la province de Québec, gênée dans ses finances, n'admettrait pas cette nouvelle libéralité au Pacifique sans contre-partie. Alidéric Ouimet, et à sa suite plusieurs députés conservateurs aux Communes, demandèrent une compensation pour la province de Qué-

1. *Discours de Robertson sur le budget à la Législative, le* 16 *juin* 1880 *(Voir Débats de la Législature de Québec).*

bec. Flavien Dupont, successeur de Mousseau comme député fédéral de Bagot, dit qu'avant "d'ouvrir" le Nord-Ouest on devrait construire des voies ferrées de colonisation dans le nord des vieilles provinces, Québec et Ontario. Si le Pacifique développe le Nord-Ouest, comme le Grand-Tronc a développé chez nous les "cantons de l'Est", des chemins de fer dans nos districts du nord n'y produiraient-ils pas le même résultat? Au Sénat, Rodrigue Masson soutenait la même thèse avec autant d'énergie. Masson avait, l'un des premiers, compris l'importance du chemin de fer "de colonisation" réclamé par le curé Labelle[1]. Il l'avait aidé à l'obtenir, de Montréal à Saint-Jérôme. Il l'eût volontiers aidé à le prolonger. Et Masson était assez désintéressé pour compromettre, au besoin, son accession prochaine au poste de lieutenant-gouverneur. Ainsi se reproduisit, dans la province de Québec, une opposition, sinon au Pacifique, du moins à son monopole des faveurs gouvernementales.

La première initiative du gouvernement Ross fut, en février 1884, une démarche auprès du gouvernement fédéral. A l'exception de son chef malade, le cabinet tout entier vint à Ottawa présenter une requête à sir John. Tarte accompagnait les ministres provinciaux. Ils virent George Stephen, président du Pacifique, Hector Langevin, Adolphe Caron. Le 14 février, Lynch, Robertson et leurs collègues exposèrent au Conseil des ministres fédéraux les réclamations de la province; rajustement du subside fédéral, et remboursement partiel du coût du chemin de fer provincial. Le district de Québec voulait davantage encore: il voulait obliger

1. *Ainsi qu'en font foi des lettres de Masson au Supérieur Nantel, datées de 1872 et conservées au Séminaire de Sainte-Thérèse.*

le Pacifique à acquérir la partie Est du chemin de fer du Nord, à fixer son terminus à Québec, et à construire un pont sur le Saint-Laurent pour raccorder ses voies avec celles de l'Intercolonial. François Langelier, maire de Québec, et Joseph Shehyn, président de la Chambre de commerce, écrivirent une lettre conjointe à John-A. MacDonald. L'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement provincial, A.-L. Light, avait préparé pour la construction du pont de Québec une sorte d'avant-projet, daté du 4 janvier 1884, et publié par le *Chronicle*.

Le *Canadien* du 15 février publia une lettre de Tarte très violente contre le syndicat du Pacifique "qui rançonne le pays", et très énergique vis-à-vis du gouvernement fédéral. Il n'est guère douteux que cette lettre ait été écrite auprès des ministres provinciaux.

Les libéraux ne pouvaient perdre une telle occasion d'embarrasser sir John. Blake, champion des provinces, s'opposa vivement à l'emprunt du Pacifique. La *Patrie* fut moins violente qu'on ne s'y attendait — les Thibaudeau détenaient $200,000 d'actions du Pacifique. Seul le *Herald,* organe presque avoué du Pacifique, raillait la province de Québec de s'adresser en mendiante au Parlement fédéral. Cet argument toucha Joly. Dans une lettre au *Mercury,* l'ancien chef libéral blâma les "marchandages" indignes de la province. Il voulait combattre la démarche "odieuse" du Pacifique, sans condition, et présenter à part les justes réclamations de la province.

La députation conservatrice de la province aux Communes appuyait la démarche du gouvernement Ross; Ouimet, Landry, Isidore Belleau figuraient parmi les plus résolus. Les trois ministres cana-

diens-français, Langevin, Caron et Chapleau, se trouvaient pris entre le gouvernement de sir John dont ils faisaient partie et la volonté bien claire de leur province, de leurs électeurs. A moins que l'embarras de Langevin et Caron ne réjouît Chapleau.

Les députés conservateurs de la province de Québec disposaient au Parlement d'un bureau, le "No 8", où ils se réunissaient pour lire les journaux, jouer aux dames et culotter des pipes. Ils y tinrent un caucus, sous la présidence d'Aldéric Ouimet. Joseph Tassé, député d'Ottawa, Joseph Royal, député du Manitoba, et le député acadien Landry se joignirent à leurs collègues de Québec. Enfin, Langevin et MacDonald vinrent au caucus. Ouimet avait déjà conduit une sédition des députés conservateurs de la province, en 1879, quand le marquis de Lorne et sir John refusaient la destitution de Letellier. Il accueillit Langevin par cette vive boutade: "Alors? A quatre pattes, les Canayens?" Langevin promit une indemnité de $12,000 par mille pour le chemin de fer du Nord. Sir John esquissa des promesses plus belles encore, mais beaucoup plus vagues; il laissa entendre qu'en cas d'échec il provoquerait de nouvelles élections, et les députés, plus que lui, seraient quinauds. Il y avait de quoi réfléchir.

En Chambre, Blake et Laurier combattirent les prétentions du Pacifique. A l'heure du vote, les conservateurs de la province de Québec rentrèrent dans le rang. Les résolutions furent adoptées, sur un vote de parti, par 137 voix contre 62. Le bon mélodrame, après des péripéties, aboutissait à un dénouement heureux. Toutefois, les ministres, alertés par l'ébauche de complot, saisirent la première occasion pour supprimer le "No 8', en assignant

une seule et même salle de réunion aux députés conservateurs de toutes les provinces.

D'autres motifs de friction existaient entre le fédéral et Québec. Bellerose se plaignait au Sénat que les Canadiens français, formant le tiers de la population, n'eussent que le sixième des emplois dans les services publics. Mais il y avait surtout la loi des "licences".

Le gouvernement fédéral promulguait une loi des licences pour la vente des boissons alcooliques. Or, on avait cru jusqu'alors la réglementation des permis réservée aux provinces, et la législature de Québec avait voté une loi. Déjà les hôteliers demandaient leur certificat en vertu de la loi provinciale. Le Trésor québécois ne voulait pas perdre une source de revenus, et les hôteliers ne voulaient pas payer double taxe. Or, quel est l'homme le plus influent d'un village, après le curé, sinon l'hôtelier-buvetier? L'opposition et une partie des conservateurs protestèrent. On pria le gouvernement Ross de ne pas tolérer l'empiétement fédéral. L'un des protestataires était Nantel, le jeune député de Terrebonne tout dévoué à Chapleau.

D'autres provinces adoptèrent une attitude encore plus énergique. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick annonça son intention d'ignorer la loi fédérale sur les licences. Le cabinet d'Ontario avertit les hôteliers que la licence fédérale ne les dispenserait pas de payer la licence provinciale. Aux Communes, Frédéric Houde, l'ancien propriétaire du *Nouveau-Monde*, demanda le rappel de la loi fédérale. En fin de compte, le gouvernement MacDonald soumit l'affaire à la Cour Suprême. Le gouvernement de Québec désigna, pour plaider sa cause, deux avocats anglais de Montréal: Church, qui avait préparé la loi provinciale comme tréso-

rier, et J.-S. Archibald, professeur de droit à McGill et associé de Lynch.

* * *

C'était au mois de mars. La session provinciale, fixée au 27, approchait. Aucun parti ne pouvait être entièrement satisfait du cabinet Ross. Les plus mécontents, les libéraux, se demandèrent si les castors continueraient la lutte à leurs côtés. *L'Etendard* et le *Courrier du Canada* poursuivaient partout les traces de Chapleau et de Sénécal. "Depuis douze mois qu'il existe, demanda la *Minerve,* notre confrère *L'Etendard* a-t-il fait autre chose que semer la haine contre MM. Chapleau, Sénécal, Dansereau et leurs amis?" Quant au *Courrier du Canada,* il venait de prendre comme rédacteur en chef un jeune conservateur de talent, Thomas Chapais, fils de Jean-Charles Chapais et gendre d'Hector Langevin. Faucher de Saint-Maurice, député de Bellechasse à la Législative, collaborait aussi à ce journal, de tendance ultramontaine. Thomas Chapais inaugura sa direction par une campagne contre Sénécal — c'est-à-dire, au fond, contre Chapleau. Mais, observait la *Minerve,* Sénécal a doté la province de chemins de fer et d'industries utiles. Sénécal, répondait le *Courrier du Canada,* a brassé beaucoup d'affaires, mais le plus souvent sans y risquer son propre argent; il accapare à son profit les plus belles propriétés de l'Etat: chemins de fer, terrains miniers, domaines forestiers. Cette campagne empêcha la nomination de Sénécal au Sénat[1].

Voilà qui est bien, dirent les libéraux; mais le

1. *Correspondance de Chapleau et de Dansereau; archives privées de M. J.-Lucien Dansereau.*

gouvernement Ross perpétue, sous un autre nom, les gouvernements Chapleau et Mousseau. Les castors le combattront-ils? Leur programme comporte, comme premier article, une enquête sur la vente du chemin de fer. Ross, qui réclamait naguère cette enquête, ne paraît pas disposé à l'accorder, maintenant qu'il en a le pouvoir. Les castors exigeront-ils l'enquête?

Mais le cabinet Ross s'était formé avec l'assentiment des ultramontains; et d'autre part ceux-ci étaient aux prises avec les libéraux, à Québec à propos du Cercle Catholique, aux Trois-Rivières à propos du démembrement du diocèse, à Montréal autour du Commissaire Apostolique, avec une violence inouïe. Les querelles religieuses creusaient un fossé entre castors et libéraux. Les ultramontains se retrouvèrent dressés contre leurs ennemis naturels; et Trudel fit savoir dans *L'Etendard* qu'il était juste, et même décent, de donner au gouvernement Ross la chance d'un essai loyal.

— Mais les deux ministres qui faisaient déjà partie des cabinets Chapleau et Mousseau?

— Nous les acceptons, répondit Trudel, parce qu'en entrant dans le cabinet Ross, ils ont fait acte d'adhésion à la politique Ross, et par là même acte de répudiation de la politique Chapleau et Mousseau.

Ainsi les deux blocs tendaient à se reformer. Chez les libéraux, Mercier restait séparé du groupe de la *Patrie*, auquel se joignaient décidément Rodolphe Laflamme et C.-A. Geoffrion. Mais au moment des votes, on se retrouvait — comme aux Communes sur la question du Pacifique — bleus contre rouges.

Cinq élections partielles firent élire Turcotte aux

Trois-Rivières, Arthur Boyer dans Jacques-Cartier, Joseph-Emery Robidoux dans Chateauguay, et réélire Benjamin Beauchamp dans le comté des Deux-Montagnes et Flynn dans le comté de Gaspé. Deux gains pour l'opposition: Boyer et Robidoux, garçons de talent, déjà chevronnés dans plusieurs campagnes sous les ordres de Mercier.

Et c'est Mercier, très en forme, qui, de bout en bout, mena la session. Il commença par assimiler le gouvernement Ross à ses prédécesseurs:

"C'est bien simple, c'est la continuation du régime Mousseau comme celui-ci était la continuation du régime Chapleau. Ce sont les mêmes programmes, avec le déficit pour principal article; ce sont les mêmes hommes moins un, c'est la même politique, ce sont les mêmes traditions. Notre gouvernement est devenu une corporation de main-morte où les changements sont inconnus et les réformes impossibles!

La *Patrie* disait la même chose de façon lapidaire: "Après Chapleau, Mousseau, Ross, plus ça change et plus c'est pareil!"

La vente du chemin de fer fournit une pierre de touche. J.-J. Ross et les ultramontains, combattant Chapleau et Mousseau, avaient réclamé une enquête sur cette vente. S'il était sincère, s'il n'était pas étroitement solidaire de Chapleau et de Mousseau, J.-J. Ross premier ministre devrait accorder l'enquête. Ernest Gagnon la proposa par amendement.

Ross siégeant au Conseil législatif, Taillon était leader du gouvernement à la Chambre. Il repoussa l'amendement. Beaubien rentra dans la majorité, et Gagnon fut battu par 44 voix contre 17. Un peu plus tard, Taillon annonça une enquête, non devant un comité de la Chambre, mais devant une

Commission royale. L'enquête porterait sur la partie administrative de la vente; la partie législative et la question d'opportunité étant écartées par respect pour les décisions de la législature. C'est une plaisanterie, s'écrièrent les libéraux; leur enquête sera un simulacre; ils nommeront trois de leurs amis, avec ordre de les blanchir!

Privé de l'alliance des castors, et battu d'avance à chaque amendement, Mercier harcela Ross comme il avait harcelé Mousseau. Chaque projet, chaque séance, devenait le tremplin d'une offensive. Mercier protesta contre la faveur dont jouissait l'asile de Beauport. Depuis le renouvellement du contrat, on y avait envoyé une centaine de nouveaux aliénés, en payant $132 par tête aux docteurs Landry et Roy, alors qu'on aurait pu les confier aux Sœurs de la Providence pour $100 par tête. Mercier protesta contre le remboursement aux courtiers Forget des $30,000 de dédit, forfaits par la résiliation de leur contrat. Il se plaignit que la Compagnie du Québec-Central, présidée par Robertson, eût reçu, pour une ligne de Sherbrooke à Lévis, un subside de $30,000, sans avoir rempli les conditions légales.

Mais surtout Mercier se fit le champion des prérogatives des provinces, menacées par le désaveu des lois provinciales, par la loi arbitraire des licences, par l'ingérence des ministres fédéraux dans la constitution du dernier cabinet provincial, par un projet de loi chargeant des fonctionnaires fédéraux de préparer, dans chaque province, les listes électorales. L'affaire des licences, en particulier, paraissait à Mercier un symptôme de la tendance centralisatrice de sir John, d'ailleurs évidente depuis le renvoi de Letellier de Saint-Just. Le gouvernement provincial, il est vrai, avait donné l'ordre

d'appliquer la loi provinciale; mais cela ne suffisait pas; Mercier demanda une résistance énergique, et déposa ces résolutions:

"1. *Que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord devait, dans l'opinion de ses auteurs, consacrer l'autonomie des Provinces de la Confédération, et que cet acte a réglé d'une manière absolue les pouvoirs respectifs du Parlement fédéral et des législatures provinciales.*

"2. *Que les empiétements fréquents du Parlement fédéral sur les prérogatives des provinces sont une menace permanente pour celles-ci; et que cette Chambre, justement alarmée de ces empiétements, croit de son devoir d'exprimer sa détermination de défendre tous les droits provinciaux et de proclamer l'autonomie qu'elle possède, tels que consacrés par l'acte fédéral.*"

Mercier n'exploitait pas seulement l'opportunité politique, selon son rôle de chef de l'opposition; il exprimait une des grandes convictions de toute sa vie — qui devait, quelques années plus tard, le dresser contre le même adversaire. Pour Mercier, la Confédération juxtaposait un lien artificiel, une sorte d'alliance entre les provinces, titulaires de la véritable souveraineté; il importait de préserver cette souveraineté. John-A. MacDonald au contraire tendait naturellement à subordonner les provinces au fédéral, à augmenter les pouvoirs de celui-ci aux dépens de celles-là. Et Mercier, défendant ses résolutions, sut s'élever aux principes essentiels.

Il cita l'opinion du juge T.-J.-J. Loranger, exprimée aux pages XXV et XXVI du premier rapport de la Commission de refonte des statuts de la province:

"1. *La confédération des provinces britanniques a été le résultat d'un pacte formé par les provinces et le*

parlement impérial, qui, en décrétant l'acte de l'Amérique britannique du Nord, n'a fait que le ratifier.

"2. *Les provinces sont entrées dans l'union fédérale avec leur identité corporative, leurs anciennes constitutions, et tous leurs pouvoirs législatifs, dont elles ont consenti à retrancher un certain nombre qu'elles ont cédés au parlement fédéral, pour les exercer dans leur intérêt commun pour des fins d'utilité générale, en conservant le reste dont elles laissèrent l'exercice à leurs législatures, agissant dans leur sphère provinciale, d'après leur ancienne constitution sous certaines modifications de formes, établies par le pacte fédéral.*

"3. *Loin d'avoir été conférés par le gouvernement fédéral, les pouvoirs des provinces non cédés à ce gouvernement sont le résidu de leurs anciens pouvoirs, et loin d'avoir été créés par lui, le pouvoir fédéral a été le fruit de leur association et de leurs conversations, et il a été créé par elles.*

"4. *Le Parlement n'a d'attributions législatives que celles qui lui ont été conférées par les provinces, et qui sont reconnues par l'article* 91 *de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui ne lui a conféré que les pouvoirs qui y sont décrits ou d'une nature semblable: "ejusdem generis".*

"5. *Outre les attributions conférées aux législatures par cet article* 91 *et l'article* 92, *leur compétence législative s'étend à toutes les matières d'une nature locale ou privée, et tous les cas omis tombent dans la compétence provinciale, s'ils touchent aux intérêts locaux ou privés d'une seule ou de quelques provinces seulement; dans le cas contraire et s'ils intéressent toutes les provinces, ils appartiennent au Parlement.*

"6. *Dans le cas de doute pour savoir si un cas quelconque touche à toutes ou à une ou quelques provinces seulement, c'est-à-dire s'il est d'un intérêt général ou local, ce doute doit se résoudre en faveur des provinces, qui ont conservé tous les pouvoirs non conférés au parlement.*

"7. *Dans la sphère réciproque de leur autorité ainsi reconnue, il n'existe pas de supériorité en faveur du Parlement sur les provinces; mais, sujette à la souveraineté impériale, ces provinces sont souveraines dans*

leur sphère respective, et il y a entre elles égalité absolue."

Mercier cita encore d'autres autorités, en particulier Antoine-Aimé Dorion qui, donnant son opinion juridique dans l'affaire des Tanneries, avait dit: "Il n'y a pas de différence entre les pouvoirs des législatures locales et ceux du Parlement fédéral, dans les limites de leur sphère respective... L'un n'est pas inférieur à l'autre."

De cette manière, Mercier souleva un grand débat, poursuivi sur plusieurs séances. Irvine n'accepta point le postulat de Mercier sur l'origine des pouvoirs. Il dit: "Le Parlement fédéral, d'après la constitution de 1867, est l'autorité suprême. Tous les pouvoirs appartiennent au Parlement fédéral. Voilà le point de départ. Cette autorité suprême, pour des raisons de bonne administration et des nécessités politiques, est déléguée en partie à des corps spéciaux..."

D'autres rappelèrent que la source des pouvoirs n'est ni à Ottawa ni à Québec, mais à Londres. Nantel se déclara tout aussi partisan que Mercier de l'autonomie des provinces, mais ajouta que les libéraux, non les conservateurs, avaient infligé des entorses à cette autonomie.

Turcotte approuva Mercier, vigoureusement:

"Ottawa empiète sur nos droits, Ottawa centralise systématiquement, Ottawa attente tous les jours à l'autonomie de la province; et nous, Canadiens français, allons-nous rester insensibles en face de ces attentats répétés à notre religion et à notre nationalité?

"Nous n'aurons pas le courage de protester lorsque nos droits politiques et nos institutions sont menacés?

"Monsieur le Président, je ne me fais pas d'illusion sur les agissements d'Ottawa. Ottawa veut l'union lé-

gislative. Tous ses efforts tendent à ce but, et si nous n'y mettons aucun obstacle, si nous laissons faire sans protester, nous l'aurons cette union législative que nous, Canadiens français, nous redoutons avec tant de raison, et nous l'aurons bien plus tôt que nous ne croyons..."

L.-G. Desjardins, comme Nantel, dénia aux libéraux le privilège de défendre l'autonomie provinciale, aussi chère aux bleus qu'aux rouges. Sir John n'est pas un centralisateur résolu, un ennemi de la province de Québec. L'ennemi des Canadiens français, avant 1867, c'était le libéral George Brown. Et M. Mercier donne, à tort, un tour agressif à ses résolutions.

Le député rural Saint-Hilaire, de Chicoutimi-Saguenay, se fiant, dit-il, à son gros bon sens plutôt qu'à l'esprit entortillé des légistes, différa d'avis avec Mercier et le juge Loranger. D'après lui, l'article 91 réservait au fédéral la juridiction dans toutes les matières non prévues par la constitution. L'énumération serait limitative pour les provinces, non pour le fédéral.

Blanchet parla dans le même sens que Nantel et Desjardins. Il cita des exemples mémorables de mesures centralisatrices prises par les libéraux, telle la création de la Cour Suprême, en 1875, par Fournier, ministre de la Justice du cabinet MacKenzie.

Beaubien abonda dans le même sens, tout en s'accordant avec Mercier sur l'origine des pouvoirs, car le fédéral tient son être même des provinces, qui existaient avant lui:

"Les provinces sont la source des pouvoirs. La province est souveraine dans le domaine qui lui est assigné. Ce domaine n'est restreint que par la cession faite par nous-mêmes, de notre propre mouvement."

Mais ces prérogatives provinciales n'étaient pas en péril, aux yeux de Beaubien. Il ne faut pas prendre des froissements — inévitables, à la période d'essai d'une constitution — pour des empiétements délibérés, et dramatiser. Devant une menace réelle à l'autonomie provinciale, tous les députés de la province, ministériels ou opposants, bleus ou rouges, se trouveraient unis.

Enfin Taillon donna l'avis du gouvernement. Lui non plus ne croyait pas à l'empiétement systématique, et au danger couru par l'autonomie provinciale. Il fit l'éloge de la Confédération, et recommanda le respect réciproque du pouvoir fédéral et des pouvoirs provinciaux. Au nom du gouvernement, il repoussa les résolutions Mercier, acceptant à la place une motion plus anodine de Louis Duhamel (comté d'Ottawa) : l'Assemblée se déclarait très attachée à l'autonomie provinciale, et prête à la défendre en cas de péril.

A l'issue de ce grand débat, d'un ton élevé — et même, au point de vue des idées émises, un des grands débats de la Législative depuis 1867 — les résolutions Mercier furent rejetées par 36 voix contre 18.

A ce moment, le fédéral accordait à la province de Québec, pour le chemin de fer du Nord, $12,-000 par mille d'Ottawa à Montréal et $6,000 par mille de Montréal à Québec, soit près de $240,-000. Il subventionnait aussi quelques lignes locales. Enfin, sir Leonard Tilley, ministre des Finances, qui avait déjà transféré à l'Etat fédéral, en 1873, la dette antérieure à la Confédération, proposa un léger rajustement du subside fédéral aux provinces. Ces mesures, incomplètes, souffraient la critique: Langevin avait promis $12,-000 par mille pour toute la voie; et l'augmenta-

tion du subside, consistant encore en une somme fixe, se trouverait insuffisante avant longtemps. Telles quelles, les deux décisions prenaient la valeur d'une reconnaissance de principe. La province de Québec, dont les impôts paient la construction de chemin de fer dans l'Ouest, reçoit enfin une part — une petite part — de la manne fédérale. Quant au subside, on ne le dira plus intangible. Une brèche est ouverte, un précédent créé pour l'avenir. (Lomer Gouin l'invoquera plus tard, en effet.) Sir Leonard Tilley reconnut, à la Chambre des communes, qu'il présentait son bill, en faveur de toute les provinces, mais sous la pression de Québec. Plusieurs années de démarches, accomplies par le gouvernement provincial, par les députés, les sénateurs et les ministres canadiens-français, arrachaient la subvention au chemin de fer. Chapleau, Langevin, Caron, Mousseau, J.-J. Ross, le trésorier Robertson, le sénateur Masson, s'y étaient mis; et n'oublions pas l'ébauche de sédition conduite par Aldéric Ouimet. Le rajustement du subside résultait de démarches plus récentes, mais étayées par les critiques de Mercier. Le nouveau chef de l'opposition avait débuté dans ce rôle, en janvier 1883, en réclamant l'augmentation du subside fédéral. Au printemps de 1884, on pouvait juger, selon l'optique des observateurs, que le gouvernement fédéral cédait à l'autonomiste Mercier, ou qu'il le privait d'un argument.

Un homme aurait bien voulu provoquer pour quelques jours une trêve entre bleus et rouges, à la Chambre de Québec: c'était le curé Labelle. Il présentait pour la troisième fois son projet de loterie en faveur de la colonisation. L'année précédente, le bill, voté à la Chambre, avait été battu par une voix au Conseil législatif. Le curé opiniâtre

avait, dans l'intervalle, travaillé l'opinion; et il revenait à la charge. Sa corporation demandait une charte pour cinquante ans, et le droit de tenir une loterie annuelle. A défaut de Chapleau, passé sur la scène fédérale, le curé Labelle avait plusieurs députés provinciaux dans sa manche. Parmi les députés de droite: Faucher de Sainte-Maurice, Nantel, voire le procureur général Taillon. Et, dans l'opposition, Mercier, cet autre remueur d'hommes. Le comité des bills privés imposa seulement quelques garanties, et réduisit de cinquante à vingt-cinq ans la durée du privilège.

Faucher de Saint-Maurice présenta le bill. C'était une figure pittoresque que Faucher de Saint-Maurice, engagé volontaire, à vingt ans, dans les chasseurs à pied français, pour la campagne du Mexique. Blessé deux fois, il s'était conduit bravement. En souvenir de cette époque, il gardait l'impériale et une vivacité militaire — une allure de chasseur à pied. Il était aussi bon écrivain, à la plume très facile, et passionné de journalisme. Chevalier de la Légion d'Honneur, membre fondateur de la Société Royale, neveu par alliance de Louis-Hippolyte Lafontaine: le lieutenant du curé Labelle avait du talent et du cran.

Son bill serait discuté le 17 avril. Le curé Labelle arriva la veille à Québec, pour assister à la séance de la Chambre. Avec ses 320 livres, il ne passait pas inaperçu: les députés et le public lui firent une ovation. La séance terminée, le président Wurtele quittant son fauteuil, une voix s'éleva pour demander au curé Labelle une allocution. Cinq, dix, vingt voix approuvèrent. Quelqu'un suggéra de lui offrir la place du président.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Les deux chefs adversaires, Taillon et Mercier, allèrent dans la gale-

rie chercher le curé Labelle, et l'escortèrent jusqu'au fauteuil de l'Orateur, aux acclamations de l'assistance. Pendant une demi-heure, l'apôtre de la colonisation parla de son sujet favori, et prépara le terrain pour la discussion du lendemain.

Le curé Labelle inspirait toujours une note joyeuse. La *Presse Associée* envoya aux journaux un compte rendu, disant que deux *Leaders* avaient escorté le curé jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Un télégraphiste comprit mal et écrivit deux *Ladies*. Les journaux publièrent que le curé Labelle avait été escorté par deux dames!

La discussion fut animée. Le peuple favorisait le projet de loterie; mais dans les classes dirigeantes et parmi les hommes politiques, l'opinion se divisait. Le bill pouvait compter sur le gros des conservateurs canadiens-français. Ses adversaires se recrutaient dans trois groupes minoritaires: les Anglais de la province, à la quasi-unanimité; les libéraux, parce que des conservateurs patronnaient le bill; et les ultramontains, par morale rigide.

Irvine exprima l'opinion puritaine. A l'en croire, la loterie devait soulever l'esprit de spéculation, déchaîner la passion du jeu, dégrader le sens moral, amener la ruine et le déshonneur des familles. Des enfants voleraient leurs parents pour acheter des billets.

Ernest Gagnon fut aussi l'un des farouches adversaires du bill. Mais partisans et adversaires glorifièrent le curé Labelle. Le bill fut voté par 35 voix contre 18.

Restait à jouer la partie au Conseil législatif. Le curé Labelle dépensait sa faconde et sa diplomatie pour gagner des voix. Au Conseil ne siégeaient presque pas de libéraux, mais un fort groupe ultra-

montain: Ross; de Boucherville; Masson, nouvellement nommé conseiller législatif; Laviolette; Jean-Louis Beaudry; etc. Tous couvrirent le curé Labelle de fleurs, l'accablèrent de compliments, saluèrent en lui un bienfaiteur du pays, un grand homme authentique. D'aucun prédirent qu'il aurait un jour sa statue... en attendant quoi, ils refusaient sa loterie. Au fond, certains ultramontains, à l'exemple de l'évêque de Montréal, n'aimaient qu'à moitié ce prêtre entreprenant, dévoué certes à une grande cause, mais trop mêlé aux combinaisons politiques(1). Le curé de Saint-Jérôme n'avait-il pas travaillé aux projets de coalition Chapleau-Mercier? Ne fréquentait-il pas le libre penseur Arthur Buies? Bref, ultramontains et Anglais votèrent contre. Onze voix de part et d'autre: ce partage égal impliquait le rejet. Le curé Labelle ne put retenir un "Maudits fous!" mais cet échec ni aucun autre ne le découragerait jamais.

Ainsi le curé Labelle n'avait pu triompher des divisions de partis. Mercier menant le bal, les séances étaient mouvementées. Les libéraux s'en prenaient surtout à Flynn, cible de choix pour les épigrammes de Marchand. On entendit force allusions et jeux de mots sur la vente des "veaux". Flynn ripostait par le procès du gouvernement Joly. Quand les libéraux parlaient de corruption, d'achat des consciences "par l'ordre de Sénécal", Flynn demandait: "N'est-ce pas M. Joly qui acheta l'Orateur Turcotte, et gouverna pendant dix-huit mois au moyen de ce vote acheté?" Turcotte, qui siégeait seul sur un banc en face de l'Orateur, pour bien marquer son indépendance, bronchait sous l'outrage.

---

1. *En ce qui concerne Mgr Fabre, le fait est assez notoire; mais nous en fournirons la preuve dans un chapitre ultérieur.*

Ces accusations réciproques devaient mal finir. A la séance du 3 juin, Mercier, de son siège, accusa le gouvernement Mousseau d'avoir vendu à l'entrepreneur Charlebois, moyennant une somme de $10,000, le contrat pour l'édifice du Palais législatif. Mercier demanda un comité d'enquête. Beaubien parut prêt à l'appuyer. Taillon jugea prudent d'accepter l'enquête.

Mais les conservateurs tenaient la riposte toute prête. Stanislas Martel, député de Chambly, demanda une enquête sur les $5,000 touchés par M. Mercier, le 5 mai 1883, pour renoncer à la poursuite en déqualification contre Mousseau. Joly, Marchand, Gagnon, Robidoux, François-Xavier Lemieux, Stephens, Watts, se levèrent tour à tour pour défendre leur chef et protester avec indignation contre ce procédé de représailles. Turcotte se joignit à eux. Mercier, visiblement ému, pria ses amis d'accorder l'enquête et de laisser choisir cinq conservateurs comme membres du comité. En fin de compte, le comité comprit trois conservateurs: Desjardins, Nantel et Asselin, et deux libéraux: Lemieux et Watts. La session fut prorogée là-dessus.

* * *

Les deux enquêtes occupèrent les vacances parlementaires: en juillet et août on mit Mousseau sur la sellette; en septembre et octobre ce fut au tour de Mercier. Les pouvoirs des comités parlementaires expirant à la prorogation de la Chambre, on avait voté une loi spéciale transformant les membres des comités en commissaires-enquêteurs.

Pour l'affaire Mousseau-Charlebois, les commissaires étaient Desjardins, Nantel, Asselin (3

conservateurs), Joly et Robidoux (2 libéraux). Mercier parut en accusateur — et de quelle énergie! Mousseau se fit défendre par Lacoste, Cornellier et Tellier. Et comme témoin principal, nous retrouvons Jean de Beaufort.

Le marchand de vins était de mieux en mieux avec son parent par lointaine alliance, Alfred Mousseau. Celui-ci avait créé le poste de chef de la police secrète pour de Beaufort, dont les affaires périclitaient. Tout ce monde ayant la dépense facile et la bourse plate, Alfred et Jean s'avançaient de menues sommes, dont ils négligeaient de tenir un compte rigoureux.

De Beaufort avait promis à l'entrepreneur Alphonse Charlebois de lui obtenir le contrat pour la reconstruction du Palais législatif, malgré le chiffre élevé de sa soumission. De Beaufort demandait une commission de $10,000. Charlebois avait versé $200 séance tenante et, pour le reste, souscrit trois billets, l'un à vue, le deuxième à trois mois, le troisième à dix-sept mois. Isidore Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, avait reçu les billets, sous enveloppe scellée, pour les remettre à M. de Beaufort après l'adjudication du contrat à Charlebois. Le texte de l'accord Charlebois-de Beaufort, daté du 7 décembre 1882, fut produit à l'enquête.

D'autres pièces troublantes furent produites: par exemple une lettre de Bergeron à de Beaufort (29 décembre 1882). Le député fédéral de Beauharnois disait en résumé: j'ai vu Mousseau; Charlebois aura satisfaction; l'affaire étant sûre, envoyez-moi un nouvel acompte de cent dollars.

Le gros et cordial Bergeron, fort ami de Mousseau, touchait sans doute sa part de la commission, moyennant sa part d'influence.

On avait en effet écarté des soumissions plus basses, et donné la commande à Charlebois. On lui avait même confié, par contrat supplémentaire, l'ameublement de certaines pièces du Palais législatif ;il s'était contenté d'acheter les meubles chez divers fabricants, et de doubler les prix.

Mais le moment venu de régler ses billets, Charlebois tergiversa. De Beaufort, à court d'argent, cherchait à réaliser ces billets, voire à les escompter. Des libéraux, en particulier Rodolphe Laflamme, eurent vent de ces tractations, feignirent de se prêter à l'escompte des billets, et firent parler de Beaufort. C'est ainsi que Mercier avait été mis au courant.

Fable! Comédie! Histoire rocambolesque! s'écrièrent Alexandre Lacoste, Hippolyte Cornellier et Louis Tellier, défenseurs de Mousseau. "L'ex-marchand de vins s'est vanté auprès de Charlebois, en s'affirmant en mesure d'influencer le gouvernement provincial. Il n'a jamais entretenu M. Mousseau de cette affaire, vulgaire escroquerie de sa part!" Cette thèse, non pas rigoureusement incroyable, paraît faible, à lire les procès-verbaux de l'enquête. Les trois commissaires conservateurs multiplièrent les objections aux questions indiscrètes de Mercier. Louis-Georges Desjardins, partisan vigoureux et bon dialecticien, se montrait particulièrement ferme. Joly et Robidoux sortirent en claquant les portes. *L'Electeur* appela Mousseau: "Un ministre prévaricateur qui souille aujourd'hui le banc des juges."

Dans le court entr'acte qui sépara les deux enquêtes, les libéraux tinrent à Rougemont une grande assemblée, où Mercier prononça un discours. Il dénonça "la réconciliation des castors et des sénécalistes". Il accusa le gouvernement Ross d'être

soutenu par les "marchands de religion", et ceux-ci de s'entendre comme larrons en foire avec leurs adversaires de naguère, les sénécalistes. Il reprit le passage du discours de Chapleau à Saint-Laurent: "Qu'est-ce qu'un castor?"

L'Etendard, relevant cette attaque, insinua que M. Mercier, sous le coup d'une accusation dont on allait s'occuper, n'était pas qualifié pour diriger un parti politique.

Mercier était en effet le héros de la seconde enquête, comme il l'avait été de la première. D'accusateur, il se muait en accusé, mais, se constituant son propre avocat, il conduisit sa cause avec une vigueur telle qu'on pouvait s'y méprendre. Guillaume Amyot fut l'avocat du député Martel, le plaignant.

Mercier dit, en résumé: Après l'abandon des poursuites en déqualification contre M. Mousseau, j'ai reçu $5,000 pour payer mes frais, déboursés et honoraires dans la contestation. Mes frais s'élevaient à $3,000 en chiffres ronds. J'ai donc touché l'indemnité de $2,000 pour une affaire qui a duré sept mois et pris cinquante à soixante jours de mon temps. Ce n'est pas exorbitant: M. Lacoste n'a-t-il pas reçu, comme avocat, $5,000 du gouvernement provincial pour examiner le contrat de vente du chemin de fer du Nord?

Le rôle d'intermédiaire tenu par Jean de Beaufort dans la première affaire avait été tenu, dans celle-ci, par Benjamin Trudel, chef de la police riveraine à Québec. Benjamin Trudel — sans lien de parenté avec son homonyme le sénateur — était encore un de ces bons garçons à la camaraderie facile, acceptant un peu toutes les besognes. Le chef de la police riveraine prêtait de l'argent à Mer-

cier, comme le chef de la police secrète en prêtait à Mousseau.

Et comme Jean de Beaufort, Benjamin Trudel fit un témoignage complet. On apprit, sur l'abandon des poursuites contre Mousseau, ce que nous avons relaté en son temps, et d'autres détails que voici:

La poursuite en déqualification contre Mousseau avait été intentée après consultation entre Mercier, François Langelier, Pacaud, d'autres chefs libéraux, et Tarte (!) Elle était peut-être hasardeuse, car si de menus incidents de corruption électorale pouvaient faire invalider une élection, ils n'entraîneraient pas sûrement une condamnation infamante, propre à priver Mousseau de ses droits politiques. Mais l'imprudence n'était pas pour François Langelier, pour Pacaud, pour Tarte et leurs amis. Eux ne se mettaient pas "au blanc". Ils voulaient intimider Mousseau, et le contraindre à la coalition, leur grand projet d'alors. Il est vrai que ses querelles avec Mercier avaient pris un tour personnel très vif, et que Mercier, à ce moment, repoussa l'idée d'une coalition "qui mériterait d'être chassée à coups de pied par le peuple". Eh bien, on se passerait de Mercier pour l'instant. François Langelier, peut-être David, un ou deux autres, si Mousseau voulait entendre raison, deviendraient ministres. Mercier aussi, sans doute, mais plus tard, à la retraite de Mousseau.

C'est Benjamin Trudel, le chef de police qui n'étale point une innocence de pensionnaire, qui, à mi-mots, fil à fil, dévoile le complot. Et Tarte confirme et complète ses révélations.

Les espoirs des conjurés ne se sont pas réalisés. Le procès a traîné, et l'issue n'était pas si sûre.

Mercier voyait monter ses frais; il était si démuni, si "dangereusement embêté" selon ses propres termes, qu'il empruntait à Benjamin Trudel par télégramme. De son côté, Mousseau paraissait, au témoignage de David, "dans un état d'affaissement". David, l'ami de tout le monde, s'entremit pour amener la paix.

C'est alors que se tint chez Mercier le conseil des chefs libéraux où figurèrent des anciens comme Joseph Doutre et Rodolphe Laflamme, des hommes d'âge mûr comme David, les Langelier, Christophe-Alphonse Geoffrion, des jeunes comme Raoul Dandurand — et Benjamin Trudel. Doutre, Laflamme et Geoffrion, avocats réputés, émirent des doutes sur l'issue des poursuites. David fit entendre la note sentimentale. La politique, le droit et le sentiment bien pesés, on estima plus sage de renoncer, pourvu que Mousseau et ses amis soldent la note. On ne discuta pas les chiffres, laissés à la discrétion de Mercier, qui avait avancé les frais.

David était prêt à s'entremettre. Mercier le jugea trop honnête, par conséquent trop facile à rouler, et préféra pour cet office Benjamin Trudel. Celui-ci alla trouver Dansereau. On fixa le chiffre de cinq mille dollars. Sénécal les paya. Trudel demandant l'argent avant l'abandon des poursuites, Sénécal prétendit ne le donner qu'après. Il dit: "Quand j'achète des cochons, je tiens à ce qu'on me les pèse et qu'on me les livre." Benjamin Trudel porta l'argent à Mercier. En sortant de chez Mercier, le chef de police rencontra Fréchette et lui dit: "Cet animal-là ne m'a pas seulement offert de payer mes dépenses de voyage, mais il s'en souviendra!" Il alla du même pas trouver Joseph Tassé, de la *Minerve,* et lui conta l'affaire.

C'est ainsi qu'à son tour Mercier se trouve coincé.

Cependant les libéraux furent unanimes à défendre Mercier. La *Patrie* elle-même se rallia au drapeau, marcha au canon. Elle publia un appel de David, qui se terminait ainsi:

"Au parti libéral de prouver qu'il sait apprécier le courage et l'énergie d'un homme qui aurait pu, s'il l'eût voulu, se débarrasser de tous ses ennemis en acceptant la coalition que M. Mousseau lui a offerte quelques semaines avant sa démission, d'un homme dont les conservateurs auraient fait un dieu s'il eût voulu être leur ami. Aux libéraux de faire voir s'ils savent, eux aussi, apprécier le mérite et le talent de leurs chefs, et les récompenser des sacrifices qu'ils font et des persécutions qu'ils souffrent pour leur cause."

Cet appel fut entendu. Les amis de Mercier justifièrent sa transaction, régulière, généreuse — autorisée par les principaux membres du parti. Il n'y avait pas eu de vente, mais un règlement comme il s'en conclut tous les jours devant les tribunaux, ou en marge des procès: la partie qui abandonne une cause assez bonne fixe toujours largement le montant des frais. On cita un précédent, où les conservateurs avaient reçu six mille dollars pour abandonner un procès en déqualification contre Jodoin, député de Chambly. En d'autres circonstances, par exemple lorsqu'il avait aidé François Langelier qui vint en témoigner à l'enquête, Mercier avait quitté son bureau et assumé des frais sans un sou de remboursement; il avait encore agi et plaidé pour le parti, sans honoraires, en mainte contestation d'élection; il était tacitement convenu que le bénéfice de l'affaire Mousseau compensait tout cela.

Mercier, déposant lui-même, interrogeant les té-

moins, ne parut pas en posture d'accusé. Il dit et répéta bien haut: "Ceux qui prétendent m'avoir acheté se vantent d'une chose dont ils ne sont pas capables!"

Les deux enquêtes qui traînèrent de juillet à octobre s'équilibraient, et finirent en queue de poisson. Cependant elles jetaient une clarté sur des mœurs politiques un peu troubles. Et la moralité de la double histoire, c'est l'austère Trudel qui la fournit dans *L'Etendard*:

"Il y a, dans l'ensemble de l'affaire Charlebois — de Beaufort, et dans l'affaire de l'élection Mousseau et dans celle de la contestation et du règlement de cette contestation, un caractère délictueux, un cachet de criminalité, qui sont la honte de notre monde politique. Mais il ne paraît pas, d'après la preuve, que MM. Mousseau et Mercier soient les plus coupables... On a tort, ce nous semble, d'exagérer la criminalité de l'un ou de l'autre des deux chefs, et de perdre de vue l'action dix fois plus criminelle de ceux qui les entourent... L'état-major de M. Mousseau entendait acheter en beaux deniers sonnants le gouvernement de la province par l'entremise de M. Mousseau. Et l'état-major libéral, sous prétexte de venger la majesté des lois violées et la morale outragée, exerçait une pression, opérait un chantage afin de forcer M. Mousseau à donner aux libéraux la part du pouvoir que leur avait promise M. Chapleau... Les Sénécal, les Dansereau, les Charlebois, les Bergeron, les de Beaufort, les Benjamin Trudel, les Tarte, les Langelier, ont opéré sans vergogne..."

Les libéraux cessèrent de parler des "veaux" achetés par Sénécal, car on leur répliquait sans faute par une citation du même Sénécal: "Quand j'achète des cochons..."

IV

AUTOUR DE DOM SMEULDERS

Dom Smeulders à Montréal — Caractères profonds des conflits religieux — La division du diocèse des Trois-Rivières — La mairie de Montréal — Doléances et réclamations de Québec — Le curé Labelle et la colonisation.

Ce pugilat coïncidait avec les querelles religieuses qui atteignaient, autour du commissaire apostolique, leur maximum de complication, et qui séparaient si résolument les ultramontains des libéraux.

A Québec, dom Smeulders avait entendu les thèses contradictoires de Tardivel, de Philippe Landry, de Livernois, du grand vicaire Hamel, du grand vicaire Légaré, de Pacaud, de Tarte, du Cercle Catholique, de l'Université Laval, de la *Vérité,* du *Courrier du Canada,* du *Canadien.* On lui avait en grand mystère dénoncé d'une part des francs-maçons, d'autre part des insoumis. On lui avait signalé la tendance de l'Etat à contrôler l'instruction publique. Tardivel lui remit une plainte en bonne et due forme contre Mgr Taschereau et l'abbé Thomas-Grégoire Rouleau, pour les procédés de polémique employés par eux lors de sa campagne sur "L'Etat hors de l'Ecole". Le Dr J.-A. Couture, médecin vétérinaire de la Quarantaine

— ancien zouave pontifical, et grand ami de Tardivel — lui remit une plainte aussi formelle et officielle contre le grand vicaire Légaré, pour son sermon de Noël. Tout cela était peu de chose auprès de la tempête déchaînée à Montréal!

Le Commissaire apostolique entendit les plaidoyers et reçut les documents de l'Ecole de Médecine et de la succursale de Laval. Il reçut individuellement les professeurs des deux écoles. Les Sœurs de l'Hôtel-Dieu lui exposèrent leur sentiment — et leurs intérêts — en faveur de l'Ecole de Médecine. Enfin le sénateur Bellerose lui présenta une requête en faveur de l'Ecole Victoria, "dont quelques professeurs ont à leur crédit plus de trente ans de dévouement et de services rendus à l'Eglise, et ont en plus le rare mérite d'avoir transformé une institution protestante en une institution catholique". Le sénateur Bellerose dénonça encore: 1°—le progrès des loges maçonniques dans la province; 2°—la laïcisation graduelle de l'enseignement; 3°—le scandale de l'élévation de l'honorable J.-A. Chapleau à la chevalerie romaine; 4°—le caractère "impérieux et emporté" de Mgr Taschereau; 5°—le caractère "assez léger" de Mgr Fabre qui, marchant dans la bonne voie tant qu'il avait eu Mgr Bourget pour guide, était devenu peu à peu "un instrument entre les mains de Mgr Taschereau".[1]

1. *Documents pour la mission de Dom Smeulders: Requête de l'honorable Joseph-Hyacinthe Bellerose à Son Excellence Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique (27 décembre 1883).*

Deuxième requête du même au même (février 1884).

Le Programme Catholique, ses défenseurs et ses détracteurs; mémoire soumis à Son Excellence Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique au Canada.

Dom Smeulders effleura la question toujours pendante des biens des Jésuites. Tout le monde était disposé à la régler. Mais les Pères Jésuites et l'archevêque de Québec se disputaient les pouvoirs et l'indemnité. En 1874, Gédéon Ouimet refusait de traiter avec les Jésuites; en 1884, J.-J. Ross refuse de traiter avec l'archevêque.

Ce n'est pas tout. Trudel et ses amis remirent à Dom Smeulders un mémoire retraçant l'historique du "Programme Catholique" de 1871, et se plaignant des persécutions déclenchées dès lors par Mgr

---

Plainte de J.-P. Tardivel, portée devant Son Excellence Dom Henri Smeulders, commissaire apostolique au Canada, contre Mgr Taschereau, archevêque de Québec, et contre l'abbé T.-G. Rouleau.

J.-A. Couture: Dénonciation portée devant Son Excellence Dom Henri Smeulders (Québec 1884*).*

Protestation du clergé du diocèse des Trois-Rivières contre certaines calomnies dirigées contre son évêque (1883).

*Troisième requête de l'honorable Joseph-Hyacinthe Bellerose à Son Excellence Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique (*31 *mai* 1884*).*

*Question Laval-Victoria. Procédés officiels devant Son Excellence Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique au Canada (*1884*).*

*Correspondance échangée entre Mgr Laflèche et S. Ex. Dom Henri Smeulders (*1884*).*

Philippe Landry: Compte rendu d'une entrevue avec Son Excellence Dom Henri Smeulders (Québec 1883*).*

Dr J.-B. Boulet: Plainte à Son Excellence Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique au Canada, touchant l'enseignement neutre de la Faculté de Droit à l'Université Laval (Québec 1883*).*

Enfin, diverses pièces des dossiers "Biens des Jésuites", aux archives du Collège Sainte-Marie à Montréal.

Taschereau contre les auteurs de ce programme. L'école Normale Jacques-Cartier lui remit ses "Etats de services" depuis sa fondation en 1857, en protestant contre le projet prêté à Mgr Laflèche de faire interdire l'enseignement aux laïques. Enfin les Frères des Ecoles Chrétiennes l'entretinrent de leur différend avec les commissaires d'école de Montréal, qui rejetaient, d'une manière si régulière qu'elle paraissait systématique, leurs livres et leurs méthodes. Un des commissaires, P. S. Murphy, entrait ouvertement en conflit avec le Frère Réticius, Provincial, et leur dispute retentissait au Conseil de l'Instruction publique[1]. Ces luttes absorbaient de l'argent et des forces; et le curé Labelle, gêné dans ses entreprises, écrivait à un de ses amis, alors à Rome: "Prie le bon Dieu pour qu'il nous ramène la paix dans notre chère province de Québec. Depuis l'arrivée du commissaire apostolique, c'est pire que jamais."[2]

D'aucuns pressaient encore le commissaire apostolique de démembrer le diocèse des Trois-Rivières, tandis que cent onze prêtres du diocèse lui envoyaient une pétition en sens contraire, et que Mgr Laflèche réclamait avec insistance une enquête canonique et la confusion de ses ennemis. Les ultramontains en général (du sénateur Bellerose à Philippe Landry) priaient Dom Smeulders d'instituer sur toutes les difficultés religieuses de la province

1. *Frère Arnold de Jésus: Aux honorables membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique* (1884).

Frère Réticius, Visiteur Provincial: Aux honorables membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (1884).

2. *Lettre du* 10 *février* 1884, *citée par l'abbé Elie Auclair: "Le curé Labelle", p.* 70.

une vaste enquête canonique; leurs adversaires en niaient la nécessité.

Bornons là cet aperçu, sans doute suffisant. Le Cistercien, homme de prière, habitué au silence du cloître et des bibliothèques, s'attendait à une tâche délicate; il n'avait tout de même pas imaginé pareil déferlement ni pareil enchevêtrement de difficultés! Pour méditer en paix, il refusa l'hospitalité de personnages trop remuants ou trop en vedette, et descendit à la maison des Oblats, rue de la Visitation. Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, venu passer l'hiver à Montréal, y descendit aussi, tout naturellement. Le bruit se répandit qu'il venait plaider auprès du commissaire apostolique la cause de son ami Mgr Laflèche.

La plainte contre le grand vicaire Légaré l'accusait d'avoir

"Devant un auditoire d'élite et fort considérable, transformé la chaire de vérité en une tribune d'erreurs, du haut de laquelle sa parole accusatrice a dénoncé certains hommes, non pas dans le but de rendre gloire à Dieu et de servir la religion, mais manifestement dans celui de sauvegarder les intérêts d'un parti et de servir les siens propres."

La plainte représentait le sermon comme une provocation maladroite, au moment où le Commissaire apostolique s'efforçait de rétablir la concorde, et même comme un empiétement sur la mission de ce délégué du Saint-Siège. Elle contestait encore que le malaise religieux fût confiné aux milieux de bourgeoisie et aux villes, comme l'avait affirmé le grand vicaire Légaré dans son sermon. Et là, cette plainte de J.-A. Couture touchait un autre mal.

L'écho de ces disputes entre grands personnages,

et aussi les procès en influence indue, où des paysans avaient pu incriminer leur curé, avaient commencé de répandre, dans les campagnes, l'habitude de discuter les questions religieuses. On se disputait pour l'élection des marguilliers, le choix du bedeau, la vente des bancs dans l'église. Les commissaires d'école et le curé se tenaient tête. Les conseillers municipaux et le curé se cherchaient noise, au sujet des octrois de permis pour la vente de l'alcool. Tels étaient, dans les paroisses rurales, les fruits de la lutte engagée à Montréal, aux Trois-Rivières et à Québec pour savoir s'il y avait lieu de dresser un barrage contre les idées libérales et les infiltrations maçonniques.

Tout cela paraît très embrouillé, et l'était en effet. Mais si l'on réduit aux grandes lignes, tout se ramène à un schéma fort simple. Une lutte se livrait entre deux courants d'idées, comme l'avait écrit le grand vicaire Hamel. Les uns voulaient garder au Canada français son caractère religieux, et maintenir la prépondérance de l'Eglise; ils voulaient à tout prix empêcher les idées avancées, quasi triomphantes en Europe, de se propager au Canada. Dans l'autre camp se rassemblaient ceux qui croyaient le danger illusoire, ceux aussi qui souhaitaient la propagation des idées avancées. Les ultramontains avaient rencontré la résistance de Cartier, puis la docilité de Charles de Boucherville, et de nouveau la résistance de Chapleau. Mais le conflit n'opposait pas tout le clergé, dans un camp, contre tout le personnel politique, dans l'autre camp. Des laïcs soutenaient Mgr Bourget et Mgr Laflèche; des clercs approuvaient Laurier ou soutenaient Chapleau. Enfin des situations particulières (autrefois celle de Saint-Sulpice en conflit avec Mgr Bourget; aujourd'hui celle du Séminaire de Nicolet en conflit avec Mgr Laflèche)

entraînaient des alliances d'opportunité. Moins forte, ou plus menacée, l'Eglise canadienne eût été plus unie. Puissante, elle se déchirait elle-même, pour la secrète joie du groupe radical, guettant son heure. Ainsi qu'il est de règle dans les conflits doctrinaux, où l'on cherche à façonner les esprits, chaque camp voulait s'emparer des écoles; et c'est pourquoi les batailles marquant cette guerre se livraient sur des questions scolaires et universitaires. Le conflit des Frères des Ecoles Chrétiennes avec les commissaires d'école, en particulier avec le libéral P.-S. Murphy, reflétait, au primaire, le conflit des Ecoles normales avec Mgr Laflèche, et, sur le plan supérieur, le conflit de l'Ecole de Médecine et de l'Université Laval. De détail en détail, de polémique en polémique, on perdait parfois de vue les grands principes; mais tel était bien l'essentiel. Et ce large épisode de l'histoire de la province de Québec l'apparente à l'histoire des pays européens, plus qu'à celle d'aucun autre pays d'Amérique.

Les deux principales questions soumises à Dom Smeulders étaient la querelle Victoria-Laval et le démembrement éventuel du diocèse des Trois-Rivières.

La région trifluvienne était ultra-conservatrice, et la très grande majorité de la population éprouvait pour Mgr Laflèche une admiration et un dévouement absolus. Monseigneur avait sauvé le diocèse, presque acculé à la banqueroute, à l'époque de son avènement. Il fondait des institutions, prononçait des sermons retentissants et célébrait de beaux offices. Le diocèse était fier de son évêque. Et Mgr Laflèche pouvait affirmer que sur 134 prêtres, 17 seulement, dont 10 du Séminaire de Nicolet, favorisaient le démembrement. Encore le premier signataire de la première requête, l'octo-

génaire abbé Malo, doyen du diocèse, désavouait-il sa signature — extorquée ou imitée, il ne se rappelait plus au juste, mais de toute façon, contraire à ses sentiments. Mais les dissidents se sentaient soutenus par l'archevêque de Québec et par l'évêque de Chicoutimi.

Il est vrai que le Saint-Laurent sépare Nicolet et les Trois-Rivières. Obstacle quasi infranchissable, dirent les uns. Bagatelle, affirmèrent les autres: le Saint-Laurent se traverse en chaloupe en été, en traîneau ou à pied sur la glace en hiver. Il ne serait pas raisonnable, soutint Mgr Laflèche, d'ériger un évêché, avec les frais obligatoires, à Nicolet, bourg de 1,800 âmes, sans voie ferrée; les pétitionnaires et leurs amis n'ont pour but que de venger les injures de l'Université Laval. C'est le soutien du parti ultramontain, l'adversaire déclaré de toutes les formes de libéralisme, que l'on vise.

A ceux qui voyaient les choses d'une certaine distance — à Mgr Taché, par exemple — cela paraissait évident. Certes, Mgr Laflèche mettait de l'acharnement dans sa résistance à la division du diocèse. Mais ce n'était pas seulement parce qu'il avait l'âme hautaine et ne voulait pas se laisser humilier. C'était aussi, c'était surtout parce qu'il ne voulait pas laisser abattre dans sa personne les idées, les doctrines, qu'il croyait de salut et dont il paraissait le suprême rempart. Mgr Bourget, épuisé par ses derniers efforts, atteignait 84 ans; la défaite ou la reddition de Mgr Laflèche, ce serait la brèche grande ouverte au flot du libéralisme, c'est-à-dire, aux yeux de ces deux évêques, un coup mortel, à échéance plus ou moins éloignée mais sûre, porté à la religion au Canada français. Que pourraient faire sans lui les sénateurs Trudel et Bellerose, le doyen des zouaves pontificaux de Mon-

tigny, les journalistes Tardivel et Désilets? Bien sûr, ils ne céderaient pas, mais ils succomberaient à leur tour — une sainte rage au cœur. C'est cette ardente conviction de remplir un devoir supérieur qui animait Mgr Laflèche, décuplait ses forces, et l'empêcherait de jamais se rendre. Et c'est, avec l'intelligence et la haute tenue des protagonistes — à commencer par Mgr Taschereau — ce qui marque d'un sceau de grandeur ce drame qui aurait pu n'être que pénible.

Mgr Laflèche devinait les démarches faites à son insu, la brigue ourdie contre lui à Rome. Il lui fallait se défendre à tâtons contre des dénonciations secrètes (il n'y avait pas seulement les prélats, qui se battaient en grands seigneurs, mais aussi les intrigants, les prêtres réprimandés en quête de vengeance, les colporteurs de méchants potins, les traîtres). Il insista auprès du commissaire apostolique pour avoir une enquête juridique, conduite au grand jour selon les règles du droit canon. Dom Smeulders préféra une procédure plus discrète. Il se sentait épié de tous côtés; à Québec on lui reprochait de s'être fixé à Montréal; il était certain d'avance que ses décisions seraient récusées et attaquées, selon le cas, par les bleus ou par les rouges.

Tout en recevant ou visitant tour à tour l'évêque des Trois-Rivières et les professeurs du Séminaire de Nicolet, Dom Smeulders enquêtait sur la querelle Laval-Victoria, recevait les sénateurs Trudel et Bellerose. Dans la paisible rue de la Visitation, retentissaient les échos du sermon prononcé à Québec par le grand vicaire Légaré.

Le Dr E.-H. Trudel était mort au mois de novembre. Les professeurs de l'Ecole de Médecine, dans leur assemblée régulière du 12 janvier, désignèrent les docteurs d'Odet d'Orsonnens et Louis-

Edouard Desjardins pour présenter leur cause au commissaire apostolique. On leur adjoignit l'avocat Siméon Pagnuelo et un prêtre canoniste, l'abbé Joseph-Camille Caisse, célèbre pour sa mémoire phénoménale autant que pour ses connaissances théologiques.

Le 23 janvier, les quatre délégués présentèrent leur requête au commissaire apostolique. Ils exposaient que depuis quarante ans l'Ecole avait formé des médecins, établi des asiles et des dispensaires, assuré le service de l'Hôtel-Dieu, contribué à la fondation de la Maternité; que l'Université Laval, avide de monopoliser l'enseignement et soutenue par Mgr Taschereau, visait à dépouiller l'Ecole et ses professeurs du fruit de leurs travaux et de leurs sacrifices; que tous les appels de l'Ecole et de ses amis s'étaient brisés contre l'influence de l'archevêque de Québec:

"C'est pourquoi ladite Ecole, se réservant de prendre ultérieurement d'autres conclusions devant votre tribunal, prie Votre Excellence de déclarer et reconnaître:

"1°—*Que l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal a le droit de conserver son existence, dont elle jouit depuis quarante ans, et qu'aucune autorité n'a le pouvoir de la priver de son existence, ni d'aucun des biens, droits et privilèges qui lui ont été accordés et reconnus par les autorités civiles et ecclésiastiques;*

"2°—*Que les décrets du* 1er *février* 1876 *et du* 27 *février* 1883 *ne peuvent pas ordonner, et de fait n'ordonnent pas l'anéantissement de ladite Ecole dans le but de favoriser la succursale de Laval, et de faire bénéficier celle-ci du fruit des travaux de l'Ecole, et que lesdits décrets ne doivent recevoir d'exécution qu'en respectant les biens, droits et privilèges de l'Ecole."*

Au cours de cette audience et de la suivante (14 février), Dom Smeulders demanda des précisions sur le statut juridique et canonique de l'Ecole. En

même temps, il demandait des explications à Laval, et transmettait le dossier à Rome.

C'était au moment où le carnaval montréalais attirait des touristes, où les fringants équipages conduisaient au bal les plus jolies femmes dans les plus coûteuses toilettes. Rue Sherbrooke glissaient les traîneaux de luxe, surélevés sur leurs patins, de grandes robes de fourrure noire ou fauve flottant au vent. Rue de la Visitation, les hautes fenêtres des maisons de prière reflétaient, par instants, les rouges lueurs palpitantes d'un feu de bengale. Mais c'était aussi le moment où le Cercle Catholique de Québec répliquait au sermon du grand vicaire Légaré.

Le sénateur Bellerose estima que ce sermon, créant un incident postérieur à la rédaction de sa première requête, le justifiait d'en présenter une seconde. D'ailleurs, aucune précaution n'était superflue avec des adversaires capables de toutes les audaces pour tromper l'envoyé du Saint-Siège:

> *"...Le parti qui compte dans ses rangs des hommes capables de forger une signature, comme la chose est arrivée dans l'affaire de la division du diocèse des Trois-Rivières, ne peut-il pas, je dirai plutôt ne doit-il pas inspirer de la méfiance? Qu'est-ce donc quand on a la preuve de toutes les intrigues et de toutes les vilenies dont certains membres de ce parti se sont rendus coupables!..."*

Bellerose reprenait ensuite les deux grandes affaires, celle de l'Ecole de Médecine et celle du diocèse des Trois-Rivières, pour observer ceci: dans les deux cas, le Saint-Siège, dont la décision semblait arrêtée, a tout suspendu, tout soumis à un nouvel examen. Il a donc compris qu'on l'avait trompé, au moins qu'on l'avait mal informé. Il y a donc lieu de compléter autant que possible les

renseignements du Saint-Siège, de faire toute la lumière; et seule une grande enquête canonique y parviendra. L'honorable Joseph-Hyacinthe Bellerose, sénateur de la Puissance du Canada, marguillier de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul dans le diocèse de Montréal, demandait à Dom Smeulders une enquête canonique sur les quinze chefs d'accusation suivants:

1°—*Le libéralisme canadien, son existence, ses progrès.*

2°—*L'enseignement donné à Laval.*

3°—*Les difficultés de l'Université avec l'Ecole Victoria.*

4°—*Le caractère impossible de Mgr Taschereau et le régime de terreur pratiqué à Québec par l'archevêque.*

5°—*Les écrits injurieux de l'archevêque publiés par la presse.*

6°—*Les efforts accomplis par certains évêques, et spécialement par Nos Seigneurs Taschereau et Fabre, pour induire les consciences en erreur, lors de la passation du bill de l'Université Laval par la législature de Québec.*

7°—*Les mauvais traitements infligés par le parti de l'archevêque et de l'Université à ses adversaires.*

8°—*La franc-maçonnerie dans la province de Québec, son existence, ses progrès.*

9°—*La défense de la franc-maçonnerie par M. le Grand Vicaire Hamel.*

10°—*Les essais de laïcisation de l'éducation dans cette province.*

11°—*La presse catholique bâillonnée par certains évêques.*

12°—*Le sermon du Grand Vicaire Légaré, le 25 décembre 1883, à Québec.*

13°—*Le travail des évêques contre une enquête canonique.*

14°—*La détermination de l'Archevêque de Québec de faire triompher l'Archevêque sur l'Evêque de Montréal en* 1872, *en sacrifiant la reconnaissance des droits de l'Eglise à la tenue des registres de l'état civil.*

15°—*Les dommages causés à certaines corporations ou à certains propriétaires de journaux, sans raisons valables, par certains évêques, tel qu'il sera indiqué si l'enquête est accordée.*

Tablant chacun sur une affaire différente, les ultramontains de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, Philippe Landry, Mgr Laflèche et Bellerose, demandaient tous une enquête canonique sur l'ensemble des difficultés religieuses. S'ils insistaient à ce point pour obtenir une enquête générale, au lieu d'enquêtes isolées, c'est qu'ils voulaient faire connaître et reconnaître la racine unique de tous ces maux: le libéralisme. Cette raison n'est nettement exprimée dans aucune des suppliques présentées à Dom Smeulders, mais Mgr Laflèche l'avait donnée avec assez de force dans son mémoire à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Le commissaire apostolique, cependant, poursuivait sur chacune des affaires son enquête séparée. Il reçut encore les quatre délégués de l'Ecole de Médecine, le 17 mars, le 22 mars et le 9 avril. Il ne divulguait pas son opinion, mais, dans l'ensemble, il entendait à Montréal un son de cloche bien différent de celui de Québec. Dans la capitale provinciale, malgré Tardivel, Philippe Landry et le Cercle Catholique, Laval et l'archevêché tenaient la haute main. A Montréal, leurs adversaires formaient la grande majorité. Puis Dom Smeulders alla saluer, au Sault-au-Récollet, Mgr Bourget dont le 85e anniversaire avait sonné. La parole du saint vieillard était pathétique. Dom

Smeulders, Mgr Bourget, le P. Turgeon, recteur du Collège Sainte-Marie, déjeunèrent ensemble, au noviciat des Pères Jésuites. En partant, le délégué apostolique prit les deux mains du vieil évêque, et les garda longtemps dans les siennes, en disant:

— Je serais heureux si je pouvais vous retrancher vingt-cinq ans.

—Je n'y tiens pas, Excellence, répondit doucement Mgr Bourget[1].

Le soir, rue de la Visitation, avant de prendre un repos bien gagné, Dom Smeulders s'entretenait encore quelques instants avec l'archevêque de Saint-Boniface.

Le 19 avril 1884 (tandis qu'on discutait à Québec le projet de loterie du curé Labelle), Dom Smeulders écrivit à Mgr Laflèche que la question le concernant était résolue, que la division du diocèse n'était ni nécessaire, ni utile.

L'allégresse éclata dans tout le diocèse, sauf au Séminaire de Nicolet. Au nom de la ville des Trois-Rivières, le juge Bourgeois présenta une adresse de félicitations enthousiastes à l'évêque qui avait "sauvé le diocèse d'une ruine imminente et en même temps sauvegardé l'honneur de la religion et du Saint-Siège". La présentation de cette adresse eut lieu à la cathédrale. Les jeunes prêtres qui se comparaient à des soldats de Mgr Laflèche pleuraient d'émotion. Mais les paroisses du diocèse trifluvien ne furent pas les seules à célébrer des actions de grâces; tout ce qu'il y avait d'ultramontain et d'adversaire de Laval dans la province de Québec félicita Mgr Laflèche.

---

1. *Le récit a été laissé par le P. Turgeon; archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

Et tout ce qu'il y avait de libéral et de partisan de Laval se révolta. On attribua ce succès de Mgr Laflèche à l'intervention de Mgr Taché auprès de Dom Smeulders. Dans *L'Electeur* du 21 avril, Pacaud écrivit que les Jésuites, ennemis de Laval, avaient fait venir Mgr Taché pour influencer le délégué apostolique, et conclut: "Il est très regrettable de voir ainsi un prélat étranger intervenir dans nos affaires exclusivement provinciales."

Le même jour, on annonça le très prochain départ de Mgr Taschereau pour Rome. L'archevêque partit le surlendemain, accompagné par l'abbé Louis-Nazaire Bégin. La foule les suivit jusqu'à l'embarcadère; toutes les cloches sonnaient à la volée comme à l'arrivée du commissaire apostolique; et quand le *Polaris* largua ses amarres, François Langelier fit pousser à la foule trois hourrahs en l'honneur de l'archevêque.

L'Etendard, le *Courrier du Canada*, la *Vérité* et même la *Minerve* relevèrent, comme injurieux et inconvenant, l'article de *L'Electeur* sur Mgr Taché. S'il a donné des conseils, dit la *Minerve*, c'est qu'on les lui a demandés. Et encore:

"Nous pouvons dire à L'Electeur *que s'il est un ami sincère de l'Université Laval, il ne saurait lui rendre un pire service que de persifler comme il vient de le faire un homme aussi vénéré que Mgr Taché."*

Le *Courrier du Canada*:

"...Les catholiques de cette province croiront difficilement à cette intervention indue. Ils s'étonneront surtout d'entendre qualifier de PRELAT ETRANGER l'archevêque de Saint-Boniface. Mgr Taché, un prélat étranger! Mais il est une des plus pures gloires de l'Eglise de Québec, il est sorti de ses entrailles, il a été son apôtre le plus illustre au milieu des peuplades du Nord-Ouest; il lui appartient à la fois par la naissance, par la con-

sécration et par le cœur. Et c'est ce prélat que l'on qualifie d'étranger; c'est lui que l'on dénonce comme un intrus! Nous protestons contre cette indignité. Le public accueillera comme elle le mérite cette inqualifiable attaque contre Mgr Taché, dont la sainteté, le zèle infatigable, l'éloquence et le prestige forcent à l'admiration nos frères séparés eux-mêmes, et dont notre histoire parlera comme d'un grand évêque et un grand Canadien.

"Enfin l'écrivain de L'Electeur *est mécontent, paraît-il, de la LENTEUR de Mgr Smeulders, et laisse entendre que Son Excellence s'est laissé préjuger par l'archevêque de Saint-Boniface. De tels propos, au sujet du représentant du Saint-Siège, sont tout simplement un scandale. Depuis quand les délégués du pape sont-ils justifiables des journaux? Depuis quand les journaux ont-ils le droit de faire d'un commissaire apostolique le sujet de leurs malveillants racontars? Son Excellence Dom Smeulders est envoyé par le Souverain Pontife pour s'enquérir de nos misères et y porter remède. Il est investi de l'auguste caractère de Délégué du Pape. Où en sommes-nous donc rendus si cela ne suffit pas pour lui assurer le respect de la presse qui se dit catholique?..."*

Mais on avait depuis longtemps perdu toute mesure, voire toute prudence. Tout était prétexte à incident.

Le *Journal de Rome* du 16 avril, arrivé au Canada trois semaines plus tard, contenait un article sur la franc-maçonnerie où l'on pouvait lire:

"En combien de pays, malgré la défense formelle de l'Eglise, la franc-maçonnerie n'a-t-elle pas séduit jusqu'à des catholiques; faut-il rappeler ces tristes compromissions, sinon ces adhésions déclarées qui, en Portugal, au Brésil, dans l'Amérique du Nord, au Canada surtout, décourageant les fidèles du Christ, étonnent et scandalisent le reste de l'univers?..."

Le numéro du 9 mai revenait là-dessus:

"Au Canada, c'est la franc-maçonnerie, cette franc-

maçonnerie insinuante, distinguée, qui est l'origine de ces conflits religieux et politiques, inconnus encore il y a quelques années, et portés aujourd'hui à un tel degré d'acuité que le Saint-Siège a dû envoyer un commissaire extraordinaire pour pacifier les diocèses."

C'était une des thèses ultramontaines — celle du Cercle Catholique. Un membre du Cercle, le libraire J.-A. Langlais, venait d'éditer "La Francmaçonnerie dans la Province de Québec", brochure écrite par un Jésuite, le R. P. Edouard Hamon, sous le pseudonyme de Jean d'Erbrée. Les articles du *Journal de Rome,* arrivant au Canada, y firent sensation. Les amis de Laval accusèrent les castors d'avoir calomnié leur pays à Rome en y représentant la province comme infestée de franc-maçonnerie.

Mgr Fabre émit un mandement, lu dans les églises de Montréal le 25 mai, où il dit:

"Nous ressentions une honte indicible et un serrement de cœur inexprimable, il y a quelques jours, à lire dans un journal européen que SURTOUT LE CANADA faisait le scandale du monde chrétien par le nombre des membres des sociétés secrètes qu'il renferme et par la puissance qu'elles y exercent. Ah! si cela était vrai, quelle humiliation pour nous! Non! Grâces en soient rendues au Ciel, nous avons conservé la foi de nos pères, et la religion parmi nous est encore la première institution que nous ayons appris à vénérer, à laquelle nous sommes attachés de cœur et d'âme; et ce n'est pas un titre de gloire ou un sujet de vanité pour les catholiques de ce pays de figurer sur les listes des loges maçonniques. Nous pouvons le dire en toute sincérité, à l'encontre de ceux qui, poussés par on ne sait quel motif, sèment de fausses alarmes dans nos rangs et semblent prendre plaisir à dénigrer notre pays en le représentant comme un foyer d'infection maçonnique."

La *Minerve* remercia l'évêque de Montréal d'a-

voir "vengé l'honneur religieux de notre brave population".

Mais les ultramontains, visés dans la fin du mandement, regimbèrent. Jean d'Ebrée signalait le danger maçonnique à pleines colonnes de *L'Etendard* et de la *Vérité*. Ces deux journaux, et aussi le *Journal des Trois-Rivières*, persistèrent à soutenir que la secte, comptant de nombreux affiliés, exerçait une influence dangereuse au Canada français. Le *Nouvelliste*, organe du Cercle Catholique, leur faisait écho: Philippe Landry poursuivait la querelle de son père, mort le 17 avril.

Le sénateur Bellerose présenta une troisième requête à Dom Smeulders. Il contredit le mandement de Mgr Fabre, et cita, entre autres preuves du danger maçonnique, les milliers d'abonnés et de lecteurs quotidiens de la *Patrie*. Voilà, dit-il où nous en sommes rendus au Canada: "La presse religieuse bâillonnée; le clergé tyrannisé; les laïcs dévoués à l'Eglise maltraités, couverts de mépris, bafoués." Et il revint à son idée qu'il faudrait sur le siège métropolitain de Québec "un Bourget, un Taché, un Laflèche... qui saurait faire trembler les méchants et encourager les hommes bien disposés..."

Au mandement de Mgr Fabre répondit encore une circulaire de Mgr Laflèche à son clergé, recommandant aux curés de prononcer des sermons contre la franc-maçonnerie infestant la province.

On discuta sur ce thème: La franc-maçonnerie est-elle réellement puissante et dangereuse au Canada français? La foi est-elle aussi vive et sûre que jadis; ou bien est-elle sourdement minée? Le P. Hamon, de naissance française, fut à son tour traité d'étranger par Tarte. Mais Jean d'Erbrée ne s'é-

mut pas pour autant; soutenu par la presse ultramontaine, attaqué par la *Patrie, L'Electeur,* le *Canadien, L'Evénement* et même la *Minerve,* il continua de dénoncer la franc-maçonnerie; on vendit deux mille exemplaires de son livre édité par Langlais.

A Rome se publiaient deux journaux en français, le *Journal de Rome,* ultramontain, et le *Moniteur de Rome,* libéralisant. Ils polémiquèrent sur la question de la franc-maçonnerie au Canada. On se plaignit que le vicaire général Luc Désilets, envoyé de Mgr Laflèche, documentât le *Journal de Rome;* Tarte l'accusa de tenir à Rome "bureau de dénigrement"; mais il est bien probable que, de leur côté, les amis de Laval renseignaient le *Moniteur.*

Au Canada cependant, on prenait volontiers la question dans son ensemble, traçant des historiques et brossant des synthèses, avec l'arrière-pensée qu'articles et circulaires viendraient sous les yeux du commissaire apostolique.

La *Minerve* du 30 mai contient un long article intitulé: "L'esprit religieux est-il en baisse?" Et à cette question le journal de Joseph Tassé répond:

"Non. Il est plus ardent que jamais. Dans nos campagnes, il ne manquait pas, il y a vingt-cinq ans, de catholiques qui ne remplissaient pas leurs devoirs, qui n'assistaient pas à la messe du dimanche et ne faisaient pas leurs Pâques. Aujourd'hui leur nombre est insignifiant.

"Autrefois il y avait dans chaque paroisse une ou plusieurs fortes têtes, affichant leur impiété; aujourd'hui ces manifestations sont rarissimes..."

A Montréal, disait encore la *Minerve,* les communions sont plus nombreuses que jamais; le jour

de Noël, on a donné la communion (non obligatoire) à quinze mille hommes. Le nombre des congrégations laïques, d'hommes et de femmes, augmente sans cesse. Il y a trente-cinq ans, Montréal ne possédait qu'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul; elle en compte une vingtaine aujourd'hui, avec plus de deux mille membres en tout. La dernière, récemment fondée, se compose de jeunes hommes appartenant aux professions libérales. Nos députés, nos avocats, nos notaires, nos médecins, nos journalistes, pratiquent tous ou presque tous. Et le tiers-ordre? Et L'Union Catholique? Et tandis que ces œuvres naissent et se développent, on ne voit plus rien de semblable à l'Institut Canadien ou au Club Saint-Jean-Baptiste d'il y a une quinzaine d'années. Autrefois des hommes politiques radicaux menaient, au Parlement et sur les places publiques, guerre ouverte à l'Eglise. Aujourd'hui, pas un d'eux n'ose voter à Ottawa pour le bill d'incorporation de la société orangiste, société secrète, condamnée comme telle par l'Eglise.

Il n'y a qu'une exception, dit toujours la *Minerve*: le bill de l'Université Laval, officiellement demandé par l'épiscopat, et combattu par ceux qui inscrivaient la soumission aux évêques en tête de leur programme...

Et cet autre signe des temps:

"Qui ne sait qu'il a fallu épurer l'HISTOIRE DU CANADA de Garneau, pour la troisième édition? Pourquoi? Parce que les éditions précédentes offraient matière à critique au point de vue ecclésiastique. Elles avaient paru, pourtant, et s'étaient aisément écoulées; mais aujourd'hui cela n'eût pas été possible. C'est un signe, n'est-ce pas?"

"Voilà qui est vrai, dit Mgr Fabre; rendons-en grâce à Dieu, et cessons de nous battre!" Mais de

Bellerose à Trudel, de Landry à Tardivel, de Testard de Montigny aux frères Désilets, les ultramontains, encouragés par la décision de Dom Smeulders de ne pas démembrer le diocèse des Trois-Rivières, se sentaient le vent en poupe et reprenaient l'offensive. Ils voulaient des excuses et des réparations pour Mgr Laflèche. Cet excès de zèle risquait de nuire à leur cause, et Mgr Taché, rentré à Saint-Boniface, écrivit à Mgr Laflèche, le suppliant de rester sur ce succès, de ne pas commettre d'imprudence, de ne pas se laisser entraîner par ses amis dans la voie d'exigences dangereuses. Vous auriez l'air, lui dit-il, de donner raison à ceux qui vous appellent intransigeant et autoritaire.[1] Mais les ultramontains n'entendaient pas ces conseils. Le premier ministre de la province, J.-J. Ross, leur devait le pouvoir, et se maintenait par leur refus de s'allier aux libéraux contre lui.

J.-J. Ross venait de saisir le Conseil de l'Instruction publique d'un projet tendant à supprimer les écoles normales pour les annexer aux collèges. Son argumentation, contenue dans sa lettre du 12 mai au surintendant Gédéon Ouimet, était celle-ci: sur 4.495 instituteurs et institutrices, enseignant dans la province, 555 seulement sont diplômés des écoles normales. Cependant 3,467 diplômes ont été accordés depuis la création des écoles normales. Une grande majorité d'élèves de ces écoles profitent donc de leur cours sans intention de se livrer à l'enseignement. Or les écoles normales nous coûtent chaque année $42,000 de subventions, sans parler des frais de réparation aux

1. *Lettre de Mgr Taché à Mgr Laflèche, du 2 mai 1884 (aux archives de l'évêché des Trois-Rivières).*

édifices. Ne serait-il pas avantageux de supprimer ces écoles pour les annexer aux collèges?

On vit, dans cette démarche du trifluvien J.-J. Ross, l'influence de Mgr Laflèche, en conflit avec les écoles normales.

Tandis que les ultramontains reprenaient espoir, un vent de panique souffla chez leurs adversaires. Laval manquait d'argent: le bruit courut qu'elle fermerait plusieurs de ses cours, à la rentrée prochaine. Plus encore: on prêtait à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal l'intention d'ouvrir des cours à Québec. *L'Electeur* écrivit:

"Cela ne nous surprendrait nullement. Nous savions bien que ce n'était pas l'intérêt public qui inspirait à Victoria sa persistance à enseigner à Montréal, mais le désir seul de ruiner l'Université Laval. La chose devient de plus en plus apparente chaque jour."

Cependant Mgr Taschereau séjournait à Rome, et n'y perdait pas son temps.

Le 31 mai, le préfet de la Propagande télégraphia au commissaire apostolique que le démembrement éventuel du diocèse des Trois-Rivières était soumis à la Sacrée Congrégation:

"Je vous annonce que, sur les instances de l'Archevêque, la question de la division du diocèse des Trois-Rivières est déférée à la Sacrée Congrégation.
"Si l'Evêque a quelque chose de plus à exposer, qu'il le fasse connaître."

Ainsi la décision de Dom Smeulders était remise en cause? Et ses pouvoirs n'étaient pas absolus comme on l'avait cru, comme il l'avait cru lui-même, comme le bref l'investissant de sa mission semblait bien le comporter? Les libéraux reprirent la confiance qui leur échappait, et se ré-

jouirent du *succès* de l'archevêque de Québec. En fait de confusion, tous les records étaient battus.

Le télégramme romain arriva trop tard pour empêcher la publication d'une circulaire de Mgr Laflèche, lue et approuvée par Dom Smeulders, et annonçant sa décision. Les fêtes que nous avons dites étaient déjà organisées, aux Trois-Rivières et ailleurs. Les deux camps, marquant tour à tour un avantage ou un échec, depuis des années, se trouvaient dans la position de deux groupes d'armées, sur le front de la grande guerre, prenant, perdant et reprenant des entonnoirs et des tranchées, à grand effort et sans avancer pour autant la victoire ou la défaite finale. C'était au moment où, à la Chambre de Québec, Mercier, de son siège, accusait Mousseau d'avoir vendu à l'entrepreneur Charlebois le contrat pour la construction du Palais législatif; et où les bleus répliquaient en accusant Mercier d'avoir renoncé pour $5,000 aux poursuites contre Mousseau.

On conclut une trêve apparente pour le 24 juin, car la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal voulait donner de l'éclat aux fêtes de son cinquantenaire. Elle eut soin d'inviter les chefs de tous les camps, de tous les groupes. Et les fêtes furent belles en effet. Mgr Fabre chanta la messe solennelle en plein air. C'était au parc Jeanne Mance, au pied du Mont Royal. Sur l'herbe encore humide d'une ondée tombée le matin, six mille personnes s'agenouillèrent. Au premier rang des fidèles on pouvait voir le lieutenant-gouverneur Robitaille, le maire Beaudry, le juge T.-J.-J. Loranger, président de la Société Saint-Jean-Baptiste (il avait une belle tête vigoureuse et franche, le regard d'aplomb, et portait l'impériale, ce qui lui donnait une allure d'officier du Second Empire),

Chapleau, Tassé, Trudel, le curé Labelle, Alexandre Lacoste, Coursol, Rosaire Thibaudeau. Le lendemain, en tête de la cavalcade historique, Ross, Taillon, Wurtele et Mercier défilèrent avec Chapleau. Enfin il y eut un grand banquet où Chapleau, Laurier, Mercier et le juge Routhier firent assaut d'éloquence; une fête nautique sur le fleuve; et un grand congrès national présidé par P.-J.-O. Chauveau — qui avait déjà vu six premiers ministres lui succéder. Parmi les conférenciers du congrès, on entendit encore le juge Routhier, orateur classique des jours de fête nationale. Il exprimait avec un peu trop de rhétorique ses sentiments profonds de religion et de patriotisme. Il y prenait plaisir et soignait ses périodes. On le conçoit: il n'aimait point les interrupteurs. Or un remue-ménage s'opéra pendant son discours: on écartait des chaises pour donner au curé Labelle, arrivé en retard, l'accès des premiers rangs. Arrêté pendant quelques secondes, Routhier enchaîna: "Et quand, Messieurs, vous rencontrerez sur votre route l'homme que l'on a justement nommé un apôtre de la colonisation, saluez, Messieurs, saluez bien bas, car c'est un conquérant qui passe..." Le brillant orateur souleva une acclamation à la taille de son héros.

Et l'on entendit encore, au congrès, Chapleau et Langevin, Mgr Fabre et Mgr Laflèche. L'évêque des Trois-Rivières mit en garde contre l'engouement de ceux qui veulent trop bien et trop souvent parler l'anglais. Il dit: "J'aime assez rencontrer des compatriotes qui parlent mal l'anglais." Et ce fier langage fit encore couler de l'encre.

La fête de la Saint-Jean-Baptiste n'avait procuré qu'une courte trêve. Encore avait-elle fourni à divers personnages un prétexte pour se rencontrer à Montréal sans exciter la curiosité. Et si l'on avait

parlé des enquêtes parlementaires, on avait parlé aussi des difficultés religieuses inextricables. Les ultramontains ne pouvaient admettre le nouvel affront infligé à Mgr Laflèche. J.-J. Ross, débarrassé de la session parlementaire depuis le 10 juin, mit le poids de son autorité dans la balance. Il écrivit, le 1er juillet, à Dom Smeulders:

"...Je puis vous affirmer, Excellence, que pour un homme impartial et non préjugé il n'existe pas une bonne raison, pas une seule, pour justifier le morcellement du diocèse des Trois-Rivières. Tout au contraire, la simple équité, le respect dû à la propriété, la foi des contrats, disons plus, les convenances les plus élémentaires commandent impérieusement son intégrité. Plus des trois quarts du clergé de cette province entretient les sentiments de la plus vive sympathie et de la plus grande admiration pour Mgr Laflèche, et partage complètement ses convictions, et c'est la plus profonde estime que j'ai moi-même pour mon vénéré évêque diocésain et la certitude où je suis de la justesse de sa cause qui me font parler...

"Vous avez dû également vous convaincre que le libéralisme si bien patronné et acclimaté dans ce pays, et contre lequel Mgr Laflèche a constamment lutté, est le même que le libéralisme européen, et que si son action dissolvante et néfaste n'est pas aussi apparente ici qu'elle l'est en Europe, c'est qu'elle n'a pas encore eu le temps de se produire dans toute sa malice. Du reste, les choses vont très vite depuis quelque temps, et si Rome elle-même frappe ses plus zélés défenseurs, on peut s'attendre à des cataclysmes. Dieu veuille que les hommes qui persécutent aujourd'hui Mgr Laflèche ne soient pas les premières victimes de leur aveuglement.

"Pardonnez, Excellence, la franchise de cette lettre. Puisque vous avez été envoyé ici par le Souverain Pontife pour connaître la vérité, j'ai cru qu'il m'était permis de vous dire en toute sincérité que le morcellement du diocèse des Trois-Rivières (qui n'aurait pas sa raison d'être même dans vingt ans) serait considéré dans les circonstances présentes comme le triomphe d'une cause non avouable, et comme une persécution injustifiable contre le plus méritant et le plus courageux défenseur

du Saint-Siège et des vraies doctrines catholiques parmi nous.

"Veuillez agréer, Excellence, l'hommage du plus profond respect.

J.-J. ROSS."

John-J. Ross n'était pas un briseur de vitres. Son geste décelait une conviction profonde, une souffrance intime. Et ses fonctions décuplaient la portée de la démarche. Le premier ministre de la province tenait le même langage que le sénateur Bellerose. Et Mgr Taché aussi; l'archevêque de Saint-Boniface écrivait au cardinal Simeoni:[1]

"...Je suis évêque depuis trente-quatre ans. Pendant plus de vingt ans, j'ai été membre de l'épiscopat de la province de Québec. Depuis que je suis archevêque de Saint-Boniface, j'ai continué à suivre avec le plus vif intérêt tout ce qui touche à mon pays natal. J'aime Québec où je suis né. J'aime Montréal où j'ai été élevé. J'aime Mgr Laflèche qui, pendant douze ans, a partagé les travaux des missionnaires. J'aime tous les hommes qui sont engagés dans cette lutte déplorable. J'aime par-dessus tout l'Eglise, qui souffre de ces dissensions.."

Et il demandait la permission de dire "à genoux et les larmes aux yeux" ce qu'il avait dans le cœur:

"...Toutes les mauvaises doctrines font école au Canada comme en Europe; ne pas convenir de cela, c'est s'endormir ou s'aveugler sur la situation réelle, ou vouloir endormir les autres...

"...La demande de la division du diocèse des Trois-Rivières ne peut pas paraître, à moi et à des milliers d'autres avec moi, autre chose qu'un acte de vengeance

---

1. *Texte communiqué par Mgr Taché à Mgr Laflèche, par lettre du* 11 *juillet* 1884 *(aux archives de l'évêché des Trois-Rivières).*

et un immense scandale pour les neuf-dixièmes de ceux qui la connaissent...

"...Humainement parlant, je ne vois qu'un seul remède à la situation; ce serait une enquête canonique sur toutes les difficultés religieuses en Canada...

"...Aujourd'hui l'Archevêque de Québec est à Rome pendant qu'un Commissaire Apostolique est dans sa province. Il faut beaucoup de bonne volonté pour trouver un sujet d'édification dans un procédé de ce genre. Le moins qu'on puisse dire est que cela cause bien des surprises et bien des regrets..."

Le 4 juillet, la ville des Trois-Rivières célé-le 250e anniversaire de sa fondation, Mgr Laflèche, dans son sermon, fit ressortir l'étroite alliance de la religion et de la politique, de l'Eglise et de l'Etat, dans l'histoire et dans la mission du peuple canadien. Depuis Jacques Cartier qui planta une croix — acte religieux — portant l'écusson: Vive le Roi de France! — acte politique...

L'intrépide évêque ne craignit pas d'évoquer une autre question brûlante:

"Même après la conquête, l'œuvre des missions n'a pas été abandonnée, en dépit des obstacles suscités par l'Angleterre et des persécutions dirigées contre nous. Le gouvernement anglais, en effet, n'avait pas plus le droit de s'emparer des biens des Jésuites que vous n'avez le droit de vous emparer de la terre de votre voisin. Ce sont des biens d'Eglise, et ces biens doivent être restitués à l'Eglise. Nous y avons droit; il n'y a pas de prescription à cet égard, et nous devons les réclamer sans cesse..."

Evoquant enfin les missions de l'Ouest, Mgr Laflèche, avec l'éloquence vibrante où passait toute son ardente conviction et qui lui donnait tant d'emprise sur ses fidèles, s'écria:

"Ah! peuple canadien, puisses-tu toujours comprendre

ainsi ta mission, et ne pas te laisser égarer par les conseils des hommes pervers qui veulent te séparer de l'Eglise ta mère, pour te faire entrer dans les rangs d'une société maudite, le corps de Satan..."

Il s'agissait encore de la franc-maçonnerie. Tandis qu'on pouvait le croire accablé, tout au moins occupé à sa défense personnelle, Mgr Laflèche voyait bien plus haut, et adjurait le peuple canadien de ne pas faillir à sa mission. Mgr Laflèche était aux Trois-Rivières ce qu'il avait été dans l'Ouest, ce qu'il eût été à Londres, à Paris, en Afrique ou en Chine: un missionnaire.

* * *

Le nouvel incident relatif à la division du diocèse trifluvien ne rassurait pas les professeurs de l'Ecole de Médecine. Ils avaient eu, aux mois d'avril, mai et juin, un sérieux accrochage avec le Dr E.-P. Lachapelle, secrétaire de la Faculté de Médecine de la succursale Laval. Le Dr Lachapelle dénonçait une fraude aux derniers examens de l'Ecole Victoria. Des élèves auraient connu à l'avance les questions posées par deux des examinateurs. Libéral, ami de Beaugrand et de Thibaudeau, le Dr Lachapelle communiqua son accusation à la *Patrie* et au *Star*. Le Dr Desjardins lui écrivit à la fois pour lui reprocher cette manière de procéder et pour le prier de mettre à la disposition d'un comité d'enquête formé à l'Ecole les documents originaux sur lesquels il se fondait. Le Dr Lachapelle refusa: l'écriture des originaux trahirait ses informateurs; et d'ailleurs il préconisait une enquête devant les tribunaux, non devant le Conseil de l'Ecole. Il s'ensuivit entre les deux médecins une correspondance aigre-douce, que le Dr Lachapelle fit publier par la *Patrie*. Le Dr Des-

jardins attribua le geste du secrétaire de la Faculté de Médecine Laval au dépit de n'avoir pu écraser l'Ecole. Lachapelle redoubla ses coups, accusant l'Ecole Victoria "de se rendre coupable, depuis longtemps, de relâchement, de négligence et d'irrégularité, tant dans son enseignement que dans ses examens... Je répète que depuis plusieurs années, les abus sont habituels et non pas accidentels dans cette institution..."

L'Etendard entra en lice, asséna des colonnes d'articles au Dr Lachapelle. L'affaire se tassa, sans que l'Ecole apparemment perdît de sa popularité. Mais la rentrée scolaire approchait, et nulle décision n'était prise quant à la position de l'Ecole vis-à-vis des autorités religieuses. Dans cette incertitude, des étudiants hésitaient à s'inscrire. Le 3 juillet, les délégués de l'Ecole — les Drs d'Orsonnens et Desjardins, l'abbé Caisse et l'avocat Pagnuelo — présentèrent une requête à Dom Smeulders. Ils exposaient que l'Ecole, ses professeurs et ses élèves se trouvaient encore "sous le coup d'une sentence injuste, arbitraire et tyrannique de privation des sacrements, comme rebelles à l'Eglise", qu'aucune réparation publique ne leur avait été faite, et que cette situation pouvait, à la veille de la rentrée scolaire, porter un préjudice considérable à l'Ecole — déjà presque ruinée par les voyages de ses délégués à Rome, par les dépenses assumées pour la défense de ses droits. Ils demandaient au commissaire apostolique de les rassurer et de hâter son jugement définitif.

Mais la décision semblait de plus en plus échapper au commissaire apostolique. Soit que, débordé, il s'en remît à Rome; soit que les démarches de Laval eussent fait restreindre ses pouvoirs. La décision suivante sur la question universitaire fut

prise le 11 août par les cardinaux de la Propagande, et approuvée par le pape dans l'audience du 14. Le 23, le cardinal Simeoni en envoya le texte à Dom Smeulders. Cette décision comportait quatre points:

1°—Le Saint-Siège reconnaît l'Université Laval, y compris sa succursale, comme unique université catholique au Canada; les évêques sont exhortés à aider Laval, les séminaires et collèges à s'y affilier.

2°—"Le Saint-Siège déplore hautement que la fusion de l'Ecole de Médecine de Montréal avec la succursale Laval et la séparation de ladite Ecole avec l'Université Victoria, n'aient pas eu lieu."

3°—"L'archevêque de Québec et l'évêque de Montréal, vu les circonstances actuelles, laisseront l'Ecole de Médecine catholique et ses hôpitaux dans le statu quo."

4°—Pour aider l'Université Laval, une part déterminée lui sera réservée sur les honoraires de certaines messes basses.

Le Saint-Siège favorisait évidemment l'Université Laval. Les Jésuites apprirent en outre que Mgr Taschereau sollicitait la permission de régler la question de leurs "biens" avec le gouvernement provincial. L'influent abbé Brichet, directeur du Séminaire français à Rome, avait préparé le terrain, en tenant à peu près ce langage: la Compagnie de Jésus soulève trop l'hostilité de l'opinion protestante et des députés anglais pour recouvrer ses biens au Canada; au contraire, l'archevêque de Québec peut les obtenir pour son Université; laissez-le faire, et il s'engagera secrètement à remettre

500,000 francs à la Compagnie.[1] Les Jésuites réfutèrent ce raisonnement: c'est nous qui avons été spoliés; c'est nous qui devons traiter, et non pas l'archevêque; c'est nous qui devons toucher l'indemnité, et non pas l'Université. Les Jésuites s'enfoncèrent dans la mêlée, en liaison avec les ultramontains. Un Jésuite, le P. Joseph Grenier, ancien professeur au collège Sainte-Marie et au noviciat du Sault, enseignait la philosophie au Séminaire des Trois-Rivières, et assurait le contact avec Mgr Laflèche. Et J-.J. Ross écrivit de nouveau à Dom Smeulders. Cette querelle insufflait décidément de l'énergie aux plus timorés: le premier ministre combattrait personnellement tout règlement non équitable, c'est-à-dire transportant les biens des Jésuites à une autre institution.[2]

Le 12 septembre, Mgr Fabre communiqua au Dr d'Orsonnens les passages de la décision romaine concernant l'Ecole de Médecine.

L'Electeur chanta victoire (13 septembre):

"L'Université Laval a reçu hier communication d'un décret de Rome la proclamant seule université catholique du Canada. L'Ecole Victoria reste une école particulière laïque, dépourvue du patronage du Saint-Siège.

"C'est un succès considérable pour l'Université Laval en même temps qu'un résultat visible du voyage de Mgr l'Archevêque à Rome.

"Tous ceux qui ont sincèrement à cœur le but que se proposent des institutions de ce genre ne peuvent aussi qu'admettre que c'est là le triomphe d'une juste cause..."

---

1. *Documents produits par Honoré Mercier à la Législative, séance du* 28 *juin* 1888 *(Débats de la Législature de Québec pour* 1888, *p.* 1256 *et suivantes).*

Autres pièces aux archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal (Dossiers "Biens des Jésuites").

2. *Mémoire du* 26 *août* 1884; *Archives du collège Sainte-Marie, à Montréal.*

Et *L'Etendard* protesta, ne voulant pas du statu quo, mais une réparation complète, et refusant à Laval le monopole de la faveur apostolique. Dans son article, le sénateur Trudel appela Laval "une institution intéressée à étouffer chez nous tout progrès supérieur aux siens et à empêcher ici le haut développement des études scientifiques et professionnelles, comme elle n'a cessé de travailler à le faire depuis vingt ans, en nous empêchant d'avoir ici notre université".

Il termina ainsi:

"Il sera permis à des institutions indépendantes de prendre un légitime essor jusqu'au moment où, dans sa sollicitude paternelle, il plaira au Saint-Siège de leur accorder les privilèges qu'elles sauront mériter par leurs fortes études, l'excellence et la sûreté de leur enseignement.

"Nous espérons avec une confiance inaltérable que les décisions définitives ne refuseront pas ces avantages aux catholiques de la région de Montréal."

La *Minerve* appela cet article de *L'Etendard* un scandale d'une extrême gravité. Car, dit-elle, le décret du 27 février 1883, ordonnant aux catholiques d'aider l'Université Laval, n'est pas abrogé:

"Son article est le cri de l'orgueil, le cri de la révolte, le cri de l'insubordination. L'Etendard *n'est avec Rome qu'autant que Rome peut lui convenir. Du moment que Rome parle dans un sens contraire à ses vues, à ses passions, à ses intérêts, il fait entendre le cri qui a perdu tant d'autres: Non serviam!"*

En réalité, le succès de Laval n'était pas si complet. L'Université pouvait garder sa succursale à Montréal; mais l'Ecole de Médecine pouvait subsister, avec le concours de l'Hôtel-Dieu. Les dispen-

saires et la Maternité lui étaient de nouveau ouverts. Ce fut peut-être une habileté des partisans de Laval que de crier victoire, afin de laisser entendre que l'Ecole de Médecine était et restait au ban de l'Eglise.

Le mandement de Mgr Fabre annonçant la décision romaine fut émis le 14 septembre et lu dans les églises du diocèse le 21:

"La volonté du Chef Suprême de l'Eglise et du premier Pasteur de nos âmes se manifeste avec plus de force que jamais par rapport à une question qui agite depuis longtemps les esprits parmi nous, je veux dire la question universitaire. Ces jours derniers, il nous était communiqué, par une voix autorisée, une nouvelle décision du Saint-Siège, et cette décision est tellement péremptoire et finale que, non seulement elle n'admet aucune réplique, mais qu'elle demande encore un acte loyal et chrétien d'obéissance à ceux dont elle contrecarre les vues et les opinions le plus directement.

"Après avoir discuté de nouveau cette question, la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 11 août dernier, en est venue à la conclusion que l'on devait s'en tenir aux décisions déjà données en conformité avec les décrets du 1er février 1876 et du 27 février 1883. Dans l'expression de ses intentions, la Sacrée Congrégation expose qu'elle reconnaît comme UNIQUE université catholique dans la province L'UNIVERSITE LAVAL ET SA SUCCURSALE A MONTREAL, et là-dessus elle donne aux évêques les avis qu'elle croit opportuns, entre autres choses qu'ils aient soin d'amener l'affiliation de leurs collèges et séminaires à l'Université Laval si cette affiliation n'est pas déjà effectuée.

"Le Saint-Siège déplore hautement que l'union désirée de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal avec la succursale, et sa séparation d'avec l'Université Victoria, n'aient pas eu lieu. L'Ecole de Médecine et ses hôpitaux, vu les circonstances actuelles, seront laissés dans le statu quo.

"Cette décision de la Sacrée Congrégation a été approuvée dans tous ses points par Notre Très Saint Père

le Pape, et communiquée aux évêques de cette province, avec ordre de la mettre à exécution.

"C'est l'heure ou jamais de montrer notre esprit de foi et d'obéissance. Non pas de cette obéissance chagrine et ergoteuse qui se soumet à force majeure en public et qui discute dans son particulier, qui proteste hautement de sa soumission tout en faisant de secrètes réclamations et en laissant échapper de sourds murmures ou des blâmes amers contre les volontés du Saint Père..."

Le mandement annonçait que tout écrit portant le blâme, la suspicion ou la désobéissance contre cette décision impliquerait une faute grave. Et faute grave aussi la lecture de ces écrits, l'abonnement aux journaux qui les publient:

"Il sera du devoir de tout catholique sincère de renvoyer les journaux qui se feraient les propagateurs des opposants aux idées du Saint-Siège et de l'autorité diocésaine, dans les matières qui toucheront à l'obéissance audit Décret."

L'Etendard publia le mandement le lundi, comme les autres journaux, et ajouta:

"Nous nous empressons de faire, à la suite de notre évêque, acte de soumission respectueuse aux ordres du Saint-Siège et d'obéissance au mandement ci-dessus qui les promulgue."

La *Minerve* ne voulut pas suspecter la bonne foi ni la sincérité de cet acte de soumission. On put croire, sur ce point capital, la discussion close. Quant à l'affiliation des collèges à l'Université, la Propagande avait émis un voeu, non un ordre. Sur dix-huit collèges de la province, seize étaient affiliés à Laval. Mais les deux plus importants, le collège Sainte-Marie et le collège de Montréal — deux institutions montréalaises — firent la sourde oreille. Ils appartenaient à des ordres puissants —

Jésuites et Sulpiciens — et nullement disposés à se placer sous la férule de Laval.

Mais qu'apprend-on? La décision romaine portait: "Que l'archevêque de Québec et l'évêque de Montréal, vu les circonstances actuelles, laissent l'Ecole de Médecine catholique et ses hôpitaux dans le statu quo." Dans sa communication à l'Ecole de Médecine et dans son mandement, Mgr Fabre avait omis le mot "catholique" appliqué à l'Ecole. Quand celle-ci connut le texte intégral, elle ne douta point d'une omission volontaire — entraînant sur l'Ecole un soupçon d'hérésie. Nouveau scandale. Nouvelle effervescence. Le 26 septembre, le Dr d'Orsonnens communiqua une rectification aux journaux, "afin de ne pas laisser les esprits, à quelques jours de la rentrée scolaire, sous l'impression que l'Ecole est condamnée ou n'est pas reconnue *catholique*".

Des journaux insérèrent la protestation; d'autres la mirent au panier. *L'Electeur* l'inséra en se déclarant sceptique: à ses yeux, l'Ecole de Médecine, son personnel et ses étudiants, restaient condamnés.

Les Drs d'Orsonnens et Desjardins, accompagnés par Pagnuelo, prièrent Mgr Fabre de rétablir, en bonne justice, le mot "catholique" supprimé dans son mandement. Ils demandaient aussi une révocation de la condamnation prononcée par Mgr Taschereau contre l'Ecole. La même démarche s'accomplissait par lettre auprès des évêques de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke. Econduite, l'Ecole pria le commissaire apostolique, dans une nouvelle requête, d'obliger l'archevêque de Québec, l'évêque de Montréal et les autres évêques qui avaient publié la condamnation, à la révoquer "publique-

ment, formellement, en termes clairs et non équivoques".

Puis le Dr Desjardins repartit pour Rome.

A Québec, où les deux chefs de police, Jean de Beaufort et Benjamin Trudel, avaient terminé leur déballage, Tarte livrait à son tour de malicieuses révélations devant le comité d'enquête sur l'affaire Mercier. Il parlait de la dernière tentative de coalition dans laquelle il avait trempé "pour remédier à la désorganisation du parti conservateur provoquée par l'élément bigot que l'on nomme castor". Un membre de l'épiscopat, dit Tarte, approuvait et encourageait notre initiative. A sa demande, M. François Langelier, ministre éventuel du cabinet de coalition, s'est engagé par écrit à maintenir la composition et les pouvoirs du Conseil de l'Instruction publique, à laisser au clergé le contrôle des manuels de religion et de morale.

L'époque de la rentrée scolaire arrivée — en octobre — Laval ouvrit sa succursale avec éclat; sa Faculté de Médecine ne comptait pas cinquante élèves. L'Ecole ouvrit avec autant d'éclat; Mgr Vinet, de nombreux prêtres, les sénateurs Trudel et Bellerose, assistèrent à la cérémonie; le docteur-sénateur Paquet et Siméon Pagnuelo prononcèrent des discours; et surtout l'Ecole compta cent cinquante élèves. Trois semaines plus tard, elle célébra la fête de son patron Saint Luc par une cérémonie religieuse à Notre-Dame; le maire Beaudry y assista au premier rang, une foule de prêtres et de laïcs emplit la nef.

La succursale Laval fut tout de suite le théâtre d'une petite révolte, qui trahit bien l'extension du trouble. Les étudiants montréalais refusèrent de se soumettre aux règlements de Québec, jugés trop

sévères. Il leur était défendu de faire partie des clubs politiques, d'écrire dans les journaux, d'aller au théâtre. À titre de symbole, ils refusèrent de revêtir la toge pour assister aux cours. Et ils menacèrent de passer, les uns à la Faculté de Droit de McGill, où enseignaient deux Canadiens français, les chefs libéraux Lareau et Robidoux, les autres— comble d'horreur pour Laval! — à l'Ecole de Médecine Victoria.

L'abbé Hamel avait été nommé recteur de la succursale montréalaise de Laval, parce qu'il y fallait un homme d'expérience et un homme à poigne. Il pensa prendre la manière forte. Il demanda aux étudiants:

—Voulez-vous, oui ou non, vous soumettre aux règlements de l'Université?

Six seulement répondirent oui. Quarante étudiants en droit se réunirent, nommèrent un bureau (A.-E. de Lorimier, président; Wilfrid Mercier, vice-président; Philippe Demers, secrétaire; Donat Brodeur, assistant-secrétaire), et envoyèrent une requête aux juges Mathieu et Loranger, ainsi qu'aux avocats les plus renommés de la ville, pour demander la fondation d'une école de Droit indépendante. L'abbé Hamel, flairant une machination des ennemis de Laval, courut à Québec, consulta ses collègues... et capitula. Les étudiants montréalais assistèrent aux cours sans toge. Cela ne valait-il pas mieux, pour l'abbé Hamel, que de les voir passer à l'Ecole Victoria? Car, avec un tel épilogue, la révolte estudiantine aurait bien pu apporter à la longue et retentissante querelle une solution imprévue.

Montréal donnait décidément bien du mal à l'Université, à ses amis, à ceux qui partageaient

ses tendances. Les ultramontains assiégeaient si visiblement Dom Smeulders que les libéraux renoncèrent auprès de lui. Ils comptaient plutôt sur les démarches de Mgr Taschereau. On ne cachait presque plus que l'archevêque se plaignait à Rome du commissaire apostolique, et travaillait à obtenir la division du diocèse des Trois-Rivières. Cette dernière affaire était, on le sait, reprise en considération par la Propagande. Le vicaire général Luc Désilets (le frère de Gédéon Désilets, du *Journal des Trois-Rivières*), procureur de Mgr Laflèche, se lamentait qu'on lui laissât à peine le temps de préparer la défense de son évêque et de communiquer ses documents aux cardinaux. Le 5 octobre 1884, le pape décréta:

"Le principe de la division du diocèse est maintenu: mais cette division ne devra pas se faire avant qu'un nouveau commissaire apostolique soit envoyé dans la province du Canada."

Les pouvoirs de Dom Smeulders étaient virtuellement suspendus. Les libéraux le traitèrent de façon cavalière. La guerre flambait dans toute la province, les ultramontains faisant des charges épiques, à corps perdu; Laval mettant plus de diplomatie dans ses démarches; le groupe de la *Patrie* cherchant à ridiculiser ses adversaires sous un déluge de sobriquets et de plaisanteries; Tarte conduisant au combat ses deux journaux, le *Canadien* et l'*Evénement,* comme un cavalier infatigable userait deux montures; Chapleau et la *Minerve* ne perdant aucune occasion de vengeance contre Trudel, et Langevin d'autant plus rapproché des castors que son inimitié croissante pour Chapleau frisait la haine.

Langevin possédait à Québec le *Courrier du Canada,* dirigé par son gendre Thomas Chapais. En

octobre, il acquit à Montréal le *Monde*, dont Vanasse, député de Yamaska aux Communes, devint rédacteur en chef. Vanasse, trapu, chevelu (ses adversaires disaient: mal peigné), actif, était pour Langevin un homme sûr. De la sorte, trois journaux montréalais représentèrent les trois fractions du parti conservateur dans la province: *L'Etendard* interprétait le groupe castor, de Trudel et Bellerose à Charles Thibault; la *Minerve*, le groupe Chapleau; et le *Monde*, le groupe Langevin-Caron. Il y eut autre chose. C'est Blumhart, gendre de Sénécal, qui avait vendu pour $28,000 à la compagnie de Langevin le titre, la liste d'abonnés et les dettes actives du *Monde*. Le lendemain de la vente, il publia sur les mêmes presses, avec le même personnel, le *Nouveau-Monde*. Protestations. Menaces de procès. Blumhart renonça au *Nouveau-Monde* et publia la *Presse* (20 octobre 1884), qui s'annonça "conservateur indépendant". Blumhart était, comme son beau-père, habile en affaires, et dévoué à Chapleau. En somme, Sénécal et Dansereau, par l'intermédiaire de Blumhart, cédaient à Langevin le *Monde*, impossible à renflouer, et fondaient aussitôt la *Presse*, pour défendre Chapleau contre ses adversaires politiques—et surtout contre Langevin.

Ainsi qu'il était prévu, Rodrigue Masson fut nommé lieutenant-gouverneur, à l'expiration du terme de Robitaille. Esprit meublé, taille imposante, et belles traditions de famille. L'année précédente, Mgr Bourget avait effectué son dernier déplacement pour assister la châtelaine de Terrebonne — la mère de Rodrigue Masson — qui s'éteignait doucement, en grande dame, dans son manoir. Le vieil évêque disait à sa vieille amie: "Votre maison est splendide, Madame, mais vous habiterez désormais une maison bien plus belle

encore." Dans Terrebonne, on aimait le curé Labelle, on acclamait Chapleau, on respectait Monsieur Masson. Et dans toute la province, on prononçait avec déférence "les Masson de Terrebonne", sans ponctuation après Masson, tant ce nom estimé appelait le parchemin de noblesse. Le 7 novembre, ce grand bourgeois conservateur prêta serment entre les mains d'un grand bourgeois libéral, sir Antoine-Aimé Dorion, juge en chef. Classé comme ultramontain, Masson s'était beaucoup moins avancé dans les grandes disputes en cours que les sénateurs Trudel et Bellerose. Il avait, il est vrai, en 1881, signé la requête du comté de Terrebonne contre le bill de l'Université Laval. Mais Laval fut assez diplomate pour feindre l'oubli: une délégation universitaire alla féliciter le lieutenant-gouverneur. Masson était simple, mais sa femme, une Anglaise de Québec, parlant couramment le français, anticipait le jour où les valets de pied l'annonceraient en ces termes à la porte des salons: "Lady Masson".

Mgr Taschereau et l'abbé Bégin quittèrent Rome le 14 novembre. Mgr Taschereau rapportait un indult, daté du 14 octobre, et l'autorisant à régler la question des biens des Jésuites avec le gouvernement de Québec. L'archevêque et son compagnon arrivèrent à Lévis, par le train d'Halifax, le 1er décembre. François Langelier, maire de Québec, et son beau-frère le grand vicaire Légaré, étaient venus au-devant des voyageurs. A Québec, ils montèrent dans la voiture de Monseigneur, avec le juge Taschereau, frère de l'archevêque. Fanfare, cloches, oriflammes, illuminations: Québec fit une réception triomphale à son archevêque. Sous le ciel bas et sombre d'une soirée neigeuse, le dôme de l'Université et les cloches de la Basilique se détachèrent en traits de feu — tremblotants, car c'était la lu-

mière au gaz. On cita, parmi les maisons les mieux pavoisées, celles de Pantaléon Pelletier, du maire François Langelier, de Charles Langelier. Mais le Cercle Catholique avait aussi allumé quelques lampions; ce que *L'Evénement* commenta ainsi:

"Le Cercle Catholique a illuminé hier.

"S'il y a moyen d'être plus hypocrite, qu'on le dise!"

Le même jour, à Québec, quelques heures avant l'arrivée de Mgr Taschereau, Dom Smeulders avait pris le train du chemin de fer du Nord à destination des Trois-Rivières. La "cité de Laviolette" lui fit une réception aussi triomphale que celle de la "cité de Champlain" à Mgr Taschereau, à la même heure. On refusa de voir dans cette coïncidence l'effet du hasard. *L'Electeur* écrivit (3 décembre) :

"En d'autres temps, cette manifestation n'aurait rien eu que de louable. Mais le jour même où tout l'archidiocèse devait se réjouir de l'heureux retour de son premier pasteur, où l'on s'attendait à voir le délégué apostolique, que l'on savait en cette ville, prendre part aux réjouissances publiques; un pareil jour, disons-nous, la manifestation trifluvienne avait trop l'air inspirée par le dépit pour ne pas provoquer des commentaires dans le public."

L'opinion en fut persuadée: Dom Smeulders a volontairement quitté Québec à temps pour ne pas recevoir Mgr Taschereau, et les Trifluviens ont contre-manifesté en donnant tant d'éclat à sa réception, bien qu'il n'en fût pas à sa première visite dans leur ville! *L'Electeur* parla crûment (5 décembre) :

"Mgr Smeulders a froissé dans cette circonstance la population catholique de cette ville."

Aux Trois-Rivières, le maire Sévère Dumoulin remit à Dom Smeulders une adresse protestant contre toute division du diocèse, et ne ménageant pas ceux qui la demandaient:

"...Ici, comme en Europe, il y a des hommes qui en veulent à l'Eglise, et qui s'acharnent à persécuter ceux qui la servent dans la sincérité de leur cœur. Nous en avons un exemple frappant dans la personne de notre vénérable évêque, qui est en ce moment en butte à toutes les attaques de la perfidie, uniquement parce qu'il est comme un mur devant le flot montant de l'irréligion et des erreurs mille fois condamnées par les Souverains Pontifes. C'est non seulement à sa personne que l'on s'attaque, c'est encore aux œuvres qu'il a entreprises, à l'Eglise qu'il dirige avec lumière et charité.

"Oui, Excellence, une tentative aussi déloyale qu'étonnante a été faite pour arracher au pasteur une partie importante de son troupeau, pour briser les liens qui unissent les diocésains des Trois-Rivières dans une même communauté d'intérêts religieux et temporels; et cela, d'une manière occulte, en dehors de ce que prescrit le droit.

"Or, comme nous devions subir une partie des maux qui résulteraient du succès de cette regrettable entreprise, et vu que nos intérêts, même matériels, en seraient gravement affectés, permettez-nous, Excellence, puisque nous avons aujourd'hui l'honneur de nous trouver en présence de votre personne vénérée, de vous prier de porter nos plaintes jusqu'aux pieds du Souverain Pontife, afin que dans sa bonté Sa Sainteté daigne nous faire justice.

"Nous croyons pouvoir dire en toute vérité que peu de populations ont été appelées à faire plus de sacrifices que la nôtre pour posséder un siège épiscopal. Dans l'espace de trente années, nous avons dépensé pour cette œuvre des sommes considérables, et voilà qu'à la veille de jouir du fruit de nos sacrifices, nous sommes menacés de nous voir dans l'obligation de les recommencer.

"...Au reste, trop d'actes de supercherie et trop de mensonges se rattachent aux procédés qui ont été sui-

vis en cette affaire pour que nous puissions y voir l'œuvre de Dieu.

"Votre Excellence sait que dans tout le pays il n'y a qu'une voix parmi les amis du bien pour répéter que cette tentative de division a toutes les apparences d'un grave délit..."

L'Electeur poursuivit là-dessus (6 décembre) :

"L'adresse préparée à l'évêché des Trois-Rivières, puis remise à M. le maire Dumoulin pour être présentée à Mgr Smeulders, l'autre jour, contient une virulente dénonciation de tous ceux qui demandent la division du diocèse. Ceux-ci sont traités d'intrigants, de menteurs et de quelque chose de pis encore.

"Or tout le monde sait que ce sont des évêques et des prêtres qui demandent cette division... Il n'y a pas un seul laïc mêlé à cette affaire.

"C'est donc sur une partie de notre clergé que retombent toutes les injures lancées par l'adresse des citoyens des Trois-Rivières.

"Mgr Smeulders a consenti néanmoins à accepter cette adresse, et il a même répondu en termes flatteurs.

"Où allons-nous, grand Dieu!"

— Oui, où allons-nous, répondit le *Nouvelliste,* indigné du ton sur lequel Pacaud et Charles Langelier parlaient du délégué apostoligue. Thomas Chapais, dans le *Courrier du Canada,* releva aussi "les insolences de l'organe libéral"; et la *Minerve* reconnut que l'*Electeur* traitait Dom Smeulders "comme si Son Excellence était un simple député conservateur".

Cependant, dès le 1er décembre — dès l'arrivée de Mgr Taschereau — on avait annoncé le prochain départ du commissaire apostolique.

Il est rappelé! s'écrièrent les libéraux. C'est une

victoire pour Mgr Taschereau — et pour nous! En même temps, la *Patrie* annonça (9 décembre 1884):

"Notre ami M. l'abbé Elphège Gravel, curé de Saint-Hyacinthe, qui se trouve en ce moment à Rome, vient d'être choisi comme chargé d'affaires du Séminaire de Québec et de l'Université Laval.

"L'archevêque, avant de quitter Rome, l'a nommé son vicaire général et son procureur général auprès des congrégations romaines.

"Les nombreux amis du nouveau dignitaire seront heureux de voir les hautes qualités du curé de Saint-Hyacinthe si bien appréciées."

Enhardis, les libéraux reprirent l'offensive sur toute la ligne. Le 10 décembre, Mercier, libéré de l'enquête parlementaire, fit dans une salle de la *Patrie* une conférence sur Charles Laberge. Et il en vint aux attaques que les précurseurs de Trudel avaient dirigées contre Laberge et l'école libérale. Dans ce temps-là, dit-il, c'est la *Minerve* qui répandait ces préjugés; aujourd'hui, si la *Minerve* est foudroyée par les anathèmes de l'*Etendard,* c'est bien fait pour elle. L'école politico-religieuse avec laquelle Charles Laberge eut maille à partir, voilà l'ennemi, déclara Mercier:

"L'ennemi de l'Eglise canadienne dont elle menace de détruire la sainte auréole en la traînant dans la fange des luttes de partis; l'ennemi du clergé au sein duquel elle a introduit des divisions mortelles, propres à lui enlever la force dont il a tant besoin pour les grandes œuvres confiées à son zèle; l'ennemi de nos institutions politiques... l'ennemi du peuple...

"...Laberge a combattu cette école, dans la presse, à la tribune, sur les hustings, partout où il l'a rencontrée; cette guerre qu'il lui a faite, ce n'était pas tant comme libéral que comme catholique. Car, comme libéral, il pouvait laisser faire cette école sans danger, ses excès

devant tuer un jour ou l'autre les intérêts conservateurs qu'elle voulait servir; mais, comme catholique, il la considérait avec raison comme l'ennemi des intérêts religieux qu'elle feignait de protéger...

"Je le dis sans crainte d'être démenti. Il n'y a pas d'impies ni d'athées dans les rangs du parti libéral; il peut y avoir quelques hommes que les luttes injustes et les calomnies calculées de l'école politico-religieuse ont poussés vers l'indifférence, mais ce sont de très rares exceptions, que le parti n'est pas appelé à juger. D'ailleurs, que les conservateurs comptent ceux qui, dans leurs rangs, sont malades sous ce rapport, et songent à les guérir avant de s'occuper de nous. Et ils auront assez à faire.

"Le parti libéral est un parti politique, qui ne demande compte à personne de ses croyances religieuses, qui respecte toutes les convictions sincères, et affirme hautement que dans ce pays tous les citoyens ont droit à une part égale d'estime et de protection, quelles que soient leurs opinions religieuses ou leur nationalité..."

Les ultramontains avaient, en Chapleau et en Mercier, les deux grands chefs politiques pour ennemis.

On observa que Mercier s'alliait naguère, contre Mousseau, à ces castors si méprisés. La *Patrie* défendit Mercier:

"M. Mercier ne s'est jamais allié aux castors. Au contraire, jamais homme n'a plus sincèrement et plus ouvertement méprisé cette école néfaste et anti-nationale.

"Mais, comme chef de l'opposition, il avait un devoir à remplir: celui de renverser un gouvernement. Devait-il refuser l'aide de ceux qui venaient se joindre à lui pour combattre l'ennemi commun?"

Pour occire des ultramontains, la *Patrie* se retrouvait avec Mercier, sans réserve.

Dom Smeulders quitta Montréal pour retourner à Rome le 29 décembre, refusant toute démons-

tration. Malgré cette consigne, un interminable défilé de prêtres et de laïcs emplit la maison des Oblats, rue de la Visitation. La file des équipages embouteillait la rue. Même encombrement aux abords de la gare Bonaventure. L'élite montréalaise saluait une dernière fois le délégué apostolique, vénérable défenseur de la bonne cause. On remarquait le recteur Turgeon et ses Pères Jésuites, le Supérieur Colin et ses Sulpiciens, le Supérieur Lefebvre et ses Oblats. Et parmi les laïcs: tous les professeurs de l'Ecole de Médecine, le Dr d'Orsonnens en tête, le sénateur Trudel, Louis Beaubien, le maire Beaudry, l'ancien maire Rivard, le recorder de Montigny, Alphonse Desjardins, Charles Thibault, Siméon Pagnuelo... bref, tout l'état-major ultramontain.

Dom Smeulders avait passé quatorze mois au Canada (21 octobre 1883 - 29 décembre 1884). Le *Star*, qui obtenait souvent la primeur des nouvelles religieuses — au scandale des ultramontains, flairant quelque relation du côté de Laval au profit de ce journal anglo-protestant — le *Star* publia cet article irrespectueux, reproduit par l'*Electeur* du 3 janvier et par la *Patrie* du 7 :

"Mgr Smeulders a-t-il été rappelé par le Saint-Siège, ou bien est-il parti de son bon gré?

"Il a été virtuellement rappelé. La lettre du cardinal Simeoni lui annonçant son rappel est partie de Rome le 3 novembre, et a dû lui être remise le 20 du même mois.

"Savez-vous pourquoi il a été rappelé?

"Parce que les cardinaux de la Propagande étaient convaincus, d'après les rapports de Son Excellence lui-même et probablement d'après les informations transmises par Mgr l'archevêque de Québec, que Son Excellence était devenue la victime innocente d'une clique,

et qu'elle était par conséquent dans l'impossibilité de remplir sa mission.

"On considère donc à Rome que Mgr Smeulders a complètement failli dans sa mission?

"Tout le monde est parfaitement convaincu de cela, et on ne se gêne pas de dire qu'il a fait le fiasco le plus complet qui ait jamais été signalé dans les annales de la Propagande..."

Le *Canadien* fit chorus (10 janvier) :

"Une chose est certaine entre toutes, l'ex-délégué n'a réglé aucune de nos difficultés religieuses. Au contraire, sa présence ici a tout aggravé. Excellent moine, religieux d'une très austère vertu, il a donné l'exemple d'une absence complète de diplomatie et de clairvoyance. Il s'est laissé entourer par quelques intrigants désireux de prolonger les discordes dont ils vivent.

"Les uns disent qu'il a été rappelé, d'autres soutiennent qu'il ne l'a pas été. S'il a été rappelé, son rappel est un acte de sagesse de la part de la Propagande. S'il ne l'a pas été, il est heureux qu'il ait quitté cette province, car sa présence ne pouvait que faire porter à la Cour pontificale des responsabilités regrettables, et perpétuer des malentendus qui, espérons-le, ne tarderont pas à cesser."

Que les difficultés religieuses ne fussent pas résolues, c'était bien évident. Les trois principales: la dispute universitaire, le démembrement du diocèse trifluvien, la question des biens des Jésuites, restaient en suspens. Dans les deux camps, les adversaires restaient armés et ardents, plus encouragés par les coups portés que découragés par les coups reçus. A leur première rencontre, qui eut lieu au Conseil de l'Instruction publique, Mgr Taschereau et Mgr Laflèche se trouvèrent opposés.

La plupart des conflits entre tenants des deux doctrines contraires aboutissaient au Conseil de l'Instruction publique. On se rappelle que Mous-

seau, en décembre 1882, à la veille de sa première session comme chef du gouvernement provincial, avait cru désarmer les ultramontains en s'engageant à consulter ce Conseil avant toute réforme de l'enseignement. Mais sa lettre au Conseil (du 23 décembre 1882) laissait entendre que l'Etat, maître en matière d'enseignement, accordait ainsi à de simples auxiliaires une faveur toujours révocable[1]. Deux ans après — et Ross ayant succédé à Mousseau! — on se battait encore autour de ce texte. Les ultramontains attribuaient au département de l'Instruction publique le secret désir de laïciser l'enseignement. Ils s'indignaient des palmes académiques décernées par le gouvernement français à quelques membres du haut personnel enseignant dans la province, et décelaient des infiltrations maçonniques au Département. Le secrétaire et bras droit du surintendant, Oscar Dunn, ami de Dansereau et de Chapleau, leur était suspect. Le Département cherchait à accroître l'influence de ses inspecteurs, et ceux-ci recommandaient le livre de lecture d'André-Napoléon Montpetit — encore un ami de Dansereau! — au détriment de ceux des Frères. D'une manière générale, les ultramontains accusaient le Département de l'Instruction publique "de détruire nos vieux usages chrétiens, pour leur substituer les principes de la pédagogie moderne, c'est-à-dire révolutionnaire".

L'*Etendard* publia, sous la signature "Un instituteur canadien", une série d'articles sur "l'hostilité regrettable qui paraît régner dans le Département de l'Education contre les RR. Frères des Ecoles Chrétiennes, leurs écoles et leurs méthodes d'enseignement". Mais le mal ne se localisait pas au

1. *Rapport du surintendant de l'Instruction publique*, 1882.

Département. La *Vérité, L'Etendard* et le *Journal des Trois-Rivières* flairaient en plusieurs membres du Conseil de l'Instruction publique des libéraux (Murphy et Jetté) ou des libéralisants (Gédéon Ouimet et P.-J.-O. Chauveau). Et l'archevêque n'encourageait-il pas ces suspects?

Lorsque, sous l'influence des ultramontains, le premier ministre Ross proposa la suppression des écoles normales, le Conseil de l'Instruction publique repoussa cette suggestion, malgré les représentations écrites de Mgr Laflèche (novembre 1884). Le comité catholique se déclarait satisfait des écoles normales Laval et Jacques-Cartier. Le comité protestant se déclarait satisfait de l'Ecole normale McGill[1]. Mais l'abbé Lagacé, principal de l'Ecole normale Laval, vint à mourir. A l'assemblée suivante du Conseil, en janvier, Mgr Taschereau proposa, pour lui succéder, l'abbé Louis-Nazaire Bégin. C'était un des fidèles de l'archevêque, son compagnon de voyage à Rome, un des prêtres les plus sympathiques aux libéraux et les plus hostiles aux ultramontains, un des ennemis du Cercle Catholique. Moins combatif, il ne le cédait guère, en conviction, aux grands vicaires Hamel et Légaré. Mgr Langevin et Mgr Laflèche protestèrent contre ce choix partisan. Mgr Langevin proposa l'abbé André-Albert Blais, docteur en droit canon. Mgr Laflèche appuya le candidat de Mgr de Rimouski. En vain: Mgr Taschereau, sans parole superflue, exerçait une influence décisive au Conseil de l'Instruction publique, et l'abbé Bégin fut désigné.

Fidèles à la méthode de Mgr Laflèche, ancien

---

1. *Rapport du surintendant de l'Instruction publique pour les années* 1884-85 *(Documents parlementaires de* 1886*).*

professeur de mathématiques et de philosophie, les ultramontains ramenaient toutes ces difficultés à leur commun dénominateur, pour en extirper la racine. Tardivel réclama de plus belle: 1°—L'Etat hors de l'Ecole; 2°—Le contrôle de l'enseignement par les pères de famille, sous la haute autorité de l'Eglise.

Ah non! les problèmes n'étaient pas résolus, les animosités n'étaient pas amorties. Il y faudrait des holocaustes humains; il y faudrait un gibet dressé à bien des lieues de Québec et de Montréal. Il y faudrait la grande tourmente qui fit vivre à la province ses heures les plus pathétiques, et qui eut au moins pour résultat de chasser — pour un temps bref, bien sûr, mais de chasser tout de même — les intrigues et les querelles intestines comme des miasmes.

* * *

1885

L'année commença comme la précédente: rivalités de personnes et de partis embrouillant et prolongeant les conflits d'idées.

La question des biens des Jésuites s'ajoutait décidément à la querelle universitaire et au projet de démembrement du diocèse trifluvien. Dès le 2 janvier 1885, Mgr Taschereau avertit officiellement le premier ministre Ross qu'il était autorisé par le Saint-Siège à régler l'affaire des biens des Jésuites avec le gouvernement provincial. Ross feignit l'impuissance et alerta les Jésuites. Un ami de Ross et des Pères Jésuites, personnage considérable puisqu'il s'agit de Charles de Boucherville, sénateur, conseiller législatif, ancien premier ministre de la province de Québec, rédigea une sorte de contre-projet,

que les Jésuites adoptèrent[1]. Tandis que Ross se dérobait aux invitations de Mgr Taschereau, les Jésuites prenaient des mesures pour combattre l'influence de l'abbé Brichet, champion de l'archevêque de Québec à Rome.

Aux Trois-Rivières, Mgr Laflèche publia une lettre pastorale (24 janvier), communiquant la dernière décision du Saint-Siège dans l'affaire de la division du diocèse. Mgr Laflèche rappela les dernières phases de l'affaire: décision de Dom Smeulders; intervention de l'archevêque de Québec; suspension imposée par le Saint-Siège jusqu'à l'envoi d'un nouveau commissaire: "D'après la parole du Saint Père, le diocèse ne sera pas divisé, si toutefois il l'est jamais, avant qu'un nouveau commissaire ait été envoyé au Canada."

Mgr Laflèche, dans sa pastorale, rendit hommage à Dom Smeulders, à ses vertus, à son impartialité, et s'indigna du persiflage des journaux libéraux. Il exprima sa confiance dans l'issue de toute l'affaire, après des combats dont il ne faut point s'étonner, car ils constituent la vie normale de l'Eglise ici-bas.

Mais la *Vérité* ayant commenté la dernière décision romaine dans le même sens que Mgr Laflèche — maintien de l'intégrité du diocèse des Trois-Rivières — Mgr Taschereau fit écrire par l'abbé C.-A. Marois, son secrétaire, que la décision maintenait au contraire le principe de la division du diocèse. Tardivel ne publia point la lettre. Mgr Taschereau manda le journaliste; Tardivel refusa de venir; et l'archevêque fit insérer dans le *Journal de Québec* une monition à son adresse.

1. *Texte authentique aux archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

L'*Electeur* du 30 janvier annonça:

"Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, s'embarquera par le prochain paquebot pour Rome.
"On dit que ce voyage n'est pas étranger au dernier mandement de Mgr Laflèche."

Le *Star* fut beaucoup plus explicite: Mgr de Chicoutimi allait à Rome à l'instigation de l'archevêque de Québec, pour obtenir la déposition de l'évêque des Trois-Rivières. Le *Star* ajouta:

"Le parti de Laval est pleinement convaincu que le seul moyen de ramener la paix et l'harmonie parmi les catholiques de cette province est d'obtenir à Rome la déposition de Mgr Laflèche. L'évêque des Trois-Rivières est considéré comme la cause de toutes les difficultés religieuses de ce pays, par suite de ses opinions antilibérales bien connues et de l'appui qu'il a donné aux journaux ultramontains dans leur campagne contre les francs-maçons canadiens."

La *Patrie* s'empressa de reproduire (5 février) l'article du *Star* "qui aura pour effet de faire toucher du doigt les scandaleuses conséquences auxquelles nos marchands de religion nous poussent tous les jours". L'article fit le tour de la presse. On remarquait la fréquence et l'exactitude des nouvelles religieuses que le journal de Hugh Graham prétendait tenir "from a well-informed clerical friend". Les ultramontains cherchaient à découvrir le "well-informed clerical friend" qui leur portait sur les nerfs. Ils soupçonnaient naturellement l'Université Laval. Mais voilà qu'un reporter du *Star* vient demander à Pagnuelo quelle réponse il compte faire à une lettre de Mgr Fabre — lettre de caractère confidentiel, et devancée par la visite du reporter! Plus de doute: la fuite se produit à l'évêché de Montréal! Pagnuelo proteste. Les ultramon-

tains renforcent leur méfiance pour l'entourage de Mgr Fabre[1].

Tarte ne put s'empêcher de déplorer la violence de ces discordes. Joseph Doutre prononçait à son tour une conférence dans la salle de la *Patrie,* sous le patronage de Beaugrand. La seule annonce d'une conférence publique donnée par l'ancien champion de l'Institut Canadien, même sur un sujet littéraire, souleva force commentaires. Les ultramontains dirent: "Le radicalisme relève la tête, encouragé par l'indulgence des amis de Laval." Les amis de Laval dirent: "Le radicalisme relève la tête, en réaction contre les excès des ultramontains." Et Tarte: "Le radicalisme relève la tête, encouragé par nos discordes."

Et ces disputes comportaient toujours des ramifications politiques.

Sir John-A. MacDonald célébrait à la fois ses soixante-dix ans d'âge et ses quarante ans de vie politique. Montréal, grande ville conservatrice, décorée pour la circonstance de drapeaux et de banderoles, reçut et fêta le vieux chef avec enthousiasme. Défilés, banquets et feux d'artifice se succédèrent; le maire Beaudry présenta une adresse. Autour de sir John, on remarquait Trudel, Ross, premier ministre de la province, Taillon, Langevin, et surtout Chapleau. Dans un grand banquet parlèrent tour à tour Langevin et Chapleau, frères ennemis. Chapleau se tourna légèrement du côté où se trouvaient Langevin et Trudel pour dire: "Pas de félons, pas de traîtres parmi nous; pas de voix dissidentes dans ce grand concert d'estime et de fidélité." Et il parla trop longtemps, ce qui contraignit d'autres orateurs à écourter leurs discours.

1. *Archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

Les voltairiens de la *Patrie* s'indignèrent d'un sacrilège: on avait décoré l'estrade, pour la réception de sir John, avec les montants et les étoffes employés le 24 juin précédent pour édifier le pavillon servant à la célébration de la messe. "Les bons catholiques ont reçu le vieil orangiste sous le dais qui a servi au bon Dieu le 24 juin!" Et de revenir là-dessus, avec une indignation simulée, mais d'autant plus vive.

L'année nouvelle n'avait donc rien changé aux motifs ni à l'ardeur des querelles. Point d'élection qui ne fût contestée. On en venait souvent à un compromis, les deux partis abandonnant un nombre égal de contestations. Les ultramontains comparaient cet échange à un troc entre malfaiteurs. Et ils s'indignaient plus encore lorsque la négociation impliquait un transfert d'argent, comme dans l'abandon de la poursuite contre Mousseau. Quant aux scandales et aux apparences de scandales, il s'en agitait toujours de nouveaux. Pour mieux compromettre ses complices, Pacaud, Charles Langelier et Tarte, le chef de police Trudel, toute honte bue, dévoilait les trafics d'influence où il avait servi d'intermédiaire — achetant des échevins, des journalistes. Certaine fourniture de tuyaux d'aqueduc à la ville de Québec se trouva fort discutée.

C'est Benjamin Trudel qui livra les renseignements; et Philippe Landry porta l'accusation dans le *Nouvelliste*—l'organe du Cercle Catholique, si attaqué par *L'Electeur*. L'entrepreneur Beemer, désirant fournir les tuyaux d'aqueduc, avait pris Charles Langelier pour avocat-conseil; et il avait largement rémunéré, plutôt que les services de l'avocat, l'influence du journaliste-politicien, frère du maire de Québec. Dans le *Chronicle*, John Foote

prêta main-forte au *Nouvelliste,* attaquant Pacaud et Charles Langelier au nom de la moralité de la presse. Serré de près, Charles Langelier se défendit, sans trop s'embarrasser de délicatesse dans le choix de ses arguments. Il accusa Philippe Landry... d'infidélité conjugale(1). Quant à Pacaud, il écrivait, assez cynique:

> *"...Quand des entrepreneurs qui comprenaient l'influence légitime que nous exercions nous ont demandé notre concours sur des questions que nous pensions sincèrement avantageuses pour notre district, nous les avons aidés. Ils ont jugé équitable d'indemniser nos humbles efforts, et nous avons accepté des indemnités qui nous ont permis de maintenir un journal que nos ressources personnelles ne nous auraient pas permis de faire subsister.*
> *"Où est le crime, nous le demandons?*
> *"De quoi vivent les autres journaux?..."*(2)

De leur côté, le *Nouvelliste* et *L'Etendard,* poursuivant toujours Chapleau, remettaient une ancienne affaire sur le tapis. Ils voulaient éclaircir le mystère entourant l'octroi de privilèges au Crédit Foncier Franco-Canadien. On se rappelle les accusations de *L'Electeur,* à l'ouverture de la session d'avril 1881: le Crédit Foncier avait déposé dans une banque quatorze mille dollars au crédit de Chapleau, autant au crédit de Wurtele, autant au crédit de Paquet. Wurtele avait refusé l'argent, Paquet l'avait empoché, Chapleau, sans le refuser, n'y avait point touché. Ce n'était pas que l'envie lui eût manqué. Au début de 1885, on affirma qu'au cours de son voyage à Paris il avait, de façon plus discrète, touché les quatorze mille dollars. C'est *L'Etendard* qui déclencha le nouvel assaut, ajou-

1. L'Electeur, 21 *janvier* 1885. *Il faut mentionner ce détail, parce qu'il eut des suites.*

(2) *L'Electeur,* 24 *janvier* 1885.

tant que Chapleau spéculait sur les actions de la compagnie, sans préjudice d'une présidence honorifique, avec traitement annuel et jetons de présence:

"M. Chapleau a livré la province de Québec aux mains des capitalistes juifs de Paris, les amis de Jules Ferry et de Challemel-Lacour. Pour ce marché honteux, il a reçu $14,000, *plus une sinécure de* $2.500 *par année, et après cette vente de sa conscience, il a l'audace de demander à ses concitoyens de lui donner leur confiance."*

Ainsi s'entre-bombardaient, de tous les projectiles leur tombant sous la main, Chapleau et Mercier, Trudel et Chapleau. Trudel et Mercier, l'*Etendard* et la *Patrie,* la *Minerve* et la *Patrie,* l'*Etendard* et la *Minerve,* Landry et Charles Langelier, les bleus et les rouges, les ultramontains et les libres penseurs. Au mois de février, quand approchèrent les élections à la mairie de Montréal, Honoré Beaugrand se porta candidat. On fit circuler une liste de notables appuyant cette candidature. Honoré Mercier, Christophe-Alphonse Geoffrion, Raymond Préfontaine et Rosaire Thibaudeau signèrent les premiers. L'*Etendard* s'indigna: "Pourtant, ces signataires ne peuvent ignorer les attaches de Maître Beaugrand à la franc-maçonnerie!" Au temps où il fondait des feuilles éphémères aux Etats-Unis, Beaugrand s'était en effet vanté d'être franc-maçon, "et même franc-maçon très avancé". Depuis, il observait sur ce sujet un silence énigmatique; mais la *Minerve* et l'*Etendard* rappelaient périodiquement son ancienne profession de foi.

Montréal était conservatrice; mais une sorte de fédération tacite des mécontents se forma contre le maire sortant Beaudry. Cet ultramontain manquait d'unité dans sa vie privée, et les autres cas-

tors fronçaient les sourcils devant cette faiblesse, rare dans leur groupe. Les Anglais, qui n'avaient pas eu des leurs à la mairie depuis plusieurs années, réclamaient leur tour. Enfin, les orangistes ne pardonnaient pas à Beaudry l'interdiction de leurs défilés.

Il fut question de la candidature du Dr Rottot; mais sa qualité de professeur à la succursale Laval hérissait le groupe de l'*Etendard,* et même une large part du sentiment montréalais. Le Dr Rottot s'effaça; Beaudry et Beaugrand restèrent seuls candidats. Les libéraux votèrent naturellement pour Beaugrand; les protestants anglais aussi — pour embêter les catholiques et se venger de Beaudry. Cette coalition l'emporta: Beaugrand fut élu (2 mars 1885) par 3,324 voix contre 2,923. "C'est une ignominie!" s'écria Trudel; et la *Minerve* écrivit: "Le drapeau rouge flotte à l'Hôtel de Ville!" Les ultramontains de toute la province virent dans cette élection une preuve nouvelle de l'effrayante puissance du radicalisme et de la franc-maçonnerie. Certains ne se gênèrent pas pour faire remonter la responsabilité à Mgr Fabre qui, disaient-ils, décourage les gens bien pensants et encourage indirectement les libéraux et les francs-maçons.

Pendant la durée de son mandat, Beaugrand confia la direction de la *Patrie* à Marc Sauvalle. C'était un Français de stature magnifique (il avait servi dans les cuirassiers), expulsé du Mexique pour le caractère trop avancé de son journalisme. Marc Sauvalle, fort intelligent, s'assimila vite: un an après son arrivée au Canada, il comptait des polémiques avec tous les adversaires de la *Patrie,* connaissait l'essentiel des questions canadiennes, et prenait la direction intérimaire de l'organe libéral.

* * *

Dans un monde qui ne se trouvait pas à des lieues et des lieues de l'Université Laval, de l'évêché des Trois-Rivières et du restaurant Ollivon, se poursuivaient l'abatage, la drave et le défrichement.

La lutte contre son collègue des Trois-Rivières n'absorbait pas toute l'activité de Mgr Dominique Racine, grand fondateur et bâtisseur, comme son frère, et comme presque tous les évêques d'une époque où presque tout était à fonder, à bâtir. Sous sa vigilance, la région du Lac-Saint-Jean, assez vite remise du "grand feu", se développait graduellement. La forêt bordait encore la rive septentrionale, mais on trouvait, à l'est et à l'ouest, jusqu'à Mistassini, des paroisses bien assises, fières de prendre figure de "vieilles paroisses". La plus ancienne et la plus florissante des régions de colonisation dénombrait 15,000 âmes, en chiffres ronds.

L'autre grand domaine de colonisation était le royaume du curé Labelle.

Le curé de Saint-Jérôme, séparé des ultramontains par son tempérament, ne se mêlait pas de querelles qu'il jugeait un peu byzantines. Il acceptait la collaboration de castors comme de Bellefeuille et de Montigny, de conservateurs comme Chapleau et Nantel, de libéraux comme Mercier, voire de radicaux comme Buies. Il souhaitait la paix propice à son oeuvre. Et celle-ci, selon son expression favorite, "marchait". Le curé Labelle rédige à l'intention de Mgr Fabre le rapport de la Société de Colonisation pour 1883-1884:

"Le mouvement de colonisation s'accentue de jour en jour dans le pays, et surtout dans votre diocèse...

"Nous avons commencé la construction de deux nouvelles chapelles... Dans Wenworth, les Pères de la Compagnie de Marie viennent de poser les fondations d'un grand orphelinat agricole, qui établira d'un coup le canton Montcalm... Les Filles de la Sagesse vont arriver bientôt à Montfort... Saint-Jovite grandit à vue d'œil. Dans Labelle et La Minerve, l'ouverture des chemins, qui se fait attendre, a retardé les établissements, mais nous avons déjà plusieurs colons résidants..."

Des missionnaires colonisateurs, stylés par le curé Labelle, entraînent les colons, leur donnent l'exemple. Leur bréviaire lu, ces missionnaires retroussent leur soutane et arrachent des souches. A la demande de Mgr Duhamel et du curé Labelle, un Jésuite, le P. Marcel Martineau, entraîne trois familles — munies, au départ, d'une provision de galettes de sarrasin — qui s'établissent sur le petit lac Nominingue, à 90 milles de Saint-Jérôme, par des chemins de forêt. D'autres familles les rejoignent, achètent des "lots"; et le Père Martineau fait construire un moulin à scie.

Saint-Jérôme, terminus du chemin de fer, devient ainsi la métropole d'une population de 12,-000 âmes. Mais le curé Labelle voit plus loin: il songe à coloniser les vallées de la Lièvre et de la Gatineau. Plus loin encore: il surveille le Témiscamingue, où opère un jeune Oblat, le Père Charles-Alfred-Marie Paradis, ordonné par Mgr Duhamel en 1881.

Un jeune religieux râblé, entreprenant, avec des idées personnelles et de l'imagination — beaucoup d'idées personnelles et trop d'imagination, pensent déjà ses supérieurs — et qui se pose en émule du curé Labelle. Rencontre-t-il dans un train, à Pembroke, un jeune ménage qui part tenter fortune sur la côte du Pacifique? Il expose les avantages du Témiscamingue, qu'il appelle "un charmant

pays" : bon climat, bonne terre, et, grâce aux chantiers de la région, bons débouchés pour les produits du sol. Puis les avantages, plus précieux encore, d'ordre social et religieux: quatre missionnaires, trois Sœurs de Charité, une école, un hôpital, et l'église "plus que magnifique" de Témiscamingue. Dans ce compartiment de chemin de fer aux vitres crasseuses, nos émigrants, prompts à l'espérance comme il sied à leur âge et à leur état de jeunes mariés, béent au mirage créé par l'éloquence et par la foi du missionnaire. Ils renoncent au voyage de l'Ouest, et suivent le Père Paradis vers le nord. En route, cet exemple décide d'autres jeunes gens. On emprunte un bac, on achète des biscuits et du gros lard; une caravane s'organise. Le Père Paradis installe ses colons, redescend à Ottawa, rend compte à Mgr Duhamel, rédige une brochure, et demande à sir Hector Langevin, ministre des Travaux publics, "d'ouvrir" la rivière Ottawa entre Mattawan et le lac Témiscamingue[1]. On paraît se défier de l'imagination du jeune missionnaire? Eh bien, qu'on envoie sur ses traces un prêtre plus rassis, par exemple le Père Gendreau, procureur du Collège, qui a fait avec succès de la colonisation dans les cantons de l'Est. Le Père Gendreau excursionne au Témiscamingue et confirme les rapports du Père Paradis, en insistant toutefois sur le défaut de communications.

Au presbytère de Saint-Jérôme, le curé Labelle pique un drapeau de plus sur ses cartes.

Le curé Labelle est bien le général de cette ar-

1. *"La région du Temiskaming", brochure du Père Paradis, publiée par la Société de Colonisation du diocèse d'Ottawa,* 1884.
"L'Outaouais Supérieur", par Arthur Buies (Québec 1889*).*

mée. Un conquérant, a dit le juge Routhier, au congrès de la Saint-Jean-Baptiste. Un conquérant qui rêve de jalonner, après son "Nord" québécois, le Nord ontarien et même l'Ouest. Mgr Duhamel, Mgr Lorrain et Mgr Taché l'y encouragent. Arrivez jusqu'à nous, lui demande l'archevêque de Saint-Boniface; aidez à la colonisation du Nord-Ouest! Mais on ne peut se payer d'illusions: les résultats ne sont pas proportionnés à l'effort; il faut bien des brochures, et des discours, et des vœux dans les congrès, pour susciter une vocation de colon. Le curé Labelle voudrait recruter en Europe. Il reçoit force demandes de renseignements de France et de Belgique, et croit possible d'y lever des colons endurants. Il demande au gouvernement fédéral une mission, qui couvrirait ses frais de voyage.

C'est en janvier 1885 que le curé Labelle écrit à Pope, ministre de l'Agriculture[1]. Or, le gouvernement fédéral souhaite aussi la colonisation rapide de l'Ouest. Il cherche à réduire la proportion et l'influence de l'élément métis, de nouveau en effervescence. L'immigration française et belge offerte par le curé Labelle ne répond pas exactement au dessein fédéral. Pope, député des cantons de l'Est, connaît mieux que personne la force d'expansion des Français canadiens, et la crainte qu'elle inspire aux "loyaux" britanniques. Ceux-ci attribuent à Mgr Racine et à Jérôme-Adolphe Chicoyne, agent de colonisation de la province de Québec, un plan systématique pour l'éviction des Anglo-protestants des cantons de l'Est. Ils ne veulent pas faciliter une collaboration du curé Labelle avec

1. *La lettre a été communiquée par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation à M. l'abbé Elie Auclair, et citée par lui ("Le curé Labelle", p. 151).*

Mgr Taché. Mais Pope, lui-même très loyaliste— un vrai tory — ne partage pas cette crainte. Persuadé que les fortes traditions canadiennes-françaises offrent un obstacle à l'envahissement américain, il a favorisé l'oeuvre des missionnaires colonisateurs — du Père Gendreau, justement — dans les cantons de l'Est. Puis, le secrétaire d'Etat Chapleau intervient en faveur de son ami. Chapleau y tient; en quelques jours, il emporte la décision.

Chargé de mission par le gouvernement fédéral, l'abbé Labelle quitta Montréal le 19 février, avec un secrétaire, l'abbé Jean-Baptiste Proulx, ancien professeur au Séminaire de Sainte-Thérèse. Ils voyagèrent en Angleterre, en France, en Italie et en Belgique. Ils furent reçus par les commissaires canadiens, sir Charles Tupper à Londres et Hector Fabre à Paris. La légende de l'énorme et rustique curé canadien courut tout Paris, ainsi que son surnom de "Roi du Nord". On l'invita partout. Sermons du Père Monsabré, conférences d'Albert de Mun, déjeuner chez le général de Charette, réception de Ferdinand de Lesseps par Ernest Renan à l'Académie. A son tour, le Roi du Nord conta aux chers maîtres et aux Excellences comment on s'y prend pour "mettre des Canadiens à la place des pruches et des épinettes". Il décida un nombre infime de colons à s'établir au Canada; mais il fit mieux connaître son pays parmi l'élite française.

* * *

Inquiet des rumeurs de colère et des échos de troubles, le gouvernement fédéral cherchait à coloniser l'Ouest. Pour les mêmes raisons, il tenait à l'achèvement de la ligne du Pacifique. A l'approche de la session fédérale de février 1885, le che-

min de fer du Pacifique occupait l'ordre du jour, et d'une façon presque identique à celle de l'année précédente. Une fois de plus, les concessions faites à la compagnie s'avéraient insuffisantes, et la compagnie, sûre de soi et sans vergogne, demandait une aide nouvelle.

La province de Québec voulait en profiter pour compléter les avantages partiels obtenus l'année précédente. Le 12 janvier 1885, la Cour Suprême (Juge en chef Ritchie, juges Strong, Fournier et Gwynne) déclara la loi fédérale sur les licences inconstitutionnelle. Le gouvernement provincial avait seul le droit d'octroyer les permis — et d'en percevoir les revenus. La loi provinciale, un moment suspendue, reprenait son effet. C'était un point gagné, mais qui n'assurait pas encore l'équilibre du budget provincial. Le 7 février, le gouvernement Ross envoya au fédéral un mémoire demandant l'entière application du principe reconnu par le Parlement: l'extension du subside de 12,000 dollars à toute la ligne de chemin de fer construite par la province (ex-Québec, Montréal, Ottawa et Occidental).

La presse et le peuple du district de Québec demandaient autre chose encore. Le Pacifique projetait de continuer sa ligne de Montréal aux ports de l'Atlantique, Halifax et Saint-Jean. Restait à choisir un tracé, et les discussions furent vives. La voie la plus courte, partant de Montréal, comportait un pont sur le Saint-Laurent à la hauteur de Lachine, passait par Sherbrooke, et traversait ensuite l'Etat du Maine. Les cantons de l'Est réclamaient ce tracé, et le représentant de la minorité anglaise de la province dans le cabinet fédéral, J.-H. Pope, député de Compton, appuyait cette

1. L'Electeur, 24 *janvier* 1885.

réclamation. Mais le district de Québec réclamait un tracé passant par Québec, Rivière-du-Loup et Woodstock, et qui, au prix d'un détour, resterait tout entier en territoire canadien. Ainsi se renouvelaient les discussions sur le tracé de l'Intercolonial, qui avaient abouti à la satisfaction de Québec, grâce, en partie, à l'énergie de Cartier.

A la fin de janvier 1885, à la veille de la session fédérale, Québec réclamait: a) l'obligation pour le Pacifique-Canadien de fixer à Québec son terminus d'été; b) un tracé favorisant le "bas de Québec" pour la voie du Pacifique devant atteindre les provinces Maritimes; c) la construction d'un pont sur le Saint-Laurent, à la hauteur de Québec et de Lévis, pour relier les deux grands systèmes de voies ferrées, celui de la rive nord et celui de la rive sud.

Québec dénonçait: a) la construction des élévateurs à grain à Montréal; b) le projet de construction d'un pont à Lachine; c) le projet de tracé de la "short line" par Sherbrooke; toutes mesures qui laisseraient intacte la prospérité de Montréal—et même pourraient la consolider—mais consacreraient la stagnation de Québec et de son district, en détournant le commerce de l'Ouest.

Mais pour que le Pacifique se rendît jusqu'à Québec, il lui faudrait: ou bien construire une ligne doublant, de Montréal à Québec, le chemin de fer du Nord; ou bien acheter ce chemin de fer, devenu propriété, pour une grande part, de son rival le Grand-Tronc, et pour une moindre part, de Sénécal et de ses associés. On retrouvait donc Sénécal arbitre de la situation, dans une certaine mesure. Le meilleur moyen d'assurer à Québec le terminus du Pacifique, c'était d'imposer à ce réseau l'acquisition du chemin de fer du Nord... c'est-à-dire, d'enrichir Sénécal. Cette perspective surexcitait la

fureur de Trudel; et c'est à ce moment qu'il porta ses accusations contre Chapleau, pour les $14,000 du Crédit Foncier. Par contre, *L'Electeur* cessait d'attaquer Sénécal; les castors soupçonnèrent l'entrepreneur d'avoir fourni des fonds à Pacaud et Charles Langelier, devenus propriétaires de leur journal.

Au Parlement d'Ottawa, Laurier, député de Québec-Est; François Langelier, maire de Québec, élu député de Mégantic lors d'une élection partielle; P.-B. Casgrain, député de l'Islet; et de Saint-Georges, député de Portneuf, présentèrent les revendications de Québec. A la séance du 5 février, Laurier rappela que le chemin de fer de Montréal à Québec par la rive nord, section importante du grand réseau intercontinental, de l'Atlantique au Pacifique, offrait, à ce titre, un caractère d'entreprise nationale. Un peu plus tard, une délégation de maires et de commerçants de la région québécoise, conduite par Joseph Shehyn, aborda les ministres, à Ottawa. Sir John ne fit pas exception à sa règle de ne jamais s'engager; et les délégués virent leur cause en mauvaise posture.

L'opposition libérale ne pouvait négliger un pareil atout. Elle contribua fort à l'organisation d'assemblées. Les résolutions adoptées à Beauport le 22 février résument les revendications et les arguments de Québec:

"*Que, dans l'intention du peuple du Canada, le chemin de fer du Pacifique-Canadien est avant tout une entreprise nationale, dont le principal objet est de réunir entre elles les différentes provinces qui composent la Confédération canadienne, et de consolider cette confédération au moyen d'une voie ferrée qui la traverse d'un océan à l'autre;*

"*Que si la province de Québec a consenti à prendre*

sa part du fardeau énorme qu'impose au pays cette colossale entreprise, c'est dans l'espérance légitime et avec la juste conviction qu'elle en bénéficierait comme les autres provinces;

"Que le Pacifique-Canadien ne saurait être une entreprise vraiment nationale, et ne conférera à nos différentes provinces les avantages qu'elles en attendent qu'à la condition d'être construit exclusivement sur le territoire canadien et de se relier avec l'Intercolonial;

"Que c'est pour hâter la réalisation de cette entreprise que la province de Québec a bâti à ses frais ce qu'on a, depuis, toujours appelé le premier chaînon du Pacifique, le chemin de fer du Nord;

"Que sa position géographique et les incomparables avantages qu'il présente font du port de Québec le terminus naturel du Pacifique pendant l'été, tandis que le terminus d'hiver doit être l'un des ports de nos provinces Maritimes, au moyen d'un pont près de Québec, de l'Intercolonial, et du chemin projeté de Fraserville à Edmundston;

"Qu'en plusieurs circonstances, mais plus particulièrement pendant la dernière Session du Parlement fédéral, le gouvernement a reconnu que le syndicat du Pacifique-Canadien devait établir à Québec le terminus d'été de son chemin, et y était obligé; et que, sans cette déclaration, nos députés n'auraient pas voté en faveur du Pacifique l'aide qui lui a été accordée pendant ladite dernière session;

"Que pour la province de Québec en général, mais surtout pour le district de Québec, c'est une question de vie ou de mort que le terminus du Pacifique-Canadien soit légalement et effectivement à Québec pendant l'été et dans les provinces Maritimes pendant l'hiver;

"Qu'il paraît cependant que c'est l'intention de la Cie du Pacifique-Canadien de traverser le Saint-Laurent au moyen d'un pont qu'elle se propose de construire en amont de Montréal, et de là de diriger son chemin vers les ports de l'Atlantique à travers les Etats-Unis...

"Que le seul moyen pour le gouvernement de faire honneur à sa parole, de conserver au Pacifique-Canadien son caractère national, et de rendre justice à la

province de Québec, est de forcer le Pacifique-Canadien à avoir son terminus d'été à Québec, et, pour ce faire, à achever la section est du chemin de fer du Nord, et de se relier avec l'Intercolonial au moyen d'un pont sur le Saint-Laurent près de Québec.

"Que le refus ou le retard de mettre pleinement et de bonne foi cette politique à exécution causera un profond mécontentement dans cette province, fera perdre au peuple de cette province toute confiance dans le gouvernement, et sera de nature à compromettre gravement l'avenir de la Confédération..."

Les citoyens de Beauport priaient Adolphe Caron, leur député aux Communes, de faire prévaloir cette politique auprès du gouvernement dont il était membre, ou de remettre son portefeuille.

Le conseil municipal de Lévis vota des résolutions analogues à celle de Beauport:

"Que le Pacifique-Canadien ne saurait être une entreprise vraiment nationale et ne conférera à nos provinces les avantages qu'elles en attendent qu'à la condition d'être construit exclusivement sur le territoire canadien et de se relier avec l'Intercolonial..."

Québec était unanime. Le *Chronicle* se trouvait d'accord avec *L'Electeur*. Il écrivit: "Ce que nous voulons, c'est le terminus d'été de la ligne à Québec, c'est un pont de chemin de fer sur le Saint-Laurent, de la rive nord à la rive sud. Cela seul satisfera les légitimes réclamations de la population; et nos représentants en Parlement devront l'obtenir."

Mais les échos de cette agitation de Québec arrivaient à Ottawa très atténués; Tarte le signalait à son journal. Charles Langelier vint aux nouvelles dans la capitale fédérale. En sortant de la galerie de la presse — ou de la buvette du Parlement, où l'on débitait alors, non des limonades, mais du

whisky pur — il se trouva nez à nez avec Philippe Landry, dont il avait attaqué la vie privée, dans *L'Electeur,* un mois plus tôt. Tous deux étaient à peu près de même taille, de même corpulence, de même vivacité. Mais Landry guettait son homme; il lui cravacha le visage.

L'incident fit du bruit. Landry d'une part, et Langelier d'autre part, étaient représentatifs des deux groupes d'hommes et des deux courants d'idées irréductibles aux prises dans la province de Québec — et dont la lutte constituait, depuis une quinzaine d'années, un aspect essentiel de l'histoire de la province. Rien n'annonçait que cette lutte, avec ses alternatives pour chaque camp, fût près de finir, au contraire! A l'approche de la session provinciale, fixée au 5 mars, *L'Electeur* annonça que Mercier, chef de l'opposition, venait à Québec "avec de la dynamite plein ses poches".

La dynamite explosa loin de Québec et de Montréal, mais avec assez de force pour ébranler tout le pays.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I

MOUSSEAU, OMBRE DE CHAPLEAU

CHAPITRE II

"L'ETENDARD"

CHAPITRE III

LE CABINET ROSS

CHAPITRE IV

AUTOUR DE DOM SMEULDERS

INDEX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

Q

R

S

T



ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE NEUVIÈME JOUR DE JUIN
MIL NEUF CENT QUARANTE-ET-UN
POUR LES
EDITIONS BERNARD VALIQUETTE
1564 RUE SAINT-DENIS
À MONTRÉAL
AUX ATELIERS
DE « LA PAROLE » LIMITÉE
À
DRUMMONDVILLE